

RENCONTRES NATIONALES SANTÉ ENVIRONNEMENT

Bordeaux

14 et 15 janvier 2019

Actes



Sommaire

JOURNÉE DU 14 JANVIER 2019	5
Accueil	5
Anne WALRYCK - Vice-Présidente de Bordeaux Métropole	5
Interventions	7
Alain ROUSSET - Président de la Région Nouvelle-Aquitaine	7
Agnès BUZYN - Ministre des solidarités et de la santé	8
François de RUGY - Ministre de la transition écologique et solidaire	9
Collectivités territoriales : un rôle clé pour construire la santé environnementale de demain	11
Plastiques	16
Table ronde présidée par Brune POIRSON	16
Santé-environnement : expertise en santé environnement	20
Roger GENET - Directeur général de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES)	20
François BOURDILLON - Directeur général de Santé Publique France	20
Ateliers Thématiques	24
Pesticides : comment protéger les populations et l'environnement ?	24
Témoignages	25
Echanges avec la salle	28
Qualité de l'air extérieur : respirer mieux au sein des territoires ?	31
Introduction	31
Retour d'expérience des collectivités	32
Questions	34
Travaux collaboratifs	34
Qualité de l'eau potable : quels leviers pour les collectivités locales ?	37
Retour d'expérience des collectivités	38
Restitution des travaux des ruches	42
Alimentation : quels leviers pour une alimentation saine, sûre, durable et accessible à tous ?	44
Deux collectivités, deux projets	45
Echanges avec la salles	46
Restitution des ruches	47

Aménagement du territoire : pour un urbanisme favorable à la santé	50
Deux collectivités, deux projets	50
Les travaux du CEREMA sur les actions du PNSE 3 en matière de transports	53
Restitution des ruches	53
Biodiversité : une chance pour la santé ?	57
Introduction	57
Retour d'expérience des collectivités	58
Echanges avec la salle	60
Restitution du travail des groupes	61
Perturbateurs endocriniens : vers une stratégie locale de prévention ?	63
Habitat : comment développer un environnement favorable à la santé ?	68
Introduction	68
Retours d'expérience	69
Travaux collaboratifs	71
Changement climatique : comment anticiper les impacts sur la santé publique ?	74
Restitution des travaux des ruches	78
Le bruit dans tous ses états	82
Introduction	82
Retour d'expérience des collectivités	83
Echanges avec la salle	85
Restitution des groupes de travail	85
Santé-environnement : construire avec les citoyens les politiques de demain ?	87
Introduction	88
Deux collectivités, deux projets	88
Restitution des ruches	90
JOURNEE DU 15 JANVIER 2019	93
Restitution des ateliers	93
Protéger la nature et les plus vulnérables	94
La qualité et la sécurité sanitaires au coeur des territoires	96
S'adapter aux changements climatiques et respirer partout sur les territoires	97
Un cadre de vie sain et durable	99
Santé-environnement : construire avec les citoyens les politiques de demain ?	100

Identifier, réduire les inégalités et construire les stratégies santé-environnement : du diagnostic territorial à la mise en œuvre	101
Quels outils pour aider les collectivités à mettre en place une stratégie en santé environnement ?	106
Clôture	111
Annexes	114
Ordre du jour	115
Les ateliers	117
Protéger la nature et les vulnérables	117
La qualité et la sécurité sanitaires au cœur des territoires	118
S'adapter aux changements climatiques et respirer partout sur les territoires	119
Un cadre de vie sain et durable	120
Atelier : « santé environnement : construire avec les citoyens les politiques de demain ? »	121

Journée du 14 janvier 2019

Accueil

Anne WALRYCK
*Vice-Présidente de Bordeaux
Métropole*

Dans le contexte de la troisième génération du plan national santé environnement, décliné dans chaque territoire sous la forme de plans régionaux, ces rencontres nationales réunissent tous les acteurs territoriaux engagés pour la prévention des populations et des risques sanitaires et seront l'occasion de partager les expériences et les bonnes pratiques en matière d'intégration des enjeux de santé environnement dans les politiques territoriales.

Les questions de santé environnement sont au cœur des préoccupations de la population et des pouvoirs publics :

Selon le baromètre santé environnement 2017 de l'INPES, près de la moitié de la population nationale a exprimé un intérêt pour la santé environnementale, ainsi qu'une forte inquiétude quant à l'évolution de sa santé. Impact sur la santé des changements climatiques, usage des pesticides et des perturbateurs endocriniens, augmentation des pathologies chroniques, le constat est clair : la qualité de l'environnement joue un rôle majeur sur la santé et le bien-être.

Selon l'OMS, près de 13 millions de décès par an sont causés par la dégradation de la qualité de l'environnement chaque année, soit 23 % de la mortalité mondiale, et 7 millions de personnes meurent chaque année dans le monde à cause de la pollution de l'air extérieur ou intérieur.



Le rapport de Santé Publique France estimait à 48 000 le nombre annuel de décès prématurés en France en 2016. Sur le territoire de la Métropole, pourtant préservé, 150 décès par an pourraient être évités à long terme si les niveaux moyens annuels de particules fines étaient amenés au seuil de 10 µg par m³.

Bordeaux Métropole investit massivement, afin de réduire le trafic routier, dans le développement des transports en commun, dans les modes actifs de déplacement, dans l'électromobilité et dans la promotion du covoiturage et de l'autopartage.

La réalisation d'une carte stratégique Air, par Atmo Nouvelle-Aquitaine, a permis de cerner les principales zones problématiques et permettra de prioriser les zones sur lesquelles des actions d'urbanisme doivent être mises en œuvre. Un travail est engagé sur la définition de zones à faibles émissions, à activer en cas de pic de pollution.

Bordeaux Métropole copilote avec l'ARS le contrat de santé métropolitain, dont le plan d'action sera voté le 25 janvier prochain. Il met en avant la prévention des risques sanitaires liés à l'environnement, la lutte contre les espèces invasives et l'exigence d'un aménagement de l'espace métropolitain impactant positivement les déterminants de santé. Il invite à systématiser des démarches innovantes menées sur le territoire, telles que les évaluations d'impact sur la santé des opérations d'aménagement ou le calcul de l'impact sur les îlots de chaleur urbains des surfaces aménagées selon leur nature.

En 2017 a été créé un conseil consultatif de gouvernance alimentaire durable, réunissant les acteurs publics, privés et associatifs. L'objectif est de garantir la place des enjeux de l'alimentation dans la stratégie métropolitaine, de favoriser la complémentarité des compétences entre les différents échelons administratifs des acteurs du système alimentaire, de valoriser les initiatives existantes, de les mettre en réseau et d'accompagner la création de projets collectifs. L'objectif final est de rendre accessible à tous une alimentation saine, durable et de qualité.

Les enjeux de santé environnement pour le territoire de Bordeaux Métropole, marqué par un accroissement démographique fort, sont multiples et rejoignent les préoccupations stratégiques du PRSE :

- promouvoir un cadre de vie favorable à la santé, l'aménagement urbain étant un véritable levier d'action sur la santé des habitants ;
- informer, sensibiliser et agir autour des risques émergents ;
- permettre à chaque habitant d'être acteur de sa santé ;
- expérimenter et faire évoluer les pratiques afin de prévenir l'exposition des populations aux facteurs de risques environnementaux.

La Métropole de Bordeaux est aujourd'hui mobilisée en faveur d'une politique de santé ambitieuse et pour tous.

Interventions

Alain ROUSSET
Président de la Région Nouvelle-Aquitaine

Ces rencontres nationales santé environnement seront l'occasion de mêler connaissances, qui ne peuvent plus être mises en doute mais sur lesquelles le discours est parfois encore critique, informations, dont certaines, telles que celles sur la santé des agriculteurs, sont encore manquantes, et décisions, même si certaines sont encore sujettes à débat.



Le principe de précaution, par exemple, est appliqué de manière caricaturale lorsqu'il propose de supprimer les passages à niveau pour un accident sur des dizaines de milliers de traversées, mais il est éloigné lorsqu'il s'agit d'évaluer la mortalité dans le monde agricole liée à l'usage des pesticides.

Les retombées du débat sur la relation entre santé et environnement seront demain très importantes, notamment en termes technologiques.

La France se doit d'être exemplaire, mais la question du coût d'une alimentation parfaite se pose. Ne génère-t-elle pas des charges qui diminuent la compétitivité de la France par rapport au reste du monde ? Au contraire, l'exemplarité peut être un facteur de compétitivité et de vitalité commerciale à l'heure des réseaux sociaux.

La lutte contre les démonstrations scientifiques, l'influence de lobbies, la manipulation d'un certain nombre d'entreprises sont autant de réalités qui doivent interroger les différents acteurs.

L'accompagnement des changements, la formation, voire l'incitation ou la compensation financière, sont probablement insatisfaisants et insuffisants, alors qu'ils sont primordiaux, que ce soit pour les individus, les professionnels ou les collectivités.

L'ancienne Aquitaine avait pris l'initiative, en 2007, de regrouper 120 scientifiques autour de la réflexion sur le changement climatique. Ecobiose travaille aujourd'hui sur la biodiversité et la région cherche à mettre en place un dispositif systémique de résolution des problèmes en matière de santé environnement, basée sur une interaction permanente avec le monde de la recherche.

Le lien entre aménagement du territoire et santé est flagrant. L'ancienne nationale 10 représente la principale zone de pollution aux particules fines, avec 9 500 camions par jour. Seule une deuxième voie ferroviaire permettrait de réduire significativement cette circulation routière et par conséquent ce niveau de pollution.

Un autre défi attend la région, celui de basculer les TER et les 5 500 cars scolaires à l'énergie électrique ou à l'hydrogène, sans parler de la gestion de l'eau ou de la présence de molécules pharmaceutiques dans les eaux usées. La région Nouvelle-Aquitaine, célèbre pour ses vins, fera en sorte que la viticulture soit exemplaire et que le travail technologique et d'accompagnement le soit également.

Dans cette France qui s'inquiète et qui s'interroge, les politiques publiques doivent reprendre leur sens et rassembler les collectivités territoriales, quelle que soit leur sensibilité politique.

Agnès BUZYN
Ministre des solidarités et de la santé

Les rencontres nationales santé environnement, poursuivent deux objectifs :

- montrer l'engagement des collectivités territoriales autour des enjeux de santé environnement et leur offrir un espace d'échanges d'expériences ;
- recueillir les attentes des acteurs engagés et impliqués pour le futur plan national santé environnement, qui débutera en 2020 et que nous avons décidé d'intituler « Mon environnement, ma santé ».



L'état de santé n'est en effet pas le résultat de la seule efficacité du système de soins. Il est la synthèse d'une multitude de facteurs internes et externes, parmi lesquels l'environnement joue un rôle majeur. La loi a ainsi introduit la notion d'exposome en 2016, qui doit être le fil conducteur de « Mon environnement, ma santé ».

La mise à disposition des informations scientifiques est nécessaire pour éclairer les choix politiques et les choix de vie des citoyens. Le développement de la recherche sur l'exposome au niveau national, européen et international vise par conséquent à améliorer la connaissance de l'environnement, à comprendre ses impacts sur la santé, à identifier les pathologies en découlant et à proposer des actions concrètes.

L'exposome, au-delà du concept épistémologique, est un outil pratique qui permet de tenir compte de la vulnérabilité des populations, d'éviter les approches cloisonnées et de prendre en compte les défis multithématiques. Un dialogue étroit avec les chercheurs et les représentants de la société civile sera indispensable pour co-construire « Mon environnement, ma santé ». L'échelon territorial sera au cœur des travaux et chaque groupe régional santé environnement aura la responsabilité de relever les besoins et les enjeux des territoires et de les transformer en propositions.

« Mon environnement, ma santé » intègrera aussi la nouvelle stratégie concernant les

perturbateurs endocriniens qui prévoit le développement d'un site internet d'information, tenu par Santé Publique France, le renforcement de la formation des professionnels de santé et celui de la recherche, et l'élargissement de la surveillance de la santé des populations. Nous lançons ce jour la consultation publique sur le projet de stratégie, qui a déjà fait l'objet de nombreux échanges avec les parties prenantes et illustre la volonté de co-construction des politiques publiques, nationales ou territoriales, dont les propositions émergeront à la fois des chercheurs, des acteurs de terrain et des citoyens.

Je suis certaine que les travaux de ces deuxièmes rencontres nationales santé environnement seront riches, guidés par l'exigence de la santé des Français.

François de RUGY
Ministre de la transition écologique et solidaire

En matière de lutte contre le tabagisme, le chemin parcouru a été long, par exemple pour aboutir à l'interdiction de fumer dans les lieux recevant du public et les lieux de travail. Le chemin qui, aujourd'hui, reste à parcourir pour les enjeux de santé environnement le sera tout autant, alors même que les effets de l'environnement sur la santé des Français sont quotidiens.



La première condition d'une action juste et efficace est de regarder la réalité en face, sans chercher à nier les problèmes mais au contraire à les objectiver. La deuxième condition est que chacun, citoyen, élu, dirigeant d'entreprise ou acteur associatif, se sente responsable non seulement de sa santé, mais également de la qualité de l'environnement.

Le nouveau plan « Mon environnement, ma santé », dont les travaux d'élaboration débutent aujourd'hui, est un appel à agir sur les causes, en faisant évoluer la production et la consommation, dans tous les domaines, et sur les effets déjà survenus. La sensibilité et la vulnérabilité des populations à l'environnement sont en effet déjà palpables.

Le plan mené conjointement entre le ministère des solidarités et de la santé et le ministère de la transition écologique et solidaire permettra de garantir une prise en compte plus cohérente et plus complète et une meilleure structuration des actions déjà conduites et à conduire. Il sera également l'occasion de définir des indicateurs de suivi des résultats des actions engagées dans chacun des plans sectoriels.

Afin d'agir au plus près des citoyens, « Mon environnement, ma santé » donnera la priorité aux actions locales portées par les collectivités territoriales et favorisera les échanges de bonnes pratiques au travers d'un portail informatique.

La connaissance et la compréhension des interactions entre santé et environnement seront renforcées par une coopération entre les programmes de recherche des différents ministères.

Le groupe Santé Environnement, présidée par Elisabeth Toutut-Picard, sera le lieu idoine de connexion entre la connaissance et l'action.

Par ailleurs, une consultation publique sur le projet de deuxième stratégie nationale sur les perturbateurs endocriniens est lancée ce jour. Cet enjeu de santé humaine, animale et environnementale ne pourra se résoudre qu'avec une double démarche de prévention et de réduction de la contamination.

Un volet spécifique aux perturbateurs endocriniens sera introduit dans l'étude EAT (Etude sur l'Alimentation Totale), menée par l'ANSES qui mesure périodiquement l'exposition humaine aux substances chimiques via l'alimentation.

La réglementation sera rendue plus protectrice et coordonnée au niveau européen. L'anticipation de l'interdiction probable de certains produits nécessite une collaboration renforcée avec les industriels pour remplacer les substances perturbatrices par des solutions alternatives. Les initiatives volontaires seront soutenues.

Afin de permettre à chacun d'accéder à une information fiable, l'ANSES élaborera, dans le cadre d'un processus scientifique rigoureux, une liste publique des perturbateurs endocriniens, selon les différents niveaux de preuve.

La limitation de la contamination de l'environnement se traduira notamment par la lutte contre la prolifération des produits phytosanitaires et par la transition vers l'agroécologie.

Il y a urgence à agir et à aller plus loin dans la lutte contre la contamination de l'environnement, mais au plus près des concitoyens. Tel est le sens du nouveau plan «Mon environnement, ma santé» et de ces rencontres nationales.

Collectivités territoriales : un rôle clé pour construire la santé environnementale de demain

Table ronde animée par Bruno ROUGIER



Participent à cette table ronde :

Michel LAFORCADE, Directeur général de l'Agence régionale de santé de Nouvelle-Aquitaine

Françoise JEANSON, conseillère régionale de Nouvelle-Aquitaine, Déléguée Santé et silver économie

Catherine BASSANI, conseillère municipale de Nantes en charge de la santé environnementale, Présidente du syndicat mixte EDENN

Christian PICARD, vice-Président de la communauté de communes de Mellois en Poitou

Bruno ROUGIER

Les agences de santé ont un rôle capital dans la mise en place et le suivi des plans régionaux santé environnement. Comment impliquer toutes les communes dans ces plans, notamment les plus petites ?

Michel LAFORCADE

Les ARS ont en effet un rôle capital mais l'État et ses services aussi, la santé est l'affaire de tous. L'ARS a pour mission d'identifier les grands déterminants de la santé. Le soin est l'un d'entre eux, mais d'autres déterminants, tels que la génétique ou l'environnement, deviennent fondamentaux dans les politiques publiques.

Plus concrètement, l'ARS implique les communes en poursuivant cinq objectifs :

- créer les conditions d'une co-construction de la politique régionale de santé ; pour le PRSE, ce sont plus de 400 acteurs qui ont été mobilisés pour son élaboration en Nouvelle Aquitaine ;
- fonctionner en réseau entre la recherche, les associations et les décideurs ; en développant notamment des outils tels que l'Observatoire Régional Santé Environnement (ORSE) ;
- accompagner les initiatives et apporter une aide technique au travers des douze délégations départementales ;
- aider à l'essaimage des bonnes pratiques par les pairs, les crèches peuvent s'appuyer sur le travail réalisé à Gradignan par exemple, en matière de protection des femmes enceintes et des jeunes enfants vis-à-vis des produits chimiques ;
- assurer une veille et une vigilance en matière de santé publique.

L'ARS entend mener des politiques « à hauteur d'homme », concernant concrètement la population.

Bruno ROUGIER

Le plan régional santé environnement, signé en juillet 2017, comporte un volet dédié à la recherche. Était-ce capital pour la région ?

Françoise JEANSON

Le plan régional santé environnement de la plus grande région agricole de France se devait de traiter des pesticides. Il soutient par conséquent un certain nombre de recherches, que ce soit sur l'évaluation et la quantification de ces produits, sur les expositions, sur leurs impacts environnementaux, etc.

Bruno ROUGIER

Quels sont les moyens prévus par le plan régional santé environnement en direction des jeunes ?

Françoise JEANSON

La sensibilisation des jeunes se fait par des vecteurs de communication adaptés à leur âge et à leurs centres d'intérêt : escape game sur les allergies, jeux numériques sur le bruit, sensibilisation à la pollution domestique ou à l'eau au sein des établissements scolaires, etc.

L'association Génération Cobayes ou le Nouveau Festival sont également des relais permettant de sensibiliser les jeunes.

Bruno ROUGIER

Un appel à projets a été lancé en direction des associations. Quels en sont les attendus ?

Françoise JEANSON

Il permet de repérer les forces vives et de travailler avec elles au quotidien pour co-construire les politiques publiques. Les projets proposés doivent toucher toutes les populations, y compris les plus défavorisées.

Bruno ROUGIER

Quelles sont les actions engagées dans le domaine de l'eau, tant dans le milieu marin que dans les captages d'eau potable ?

Françoise JEANSON

La démarche Ressources, née dans les années 2000, vise à réduire les impacts d'activité sur les bassins de captage en eau potable, en partenariat avec 18 structures coordonnées par la région.

Un travail de recherche est entrepris sur les eaux du littoral en vue d'analyser le nombre de bactéries sur les plages.

Bruno ROUGIER

Nantes, Ville-Santé OMS, a été la première ville de France à disposer d'un plan local santé environnement. Quelles sont les raisons de cet engagement ?

Catherine BASSANI

Par cet engagement, Nantes cherche à réduire les inégalités sociales de santé, les personnes les plus fragiles physiquement ou socialement étant toujours les plus impactées par la dégradation de l'environnement.

Bruno ROUGIER

Nantes a été la première à donner l'alerte sur les terrains de sport synthétiques.

Catherine BASSANI

Nantes est intervenue auprès de l'ANSES afin qu'une étude soit réalisée sur les risques liés à la pratique d'un sport sur ces terrains synthétiques. La ville a également conçu des flyers d'information à destination des clubs et rappelant des mesures simples de précaution.

Bruno ROUGIER

Que cherchent les citoyens qui se rendent aux nombreuses réunions d'information publique qu'organise la ville de Nantes ?

Catherine BASSANI

Ces réunions mensuelles et gratuites permettent d'apporter aux Nantais l'information la plus fiable possible. Les gens ont confiance car ils savent que nous n'avons rien à vendre. L'intervention d'un expert et d'une association locale travaillant sur le thème de la réunion est ensuite suivie d'un débat avec la salle. Des sujets comme les effets des ondes électromagnétiques sur la santé, ou le bon usage des écrans pour les enfants, ont rencontré un grand succès.

Bruno ROUGIER

Quelles possibilités d'actions offre le syndicat mixte EDENN ?

Catherine BASSANI

Il permet d'agir sur les causes de la pollution de l'eau, en amont du bassin versant de l'Erdre où les activités agricoles sont nombreuses. En aval de l'Erdre, qui se jette dans la Loire à Nantes, il existe une prise d'eau potable de secours pour la ville de Nantes.

Des conventions seront passées avec les agriculteurs afin de sécuriser pendant trois ou quatre ans leur parcours de transition vers le bio, pour protéger l'environnement. De plus, en achetant leur production pour la restauration collective, on assure une alimentation plus saine et plus locale.

De la salle

Comment et à quel moment donner la parole aux citoyens dans l'élaboration des politiques de santé environnementale ?

Michel LAFORCADE

La démocratie participative dans le domaine sanitaire est décrite dans de nombreux textes réglementaires, mais est malheureusement très peu appliquée alors qu'elle est une des clés du succès.

L'élaboration des politiques publiques de santé environnementale doit associer de manière volontariste l'ensemble des partenaires.

Bruno ROUGIER

La communauté de communes de Mellois en Poitou, qui regroupe 65 communes rurales et 50 000 habitants, a élaboré un contrat local de santé signé le 6 mars 2017. D'où venait ce qui est apparu comme une nécessité ?

Christian PICARD

Son point de départ vient des difficultés à remplacer les médecins généralistes partant en retraite, dans un contexte de vieillissement de la population.

Le contrat local de santé a notamment permis le développement accéléré de la télémedecine générale et spécialisée, tant pour les particuliers que pour les EHPAD, et le lancement d'une réflexion sur une maison de santé pluridisciplinaire.

Bruno ROUGIER

La communauté de communes de Mellois en Poitou et la ville de Nantes, malgré leur différence de taille, sont arrivées à la même conclusion concernant l'alimentation des enfants.

Christian RICARD

La contractualisation avec des agriculteurs bio permet d'offrir des produits de qualité aux enfants, de négocier des prix intéressants pour les collectivités et d'assurer un revenu suffisant aux producteurs.

Bruno ROUGIER

Le territoire de la communauté de communes doit faire face à un problème environnemental de taille, celui de l'ambroisie.

Christian PICARD

Un arrêté devrait aboutir dans le courant de l'année concernant la lutte contre l'ambrosie. En attendant, des référents capables de participer au repérage et à la surveillance de la plante seront identifiés, afin également d'informer les riverains.

Bruno ROUGIER

Le contrat local de santé est-il l'outil de référence pour travailler avec les collectivités, quelle que soit leur taille ?

Michel LAFORCADE

Cet outil propose une organisation cohérente entre partenaires d'un même territoire pour améliorer la santé et mobiliser les énergies de tous. Près de 60 % de la population française est aujourd'hui couverte par un contrat local de santé. Cet outil permet de travailler tous les sujets : de la télémédecine, jusqu'aux questions d'ambrosie, radon, moustique tigre...

Plastiques

*Table ronde présidée par Brune POIRSON
Secrétaire d'Etat auprès du ministre de la transition écologique et solidaire*

Participent à cette table ronde :

*Sylvestre NIVET, directeur de la
restauration à la mairie de Poitiers,
vice-Président d'Agores*

*Christophe SIMON, directeur général
du SIVU Bordeaux-Mérignac*

*Martine BISAUTA, adjointe au maire
de Bayonne, Présidente du syndicat
Bil Ta Garbi*

Brune POIRSON

La pollution plastique, engendrée par une surconsommation et une surproduction, a un effet direct prouvé sur la santé et sur la biodiversité. La France a déjà obtenu, grâce à l'action du gouvernement, l'interdiction à compter de 2021 des contenants alimentaires et des gobelets en polystyrène expansé utilisés dans la restauration. Lors de sa présidence du G7, elle mettra au cœur de son action la lutte contre la pollution plastique, le développement de l'économie circulaire et les liens entre la santé et l'environnement.

Au-delà des alternatives à privilégier, les modes de consommation et de production doivent changer grâce à la mobilisation de l'ensemble des acteurs et à un portage politique sans faille. La feuille de route de l'économie circulaire, lancée avec le premier ministre en avril dernier, comprend ainsi 50 mesures ambitieuses, élaborées avec les collectivités locales et les industriels.

Bruno ROUGIER

Concernant la lutte contre la pollution plastique, les collectivités territoriales peuvent agir notamment dans le domaine de la restauration collective et lors de l'organisation d'événements festifs.



Les contenants plastiques, s'ils permettent de protéger les aliments contre la contamination microbienne, peuvent néanmoins être remplacés par des alternatives tout aussi efficaces.

Sylvestre NIVET

La ville de Poitiers a opté pour des processus de conditionnement sans plastique au sein de ses deux cuisines centrales tout en garantissant la sécurité alimentaire. Les contenants en inox ont été choisis depuis plus de quinze ans en vue de réduire la quantité de déchets produits. Le portage à domicile des repas fait toutefois exception.

Il reste désormais à travailler sur l'approvisionnement, encore très souvent conditionné sous emballage plastique.

Bruno ROUGIER

Quel est le coût des contenants réutilisables en inox par rapport aux contenants plastiques à usage unique ?

Sylvestre NIVET

L'achat des contenants en inox représente un investissement dont la durée d'amortissement est de cinq ans. Le prix par repas est un peu plus élevé durant ces cinq années, mais devient ensuite nul.

Bruno ROUGIER

A quels problèmes serait confrontée une collectivité qui souhaiterait bannir les contenants en plastique ?

Sylvestre NIVET

Le process complètement différent nécessite de repenser entièrement le fonctionnement des cuisines centrales, tant en termes de moyens matériels que de ressources humaines.

Bruno ROUGIER

Quelles sont les solutions alternatives aux poches plastiques pour la cuisson sous vide et aux barquettes plastiques pour le reconditionnement testées actuellement par le SIVU Bordeaux Mégnac ?

Christophe SIMON

Le reconditionnement en barquettes cellulose sera testé en 2019, mais doit faire face à quatre problèmes majeurs : l'approvisionnement, le prix, l'adaptation des outils et la sécurité alimentaire.

Le procédé de cuisson restera sous vide à basse température, mais utilisera des bacs en inox. Les résultats organoleptiques sont bons, mais d'autres contraintes seront à gérer : l'adaptation du matériel, l'ergonomie, pour éviter que le poids supplémentaire de l'inox affecte négativement la santé des agents, l'utilisation accrue d'eau et de produit lessiviel, etc.

Bruno ROUGIER

Un livre blanc est en cours d'élaboration, avec la participation d'associations, d'industriels, de politiques et de chercheurs. Représente-t-il l'état des connaissances ?

Christophe SIMON

Il porte les objectifs suivants :

- faire le point sur l'état des connaissances ;
- cartographier les pratiques ;
- établir des préconisations méthodologiques.

Bruno ROUGIER

Quelles sont les attentes vis-à-vis des administrations centrales ?

Christophe SIMON

Les collectivités territoriales attendent d'une part des accompagnements méthodologiques (groupements d'achats, sécurisation de l'approvisionnement quantitatif en agriculture biologique) et d'autre part des soutiens économiques. Agores souhaite en outre être associée aux démarches de la stratégie nationale sur les perturbateurs endocriniens.

Bruno ROUGIER

Des actions sont-elles prévues afin de limiter les contenants plastiques chez les fournisseurs ?

Brune POIRSON

Le secteur de l'emballage professionnel sera effectivement couvert, d'ici 2025, par une filière REP (responsabilité élargie du producteur), afin d'obliger ceux qui commercialisent un produit à participer à la collecte et au tri des déchets qu'ils génèrent et à réfléchir en amont à une écoconception.

Bruno ROUGIER

Les fêtes de Bayonne sont célèbres dans toute la France. Jusqu'à présent, 7 millions de gobelets plastiques étaient jetés chaque année, soit entre 40 et 50 tonnes de déchets, sans compter les gobelets jetés dans l'Adour et dans la Nive. Un test lors d'un match de l'Aviron Bayonnais a permis de trouver une solution alternative.

Martine BISAUTA

Depuis 2010, les 285 points de vente de Bayonne délivrent un verre réutilisable contre la somme d'un euro, somme rendue contre le verre à la fin des fêtes.

Bruno ROUGIER

Quel est le coût pour la ville ?

Martine BISAUTA

La ville de Bayonne met à la disposition d'Ecocup une salle pour le lavage et le séchage, ainsi que les flux d'eau et d'électricité.

Le seul paradoxe économique de cette solution tient au mode de rémunération de la société, qui se paie sur les verres non ramenés.

Bruno ROUGIER

Les restaurateurs et cafetiers ont-ils volontiers accepté de modifier leurs pratiques ?

Martine BISAUTA

Plus d'un an d'information et d'explication a été nécessaire, mais le succès de l'opération, dès le premier jour, a levé toutes les craintes. Le gain sur le temps de nettoyage de la ville est considérable.

Bruno ROUGIER

Le syndicat Bil Ta Garbi propose désormais ces verres réutilisables à tous les organisateurs des fêtes du Pays basque.

Martine BISAUTA

Une convention expérimentale a été signée avec Ecocup afin que la société fournisse 750 événements locaux de taille modeste. Le nombre de verres non ramenés est cependant sans commune mesure avec celui des fêtes de Bayonne et le modèle économique pérenne reste à trouver.

Brune POIRSON

L'objectif fixé par l'Union européenne de 90 % d'emballages plastiques collectés et recyclés va obliger la France à repenser en profondeur les modes de collecte. Des systèmes de consigne sur les emballages et bouteilles en plastique sont par exemple envisagés.

De la salle

Quelle est la perspective pour les prochaines années : l'abandon de tous les plastiques ou le recyclage ?

Brune POIRSON

L'abandon de tous les plastiques n'est pas envisagé, ne serait-ce que dans le secteur hospitalier où aucune autre alternative n'existe actuellement.

Dans un premier temps, l'interdiction portera sur les objets en plastique à usage unique et s'accompagnera d'une incitation à l'utilisation du plastique recyclé.

De la salle

Les communes seront-elles sanctionnées si elles n'atteignent pas leurs objectifs de collecte ou de recyclage des plastiques ?

Brune POIRSON

L'objectif n'est pas de travailler dans une logique de sanction, mais de modifier les équilibres fiscaux afin que recycler devienne plus profitable que mettre en décharge.

Santé-environnement : l'expertise scientifique au coeur des territoires

Roger GENET

Directeur général de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES)

François BOURDILLON

Directeur général de Santé Publique France (ANSP SPF)



Roger GENET

L'ANSES est une agence nationale d'expertise scientifique dont la principale mission est l'évaluation des risques auxquels sont exposés les citoyens dans les domaines de l'alimentation, de l'environnement et du travail.

François BOURDILLON

Santé Publique France s'occupe de la santé humaine. Ses missions sont d'assurer une veille scientifique et d'investiguer. Ses outils sont l'analyse épidémiologique, le plaidoyer, le marketing social et l'évaluation d'impact sur la santé.

Bruno ROUGIER

Comment les collectivités territoriales peuvent-elles contacter l'ANSES et Santé Publique France ?

Roger GENET

Tous les acteurs de terrain, collectivités comme associations, peuvent contacter l'ANSES via les dispositifs de vigilance, mais ses interlocuteurs principaux restent les ministères.

François BOURDILLON

Santé Publique France est la seule agence nationale à disposer de délégations territoriales dans toutes les régions de France, les CIRE.

Bruno ROUGIER

Les boues rouges de Gardanne, rejetées dans la Méditerranée, et les poussières sur le site de stockage posent un double problème alimentaire et de pollution de l'air. Comment l'ANSES et Santé Publique France travaillent-elles sur un cas pareil ?

Roger GENET

L'ANSES intervient très rarement sur une problématique locale. L'évaluation des risques est assurée par d'autres structures, telles que les CIRE ou les ARS, sans compter le rôle de l'exploitant lui-même.

Elle est néanmoins intervenue dans ce cas précis en raison d'un doute sur l'évaluation conduite par l'exploitant et afin de produire une synthèse des différentes analyses, tant sur la pollution de l'air que sur la contamination de la faune et de la flore de la zone de rejet.

Bruno ROUGIER

Quelles sont les analyses réalisées par Santé Publique France dans le cadre d'un sol ou d'un site pollué ?

François BOURDILLON

Santé Publique France s'attache, une fois la contamination des sols démontrée, à mesurer l'exposition des résidents et à en déterminer l'éventuel impact sur la santé. Elle élabore ensuite des préconisations sur les habitudes de vie afin de limiter l'exposition des résidents.

Bruno ROUGIER

Comment intervient Santé Publique France lors des épidémies de gastro-entérites ?

François BOURDILLON

Santé Publique France a croisé les données de l'assurance maladie concernant les médicaments délivrés et les bases de données environnementales sur la distribution de l'eau afin de détecter de potentielles contaminations de l'eau ayant donné lieu à des cas groupés de gastro-entérites.

Roger GENET

L'ANSES intervient également sur la qualité de l'eau, à deux niveaux. Elle fixe des valeurs seuils de références pour chaque produit chimique, qui permettent de vérifier que l'eau est propre à la consommation, et émet des recommandations sur la possibilité de dépasser momentanément des valeurs seuils sans impact sanitaire.

Elle héberge le laboratoire d'hydrologie de Nancy, laboratoire de référence au niveau national sur les eaux de boisson et de baignade, qui travaille sur des méthodologies d'analyse des risques biologiques et chimiques, accrédite les laboratoires de contrôle des eaux et organise des essais interlaboratoires.

Bruno ROUGIER

Quelles sont les études réalisées par l'ANSES et Santé Publique France sur la qualité de l'air de la vallée de l'Arve ?

François BOURDILLON

L'ANSES mène des études quantitatives d'impact sur la santé : elle estime le nombre de morts lié à la pollution atmosphérique et tente d'identifier les différents facteurs de pollution. Pour la vallée de l'Arve, une amélioration de 35 % de la qualité de l'air permettrait de réduire de 45 le nombre de décès par an.

Bruno ROUGIER

Le chlordécone a été utilisé comme pesticide dans les bananeraies. Quel est le travail de l'ANSES dans des pollutions environnementales de ce type ?

Roger GENET

L'ANSES s'intéresse aux habitudes alimentaires de la population : alimentation contrôlée, alimentation autoproduite, pêche, eau de boisson. La concentration de chlordécone dans les différents groupes d'aliments permet d'estimer l'exposition des populations, ainsi que le degré d'imprégnation, qui atteint 90 % en Guadeloupe et en Martinique. Elle émet ensuite des recommandations de politique publique afin de limiter l'exposition.

Bruno ROUGIER

Dans le cas des pesticides répandus sur des vignes à proximité d'une école de Preignac, comment sont alertées les deux agences ?

François BOURDILLON

La commune a signalé neuf cas de cancers pédiatriques en s'interrogeant sur un lien avec une exposition chimique environnementale. Santé Publique France a alors envoyé des épidémiologistes afin de vérifier si la fréquence de ces cas était supérieure à la fréquence attendue.

La réponse étant positive, une enquête sur les habitudes de vie des familles a été réalisée afin de comprendre l'exposition environnementale. Si elle ne permet pas d'identifier un facteur en particulier, une étude multisites peut être mise en place sur la France entière.

Roger GENET

L'ANSES propose une action complémentaire en s'intéressant à la question de l'impact sanitaire si une exposition était avérée. Elle délivre de ce fait les autorisations de mise sur le marché des produits chimiques hors médicaments et les réexamine si nécessaire. L'ANSES a également construit une méthodologie pour mesurer l'exposition environnementale liée à l'usage des pesticides, qui sera utilisée par l'INERIS et les Atmos pour réaliser 1 500 mesures, sur 50 sites, pendant un an. Une surveillance permanente des pesticides dans l'environnement sera ensuite mise en place.

Bruno ROUGIER

Quels sont les grands enjeux de demain dans le domaine de la santé environnement ?

François BOURDILLON

Le premier enjeu, pour les acteurs de santé publique, est la mise à l'agenda de la santé environnement. Ces journées contribuent grandement à la reconnaissance de cette problématique majeure, qui se traduit particulièrement au travers du changement climatique, dont l'impact sera déterminant sur la santé des populations, et des pesticides et perturbateurs endocriniens, encore très mal connus.

Roger GENET

En tant qu'évaluateur du risque, les enjeux scientifiques sont extrêmement importants, notamment pour mieux comprendre les poly-expositions et les effets cumulés.

En tant que gestionnaire du risque, le principal enjeu pour les agences nationales est d'arriver à décliner les préconisations nationales au niveau territorial.

Le dialogue entre les différentes parties prenantes sera par conséquent essentiel.

Ateliers thématiques

Pesticides : comment protéger les populations et l'environnement ?

Atelier animé par Alexandre MARSAT, journaliste, et Philippe GAUBERT, conseil régional de Nouvelle Aquitaine



Philippe GAUBERT

La France est le deuxième pays consommateur de pesticides en Europe. Des questions demeurent quant à la nocivité de ces produits sur la santé, notamment au regard du phénomène de déperdition vers le sol et vers l'air. L'objectif de l'atelier est d'obtenir des propositions concrètes pour protéger les populations et l'environnement. Il est proposé d'investir les quatre axes suivants :

- comment protéger les riverains et les personnels ?
- quelles alternatives à l'utilisation des pesticides existe-t-il ?
- comment accompagner les filières vers le changement ?
- comment mettre en place une évaluation des expositions ?

I) - Témoignages

Ghislaine BOUVIER

Enseignant chercheur à l'ISPED, université de Bordeaux (EPICENE)

L'équipe EPICENE s'intéresse aux risques pour la santé liés à différentes nuisances environnementales, dont les pesticides.

Les pesticides contiennent des molécules destinées à supprimer les nuisances d'origine bactérienne, virale ou issues de champignons, notamment dans le domaine agricole. Une centaine de familles chimiques différentes, soit plus de 1 000 substances actives, peuvent être utilisées, et se retrouvent dans 10 000 produits commerciaux.

Des études sur les effets sur la santé de ces substances sont menées depuis plus de 40 ans. La perception de ces risques a beaucoup évolué, en même temps que les volumes utilisés ont significativement augmenté.

Se pose la question du lien entre l'exposition aux pesticides et le cancer. Des études observationnelles sont menées pour analyser ce lien, en tenant compte des autres facteurs intervenant sur la santé, d'ordres génétique, physiologique, médical, etc. L'objectif est d'améliorer les connaissances et d'orienter les actions de prévention dans le cadre des politiques publiques.

Une expertise collective de l'INSERM a notamment été menée en 2013, dont l'objet consistait à étudier le lien entre l'exposition professionnelle aux pesticides et la survenue de pathologies critiques. Toutes les maladies n'ont toutefois pas pu être prises en compte par manque d'effectif dans l'équipe.

En ce qui concerne les cancers, le lien fait l'objet :

- d'une présomption forte pour le lymphome malin non hodgkinien (LMNH), pour le myélome multiple et pour le cancer de la prostate ;
- d'une présomption moyenne pour les leucémies ;
- d'une présomption faible pour la maladie de Hodgkin, pour le cancer du testicule, du cerveau et pour le mélanome cutané.

En termes de maladies neurologiques, le lien fait l'objet :

- d'une présomption forte pour la maladie de Parkinson ;
- d'une présomption moyenne pour Alzheimer et pour les troubles cognitifs ;
- d'une présomption faible pour la sclérose latérale amyotrophique et pour les troubles anxieux et dépressifs.

Chez l'enfant, les études retenues se sont intéressées aux expositions professionnelles pendant la grossesse. Dans ce domaine, les présomptions fortes concernent les malformations congénitales, les tumeurs cérébrales et les leucémies.

Il convient de préciser que l'exploitation des données est délicate, dans la mesure où au cours de 20 journées de traitement d'un domaine viticole entre les mois de février et d'août, visant 7 maladies fongiques et 3 attaques d'insectes, 15 produits commerciaux différents et 17 matières actives sont utilisés, à des fréquences très variables entre elles. Ainsi se pose la question des co-expositions et des multi-expositions.

Par ailleurs, le travail du centre international de recherches sur le cancer (CIRC) a permis de classer les agents chimiques en quatre groupes. Le glyphosate a été classé en groupe 2A (agent probablement cancérigène), ce qui a suscité de vives réactions au sein de la société. Ce produit est utilisé partout, et tout le monde y est exposé de manière quasi permanente. Le port ou non d'équipements de protection n'entraîne pas de réelle différence dans les résultats. On ne peut donc pas faire reposer l'ensemble des risques sur ces équipements. Il s'avère également que 100 jours de récolte équivalent à un jour de traitement en termes d'exposition.

Enfin, l'exposition des riverains aux pesticides agricoles fera l'objet d'une étude conséquente à partir de 2019. Il est souhaité répondre à la question suivante : « Les riverains sont-ils plus exposés ? ». Des moyens importants seront déployés pour mener cette étude.

Pierre DARRIET

Chef d'exploitation au Château Luchey-Halde de Mérignac

Le château Luchey-Halde est un vignoble recréé depuis 1999. Cette exploitation appartient à l'école d'ingénieurs Bordeaux Science Agro et emploie neuf salariés. La question des pesticides s'est avérée prégnante au regard de la localisation de la propriété, qui se situe en pleine ville, et qui est donc entourée de riverains. A partir de 2015, des réunions ont été organisées avec les voisins les plus proches, afin de les informer de la stratégie environnementale générale et phytosanitaire du vignoble. Il a été décidé de les informer dès lors qu'un traitement serait fait. De plus, ont été bannis les produits cancérigènes et ceux contenant des perturbateurs endocriniens. Le champ des molécules disponibles est ainsi réduit, mais cette solution est envisageable.

La communication avec les riverains passe par l'envoi d'un mail d'information 48 heures avant le traitement. Cette annonce est assortie du positionnement de drapeaux à l'entrée du domaine : le drapeau vert signifie qu'aucun traitement n'est effectué et qu'il est possible de circuler sur le vignoble ; le drapeau orange indique que le traitement est terminé, il est possible de se promener dans les allées centrales, mais il est déconseillé de toucher le matériel végétal ; le drapeau rouge signifie qu'un traitement est en cours et qu'il est strictement interdit de pénétrer sur la propriété. La qualité de pulvérisation a également été travaillée, via l'utilisation d'un pulvérisateur confiné, afin d'éviter que le produit dérive. Le programme Pestexpo mené par l'Inserm permet précisément de mesurer la marge de progression enregistrée en matière de dérive des produits. Des filets antidérives pourraient, le cas échéant, être installés.

Daniel SAUVAITRE

Président de l'Association Nationale des Pommes Poires, exploitant en Charente (Barbezieux)

Le Limousin a été précurseur dans la recherche de solutions aux problèmes de relations de voisinage entre arboriculteurs et riverains. L'histoire dans ce domaine est marquée par de fortes crispations et par une escalade d'incompréhensions. Laurent ROUGERIE et Fabrice MICOURAUD ont tenté de comprendre les arguments de chacune des parties et ont lancé la rédaction d'une charte, signée en mars 2017 par l'ensemble des acteurs de cette filière. Cette charte a pour objet de permettre une cohabitation sereine entre l'arboriculture et l'habitat. La prise de conscience des problématiques de dérives des produits utilisés s'est concrétisée par la plantation de haies entre zones contiguës. De plus, les agriculteurs, majoritairement représentés dans la charte, se sont engagés à ne pas planter de verger à moins de 50 mètres d'une zone résidentielle. Les

collectivités, pour leur part, s'engagent à faire appliquer cette règle. En outre, chaque exploitant doit mener une étude de risque environnemental et doit développer un plan d'adaptation dans le but de ne générer aucune nuisance à son entourage. Des avancées importantes sont notées, même si l'on peut regretter que la progression ne soit pas plus rapide. Des travaux sont menés sur la réduction des doses de produits utilisés, sur l'impact sur la qualité de l'eau, sur l'affinement des pulvérisations et sur la réduction des dérives. Un mouvement de fond est également né en matière de génétique, visant à faire évoluer le panel variétal et à obtenir des variétés naturellement plus tolérantes aux agressions, nécessitant donc moins d'interventions. Cette évolution nécessite l'adhésion des consommateurs.

Lydia HERAUD

Conseillère régionale de Nouvelle Aquitaine déléguée à la viticulture et spiritueux

La région Nouvelle Aquitaine a la volonté d'accompagner les filières vers une agriculture plus économe en pesticides et adaptée au changement climatique. Elle a signé un plan de réduction de l'usage des pesticides avec la Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DRAAF), la chambre d'agriculture et le conseil interprofessionnel des vins de bordeaux. Les autres interprofessions viticoles de la région ont souhaité rejoindre ce mouvement.

Il n'existe pas de récolte de raisins sans traitement, lequel est composé à 80 % de fongicides et à 20 % de pesticides et d'herbicides. Depuis 2008, les pratiques évoluent : on utilise moins de produits CMR (ils sont passés de 30 % à 10 %), on recourt davantage au soufre et, depuis 2014, aux molécules de biocontrôle, qui sont d'origine naturelle.

L'ouverture du plan de réduction de l'utilisation des pesticides à tous les vignobles de Nouvelle Aquitaine a débouché sur le plan vitiREV, auquel participent également l'Etat, des chercheurs, les chambres de l'agriculture, le cluster innovant, et de nombreux autres partenaires. Plusieurs chantiers sont investis :

- *la massification des bonnes pratiques*
7 % des propriétés viticoles travaillent aujourd'hui en agriculture biologique. Cette proportion devrait atteindre 10 à 15 % au cours des trois à cinq années à venir. Les 85 % restants recourent à des pratiques diverses. D'après l'institut français de la vigne, les outils existants permettent d'adapter la dose de produit à l'état végétatif de la vigne, en utilisant des pulvérisateurs adaptés, un système confiné et des panneaux récupérateurs. La consommation des produits pourrait être réduite de 50 %. Pour autant, tous les viticulteurs ne recourent pas à ces outils. Il convient de les y amener. La formation et l'information doivent y contribuer.
- *Le développement d'alternatives pour réduire l'usage des pesticides*
Une centaine d'entreprises développe des produits alternatifs, ainsi que des outils d'aide à la décision ou de biocontrôle.
- *Le partage des données*
Une plateforme « viti data » est en construction afin de mieux connaître et de partager les expériences de chacun des acteurs.
- *Le développement d'outils financiers et d'assurance*
Le traitement est considéré comme une « assurance récolte ». Il apparaît donc nécessaire d'accompagner le changement, en assurant le revenu du producteur s'il prend le risque de changer ses pratiques.

Ces différents chantiers seront expérimentés au sein de laboratoires territoriaux, à l'échelle de coopératives, de syndicats viticoles ou de communes. L'ensemble du dispositif s'appuie sur la recherche et sur la valorisation des avancées enregistrées au sein de la région, afin d'accroître l'attractivité du territoire en termes d'emploi notamment.

II) Echanges avec la salle

Nadine LAUVERJAT, Générations Futures

Face aux nuisances liées aux pesticides, il faut en premier lieu informer les riverains lors des traitements, autant sur le moment du traitement que sur la nature du produit diffusé. En second lieu, il faut protéger les riverains, par exemple via l'application de la règle de l'éloignement des zones de culture des lieux d'habitation. L'efficacité de la plantation de haies reste pour sa part à démontrer. En revanche, l'interdiction de l'usage des CMR et des produits neurotoxiques est primordiale. En troisième lieu, il est impératif de respecter la réglementation relative à la force du vent, notamment au moment des épandages.

Pierre-Michel PERNIEAU, président de l'association « Alerte des médecins sur les pesticides »

Dans le cadre de la charte limousine, les producteurs se sont engagés à limiter l'usage des CMR et des perturbateurs endocriniens. Il est heureux que la communication des substances utilisées soit désormais transparente. Il apparaît que 30 % d'entre elles sont des CMR et/ou des perturbateurs endocriniens. Or les contraintes de la grande distribution ne permettent pas de modifier le top 10 des CMR.

Parallèlement, le syndicat des pomiculteurs signale que 20 % des surfaces agricoles utiles de l'AOP « Pomme du Limousin » sont en bio ou en transition bio. Les quantités produites en bio sont donc importantes, mais les livraisons ne sont pas aisées à mettre en œuvre, par exemple vers les cantines scolaires locales. En tant que signataire de la charte, la région Nouvelle Aquitaine porte ainsi une responsabilité collective en termes d'aide au développement de cette filière.

Bruno LEMENAGER, Directeur de la délégation Agence de l'Eau Adour-Garonne

Les eaux des rivières et les eaux souterraines sont fortement contaminées par les pesticides. Les doses constatées, même si elles sont inférieures aux normes à partir desquelles la mise en marché des produits qui en sont issus est jugée dangereuse, ont un réel impact sur la faune. La mise en œuvre d'une assurance permettant d'assurer les revenus des producteurs pendant les années délicates qu'implique une transition vers le bio serait opportune. Il convient par ailleurs de prendre en compte dans cette réflexion la question du changement climatique, lequel entraînera, au cours des 20 à 30 ans à venir, une réduction importante de la disponibilité d'eau, une augmentation des coûts d'énergie et des problèmes de sol importants.

Nathalie FERRAND, Réseau Environnement Santé

L'agriculteur fait partie des premiers acteurs de la santé. Ces acteurs sont liés et sont co-responsables. Dans ce cadre, le coût de l'inaction apparaît aujourd'hui plus élevé que le coût de l'action. En effet, les pathologies chroniques liées aux effets des pesticides pèsent de plus en plus sur les comptes sociaux de la sécurité sociale. Une réflexion globale doit être engagée sur ce point.

Bruno DURLIN, agriculteur FNSEA

Comment mettre en place une évaluation des expositions, lesquelles engendrent des risques ? L'enjeu de l'évolution de la production vise à réduire ces risques au maximum. Pour autant, l'exposition est un paramètre, mais n'est pas le seul.

Par ailleurs, les cultures doivent être menées au terme de leur cycle, afin de satisfaire la demande du consommateur ou de l'industriel. La question de l'alternative à la protection chimique avec les mêmes impératifs de rendement et de prix progresse, via la sélection des substances actives, la robotique, la génétique, etc. La démarche nécessite du temps et des moyens. Le risque économique est important, dans la mesure où il n'est pas possible de perdre le niveau de productivité assuré par l'utilisation des produits phytosanitaires. L'assurance de ce risque serait coûteuse, d'autant que tous les producteurs n'ont pas aisément accès au marché bio. L'enjeu consiste à démocratiser de nouvelles techniques, d'autant que le bio n'est pas sans impact sur l'environnement. Au final, il n'existe pas de méthode miracle. La recherche et l'accompagnement des démarches mises en œuvre sont donc primordiaux pour progresser.

Gilles MARSAT, président de l'association « Charente nature »

Un premier plan phyto n'a pas fonctionné. Le second plan de cette nature ne semble pas s'appuyer sur des bases solides. Il convient d'en analyser les causes.

Philippe REULET, DRAAF

Le plan Ecophyto de la région Nouvelle Aquitaine a permis d'engager une prise de conscience par les agriculteurs de la problématique des produits phytosanitaires, qu'il convient d'utiliser désormais avec parcimonie, au regard des nuisances qu'elles engendrent. Il est par ailleurs regrettable que la réglementation dans ce domaine soit méconnue. Par exemple, une crèche ne peut être située à moins de 50 mètres d'une parcelle traitée. De plus, a été mis en place un réseau de fermes visant à changer les pratiques dans le but de limiter les traitements et leurs impacts. Cette politique permet de réduire l'utilisation de ces produits. Comment massifier cette évolution ? A long terme, l'objectif est de bannir les produits phytosanitaires, voire les pulvérisateurs. A moyen terme, il convient de donner les moyens aux agriculteurs d'assurer leurs revenus. A court terme, il faut développer le dialogue, le respect de l'autre et la rigueur dans les propos qui sont avancés. Cette phase passe par une meilleure connaissance des produits concernés et par un travail collectif, à l'instar des pratiques mises en œuvre dans le Médoc.

De la salle

Les viticulteurs de la région cognaçaise travaillent de mieux en mieux depuis 15 ans, mais leurs vignes doivent produire un maximum de raisins, au regard des enjeux économiques de leur activité. Ce point est déterminant. Des produits alternatifs issus d'algues semblent être efficaces. Qu'en est-il ?

Lydia HERAUD

Le produit à base de microalgue semble en effet être efficace. Il est développé par une start-up. Le délai avant l'autorisation de mise en marché d'un tel produit est entre 5 et 10 ans, et le coût annoncé est compris entre 500 000 et 5 millions d'euros. Ce manque de visibilité est pénalisant pour développer l'activité d'une start-up. Ce type de difficulté est rencontré par l'ensemble des entreprises qui développent des produits similaires. Un consortium dans le domaine du biocontrôle est mis en œuvre au sein de la région Nouvelle Aquitaine dans le but de faire accélérer ces procédures auprès de l'ANSES.

Danielle NEVEU, pharmacienne

Il serait opportun de mettre en valeur des personnes qui travaillent sans pesticides et dont les rendements fonctionnent.

Par ailleurs, la monoculture favorise les prédateurs et la maladie. La restauration de la biodiversité via la plantation de haies, par exemple, mérite certainement d'être à nouveau appliquée.

Enfin, les produits phytosanitaires sont moins utilisés, mais leur concentration est plus élevée. Les nano produits illustrent bien cette problématique. Des moyens financiers sont nécessaires pour évoluer et parvenir à supprimer l'utilisation de l'ensemble de ces produits.

Pierre DARRIET

Il convient de préciser qu'en viticulture, des pesticides sont utilisés, dont le cuivre, qui pose des problèmes d'environnement général à Bordeaux, où deux tiers des sols sont impropres à une autre culture que la vigne parce qu'ils sont chargés de cuivre.

Philippe REULET

En Nouvelle Aquitaine, en 2018, les agriculteurs ont réduit d'environ 7 % l'utilisation des produits phytosanitaires. Ce n'est pas suffisant, mais il convient de souligner les efforts réalisés par lesdits agriculteurs. Des résultats tangibles devraient être enregistrés au cours des prochaines années.

Philippe GAUBERT

Les débats ont été constructifs, sur un sujet à la fois fédérateur et complexe. Des axes de changement sont désormais mis en œuvre. Il faut les accompagner, notamment sur le plan économique. La question de l'assurance, financée sur les fonds publics, doit être approfondie pour passer le cap. Il est par ailleurs important de conjuguer cette réflexion à celle de l'enjeu du changement climatique.

La massification des bonnes pratiques apparaît primordiale. Il faut également poursuivre les études sur les expositions afin d'objectiver le débat. Il convient en outre de développer la concertation. Enfin, il est nécessaire de développer des alternatives aux traitements, grâce à un effort conjugué des collectivités et de l'Etat. On peut se montrer optimiste dans ce dossier.

Qualité de l'air extérieur : respirer mieux au sein des territoires ?

Atelier animé par Pauline BOYER



1) Introduction

Pauline BOYER

L'objectif de cet atelier est d'inspirer les participants ainsi que de trouver des solutions. Dans un premier temps, des collectivités décriront des actions qu'elles ont menées. Dans un second temps, au travers d'ateliers, les participants seront amenés à proposer des idées concrètes qui pourront contribuer à préparer le prochain Plan national Santé Environnement (PNSE).

Cédric MESSIER

Chef du Bureau de la Qualité de l'Air – Direction générale de l'Énergie et du Climat

Les missions du Bureau de la Qualité de l'Air consistent à lutter contre les pollutions atmosphériques en mettant en œuvre les politiques publiques en termes de qualité de l'air. Différents outils existent au niveau national : le Plan national de Réduction des Emissions de Polluants atmosphériques (PREPA), le Plan national de Surveillance de la Qualité de l'Air (PNSQA), etc. Malgré tout, la France est ciblée par deux contentieux au niveau européen concernant le dioxyde d'azote et les particules, ce qui amène à renforcer les mesures pour améliorer la qualité de l'air. Pour ce faire, il faut nécessairement agir dans tous les domaines et avec tous les acteurs. L'objet de cet atelier est de rentrer dans une démarche collective pour échanger et faire connaître les initiatives sur les territoires.

II) Retour d'expérience des collectivités

Julie ROUSSARIE

Chargée de mission – Bordeaux Métropole

Dans le cadre d'un appel à manifestation d'intérêt, 11 collectivités ont testé le logiciel AirQ+, développé par l'OMS, adapté par Santé publique France (SPF), et accessible à tous. Ses objectifs étaient multiples :

- évaluer les effets sanitaires associés à la pollution atmosphérique et suivre leur évolution à l'échelle locale (et non uniquement nationale) ;
- quantifier les bénéfices sanitaires attendus d'une baisse des niveaux de pollution sur un territoire donné ;
- apporter des éléments d'aide à la décision aux élus et de sensibilisation du grand public.

Trois scénarios ont été testés sur la ville de Bordeaux d'une part et sur 22 communes de l'agglomération d'autre part : un scénario sans pollution anthropique, un scénario aux valeurs guides de l'OMS et un scénario avec des concentrations identiques à celles provenant d'une station de fond rural. L'évaluation des effets à long terme s'est faite en examinant le nombre de décès prématurés comptabilisés au cours de la période.

L'outil a permis d'engager un travail partenarial avec différents acteurs du territoire (AASQA, CIRE...). Il s'est avéré que l'outil était simple d'utilisation, mais qu'il était difficile de définir un périmètre pertinent pour l'évaluation et d'obtenir pour ce même périmètre des données représentatives auprès des partenaires. Il est également difficile d'interpréter les résultats et de les communiquer. Pour cela, un accompagnement de SPF semblerait important.

En 2019, ces travaux se poursuivront sur un périmètre plus pertinent, avec l'ambition d'évaluer les coûts sanitaires associés et d'élaborer un rapport pour diffuser des résultats. Sur le modèle des travaux réalisés par l'ORS Île-de-France, les travaux tenteront d'évaluer les effets sanitaires du projet de zones à faibles émissions (ZFE) à partir des concentrations modélisées en NO₂.

Nathalie GOURDOUX

Directrice Environnement Énergie – Toulouse Métropole

Dans le cadre de la mise à jour du plan Climat Air Énergie Territorial, des élus ont demandé l'élaboration d'un programme d'actions pour l'amélioration de la qualité de l'air, avec trois

objectifs :

- la réduction de l'exposition des populations ;
- la réduction des émissions de polluants atmosphériques ;
- l'information et la mobilisation de la population.

Le PCAET permet de sanctifier et d'amplifier en ajoutant de nouvelles actions aux documents existants comme la feuille de route, le plan de protection de l'atmosphère... Différentes actions ont été reprises ou créées dans l'ensemble des champs de la politique publique de la métropole de Toulouse. A titre d'exemple, en octobre 2018 a été votée la mise en œuvre d'une zone à faibles émissions (ZFE) d'ici fin 2020. Sur le volet de la mobilité, une prime d'aide à l'acquisition de vélo à assistance électrique a été créée. Pour ce qui est du cadre de vie, les enjeux relatifs à la qualité de l'air ont été intégrés au Plan local d'Urbanisme intercommunal Habitat (PLUiH) avec l'interdiction d'implantation d'établissements sensibles en zone trop polluée. S'agissant du volet communication, une sensibilisation a été menée auprès de communes à propos des impacts du brûlage des déchets verts ; elle a connu un vif succès.

En conclusion, le portage politique constitue l'un des principaux leviers des actions lancées. Des élus ont en effet permis d'obtenir quelques moyens financiers et ont proposé un programme de sensibilisation. Le changement représente une contrainte significative, qui peut être accompagnée avec l'aide des associations.

Françoise SCHAETZEL

Présidente de l'Alliance des Collectivités françaises pour la Qualité de l'Air

L'Alliance des Collectivités française pour la Qualité de l'Air est formée par un réseau d'élus d'une quarantaine de collectivités engagés pour partager des expériences et des stratégies de lutte contre la pollution atmosphérique. L'Alliance, qui s'est transformée en association, s'est dotée d'une seconde mission : contribuer à la politique nationale sur la qualité de l'air.

L'Alliance a commencé à réfléchir sur le thème de l'urbanisme puisque la densification des villes induit une augmentation de l'exposition des populations à la dégradation de la qualité de l'air.

Pour rapprocher les politiques d'aménagement et de l'air, elle a commencé par intervenir dans le choix de l'implantation d'une école dans un lotissement à Strasbourg. Elle a ensuite fait de même à l'échelle d'un quartier en demandant que soient introduites des recommandations auprès des promoteurs et des architectes, pour une efficacité plus importante, une sensibilisation de ces professionnels est à poursuivre. A présent, elle travaille sur une orientation d'aménagement et de programmation (OAP), qui sera annexée au PLU de la métropole et opposable. Suite aux conférences sur l'air et l'urbanisme qui ont eu lieu fin 2018 à Strasbourg, une plaquette est disponible. Ces actions en faveur de la qualité de l'air ont aussi été déployées à Grenoble et à Lille. Il ne faut pas oublier également d'agir sur la source d'émissions.

Stéphanie JANNIN

Troisième vice-présidente déléguée à l'Environnement, au Développement durable, à la Biodiversité, à la Culture scientifique et au Climat – Montpellier Métropole

Comme d'autres villes, Montpellier s'est engagée à réaliser rapidement une zone à faibles émissions (ZFE) dans son centre-ville, qui est constitué d'une zone piétonne, mais au sein duquel des véhicules pénètrent encore. Dans un premier temps, la mesure concernera les véhicules de livraison et le travail portera sur le « dernier kilomètre », qui est souvent le plus polluant. Le fait

de disposer d'un marché d'intérêt national situé en centre-ville et connectable aux voies ferrées ainsi que de différentes plateformes de logistique urbaines est une chance. Dans un second temps, le principe sera étendu à tous les véhicules de la zone piétonne. La ZFE s'appuiera sur le dispositif Crit'air. Le futur système de contrôle d'accès au cœur historique s'appuiera a priori sur de la vidéosurveillance. Enfin, le principe sera élargi à l'ensemble de la couronne de faubourgs.

En parallèle, différents dispositifs sont déployés : report multimodal sur les trains, reconduction d'un marché public sur les vélos en libre-service, mise en place d'un réseau de trottinettes, construction d'un schéma directeur des mobilités actives...

Questions

Muriel ANDRIEU - SEMMEL, Agence régionale de santé PACA

Il existe trois zones critiques en zone PACA. A cet égard, des outils comme AirQ+ sont intéressants, mais il conviendrait de construire des indicateurs plus fins et plus parlants. Par ailleurs, AirQ+ ne donne pas de possibilité d'aller jusqu'à une évaluation économique.

Un effort doit être fait sur la façon de communiquer des informations aux citoyens pour qu'ils soient moteurs du changement et qu'ils se l'approprient.

Francelyne MARANO, Haut conseil de santé publique

Il est regrettable que le PREPA n'ait pas de déclinaison à l'échelle régionale.

Cédric MESSIER

Ce serait difficile car les situations locales sont bien différentes les unes des autres. D'ailleurs, existe-t-il un besoin en la matière ?

Françoise SCHAETZEL

Sur ce point, les chiffres comptent souvent moins que les actions concrètes.

Dominique RAMARD, Conseil régional de Bretagne

Les exemples qui ont été communiqués sont principalement urbains. Il manquerait des données sur la qualité de l'air en milieu rural aussi. La pauvreté des informations disponibles empêche en effet de passer à l'action.

III) Travaux collaboratifs

Pauline BOYER

Après ce temps de constat, les participants se sont organisés en sous-groupes pour réfléchir aux quatre questions suivantes :

- Comment co-construire avec les citoyens les actions pour lutter contre la pollution de l'air ?
- Pour une collectivité territoriale, comment passer du diagnostic à l'action ?
- Comment faire agir ensemble sur le sujet de la qualité de l'air les citoyens, les associations, les entreprises, les décideurs... ?
- Mobilisation de l'ensemble des acteurs locaux et pilotage des actions en faveur de la qualité de l'air

Premier rapporteur

Dans le cadre de la première question, le groupe a discuté de l'appropriation de la qualité de l'air par les citoyens par des actions concrètes. Il est apparu que les réunions publiques n'étaient pas les plus adaptées, elles s'adressent aux personnes déjà mobilisées. Les réunions de quartier pourraient être mises à profit pour aborder le sujet, par exemple. Par ailleurs, il faut faire comprendre à chacun que tout le monde est responsable de la pollution et la subir à la fois. Cela peut passer par le programme de l'Education nationale. Il faut enfin définir des indicateurs de la pollution simples et les évaluer.

A propos de la seconde question, il a été estimé que, dans toute agglomération, le premier adjoint devait être la personne en charge des questions d'environnement et qu'il devait y avoir un conseiller municipal dédié aux questions de la qualité de l'air. Les finances doivent intervenir en soutien de l'action et non l'empêcher. La question de l'air concernant plusieurs problématiques, il faudrait décloisonner, simplifier les politiques et leur donner plus de cohérence.

Pour ce qui est de la troisième question, il faut faire de la qualité de l'air un critère d'attractivité du territoire. Le groupe a évoqué la nécessité de former et de sensibiliser des acteurs, et plus particulièrement les médecins.

Deuxième rapporteur

Sur la première question, différentes pistes ont été citées : la pédagogie, les programmes de l'Education nationale, l'utilisation des réseaux sociaux, l'organisation de débats dans les quartiers, etc. Il faut se préoccuper de ce que vivent les personnes et avoir des approches quantitatives et qualitatives. L'utilisation de méthodes interactives et d'outils de débats publics est, par ailleurs, importante.

En ce qui concerne la deuxième question, le groupe a mentionné le recours à l'expertise pour construire un plaidoyer et emporter la décision au niveau des élus. L'Etat peut faire évoluer des situations lorsque les collectivités ne le font pas suffisamment. Il faut laisser aux collectivités la possibilité d'innover. Enfin, il faut laisser de l'espace pour que le lobbying associatif se développe car il constitue un levier de pression fort.

Troisième rapporteur

Sur la première question, le groupe a estimé qu'avant de mobiliser les citoyens autour d'actions, il fallait les associer au diagnostic. Cette étape ne doit pas se faire de manière anxiogène.

Sur le second point, il faut s'appuyer sur les services de l'état, les AASQA, les ATMO, les outils opérationnels (PLUiH, OAP...) et les autres outils existants (les études d'impacts sur la santé en particulier).

Sur le dernier point, il convient de mobiliser au travers des instances et des outils qui existent déjà. A titre d'exemple, les plans de déplacement des entreprises sont de bonnes occasions de parler de qualité de l'air.

Quatrième rapporteur

A propos de la première question, le groupe considère que les méthodes doivent s'appuyer sur un noyau de citoyens motivés. Différentes expérimentations, telles que les challenges volontaires, pourraient être étendues au domaine de la qualité de l'air. Il est aussi nécessaire d'utiliser des éléments de langage simples et de se concentrer sur les enfants, qui sont les citoyens de demain. Il est possible de créer des leviers d'incitation tels que des systèmes de points (exemples sur le comportement : ne pas utiliser sa voiture pourrait donner des bons d'achat).

Pour ce qui est de la seconde question, les expérimentations conduites dans les agglomérations et les réseaux doivent être partagées. Les indicateurs qui en découlent doivent être réactualisés dans le temps. Par ailleurs, les budgets participatifs ont été identifiés comme un levier permettant de faire émerger des solutions par les citoyens. Enfin, les entreprises sont relativement absentes des débats.

Cinquième rapporteur

Sur la première question, le groupe a identifié la nécessité de mettre en place des indicateurs précis et d'améliorer les outils d'informations à propos de la qualité de l'air intérieur et extérieur.

Concernant la seconde question, il semble important de référencer et de partager les actions exemplaires, ainsi que d'amener les décideurs à légiférer. L'Etat se doit d'être exemplaire et les événements comme ce colloque doivent, par exemple, favoriser le covoiturage.

Sixième rapporteur

Concernant la première question, il faut voir quel type d'acteur est à mobiliser en fonction de l'échelle d'action voulue. C'est au niveau local que les citoyens ont davantage leur place. Les bonnes pratiques doivent être regroupées en un endroit pour favoriser leur répliation et les communications doivent être adaptées aux publics ciblés. Des solutions doivent être introduites dans ces communications pour que les citoyens se les approprient.

Pour la seconde question, le groupe a parlé de budgets participatifs et d'actions d'incitation plutôt que d'interdiction. Il faut utiliser les réseaux sociaux et des supports adaptés pour que les personnes reçoivent rapidement des informations et puissent en apporter en retour.

Qualité de l'eau potable : quels leviers pour les collectivités locales ?

Atelier animé par Barbara HADDAD, journaliste



Alban ROBIN,

Chef de bureau Qualité des Eaux, Direction Générale de la Santé

L'importance du présent atelier, consacré à l'eau, est accentuée par un certain nombre d'événements récents. Les maladies d'origine hydrique, contrairement à certains pays en voie de développement, ne sont plus une cause majeure de morbidité en France. Pour autant, une étude de Santé Publique France montre que la qualité de l'eau distribuée dans le pays peut être à l'origine de pathologies telles que la gastro-entérite. Le sujet est donc d'actualité. En 2017, une étude des sous-produits de désinfection a également fait apparaître que certains cas de cancers de la vessie peuvent être causés par la présence en quantité importante de composés indésirables. L'eau délivrée à la population est de bonne qualité, mais des travaux restent à mener pour la garantir de manière permanente.

En matière réglementaire, l'actualité est foisonnante. En effet, la future directive sur la qualité de l'eau potable est en discussion à l'échelon européen. Elle devrait être publiée en 2020 et rester en vigueur durant vingt ans. Elle intégrera les volets suivants :

- Des nouvelles normes de qualité portant sur une quinzaine de paramètres.
- Une approche basée sur les risques, visant à mettre en œuvre des mesures préventives permettant de garantir la sécurité sanitaire de la source au robinet.
- L'amélioration des matériaux au contact de l'eau.
- Un renforcement de l'information du consommateur.

Les collectivités constituent des acteurs de premier rang concernant l'eau potable. Il est donc utile de mettre en exergue les bonnes pratiques locales, dans l'objectif notamment de définir des mesures à intégrer dans le cadre de la quatrième occurrence du Plan National Santé Environnement (PNSE).

I) Retour d'expérience des collectivités

Claude ROULLEAU, Président du SERTAD, Syndicat pour l'Etude et la Réalisation des Travaux d'Amélioration de la Desserte en eau potable des Deux-Sèvres

Le périmètre du SERTAD est localisé à l'est des Deux-Sèvres. Le sous-sol est partagé par une couche très imperméable, à 55 mètres de profondeur, sous laquelle de l'eau reste captive. L'eau utilisée avant 1976 est située au-dessus. Depuis la Seconde Guerre mondiale, elle était recueillie par pompage. Suite notamment à l'arrivée des MCPA, dans les années 50, les captages se sont trouvés progressivement saturés par des nitrates, les taux s'élevant jusqu'à 100 mg par litre. Des produits phytosanitaires étaient également présents dans l'eau.

En 1976, le Préfet a demandé l'embauche d'un hydrogéologue pour la recherche dans les nappes profondes. Il a trouvé de l'eau datant de 2 500 ans. Ces réserves ne suffisant pas, la DDASS a incité les élus à protéger les captages et à trouver une seconde ressource en eau brute. Une usine de traitement des eaux a été installée sur la Sèvre Niortaise. Son bassin amont couvre 550 km². Il compte 600 agriculteurs, un certain nombre d'abattoirs et la ville de Saint-Maixent. Cette rivière a fait l'objet d'un renforcement par la construction d'un barrage. Le bassin versant de 54 km² présentait néanmoins des risques de pollution.

En amont, il était important d'inverser la dérive des taux de nitrates. Le Pamroux montrait des niveaux atteignant 130 mg par litre. Il s'est révélé nécessaire de faire évoluer les mentalités, et donc les pratiques. L'eau brute dépassant les seuils, deux usines de traitement ont dû être mises en fonctionnement. Depuis le premier contrat de bassin, en 2004, le taux de nitrates est redescendu à 50 mg/l. Des pics interviennent cependant en cas de sécheresse. Il convient de continuer à mobiliser les agriculteurs, les collectivités et les industries afin que leur comportement reste correct, car les résultats sont déjà au rendez-vous.

L'activité au sein du SERTAD est prise en charge par trois ingénieurs et un cartographe.

Fabien RINGEVAL, Directeur du SERTAD

Depuis 2009, un travail a été conduit avec l'ARS. Une étude de danger a été conduite en 2011. En 2012, un plan d'action a été établi et il a été appuyé par un décret préfectoral en décembre.

Le SERTAD fonctionne en régie, et il porte les compétences en eau brute, production, laboratoire, maintenance, distribution et administratif. Il couvre 25 communes et 60 000 habitants. Le SERTAD ne distribue pas l'eau au sein de la Ville de Niort.

Le rendement brut s'établit à 85,4 %, en hausse de dix points en dix ans. Le SERTAD conduit chaque année plus de 33 500 analyses sur l'eau brute ou traitée. L'autocontrôle est donc très important, y compris dans les petites communes.

En matière de protection des sites, les établissements sont tous grillagés et dotés de systèmes anti-intrusion, voire de caméras. S'agissant de l'entretien, chaque installation fait l'objet d'une fiche et la GMAO va être mise en œuvre. Les techniciens peuvent ainsi prendre connaissance des événements récents lorsqu'ils interviennent.

Concernant les canalisations, les réseaux sont amortis sur cinquante ans. 1,4 % des 1 000 kilomètres de canalisation sont renouvelés chaque année, mais il conviendra de porter ce taux à 2 %. La sectorisation, mise en place voici trois ans, permet un gain de rendement de 2 % à 2,5 %. Le coût afférent est donc largement compensé par ces économies. La relève de ces compteurs est assurée à distance.

Le travail se poursuit avec l'ARS dans l'optique d'aboutir à un Plan de Gestion de la Sécurité Sanitaire des Eaux (PGSSE). Il devrait être finalisé prochainement.

Catherine BASSANI, Présidente du Syndicat EDENN

Le périmètre de l'EDENN s'étend sur 1 000 km² autour de l'Erdre. La métropole de Nantes, qui se fournit en eau dans la Loire, a mis au point un plan de secours en cas de forte pollution qui implique des pompages en aval de l'Erdre. L'EDENN est référent pour le SAGE, les contrats régionaux et territoriaux du bassin versant. Des enjeux sanitaires forts s'appliquent, car le réseau de Nantes est unitaire. La situation pourrait être catastrophique en cas de débordement des bassins d'orage.

Sur un territoire comptant cinq communautés de communes, il s'avère très difficile de faire travailler ensemble des élus ruraux et urbains sur les thèmes liés à l'eau. La vision à l'échelle du bassin versant n'est en effet pas naturelle. Ils ont cependant compris que les mesures préventives sont infiniment moins coûteuses que les mesures curatives.

Le bassin de l'Erdre est essentiellement agricole. Les exploitants ayant recours à des méthodes traditionnelles, il s'est révélé nécessaire de mettre en œuvre pour l'EDENN une gouvernance ouverte, associant les consommateurs, les associations et les syndicats agricoles, afin de réfléchir à un volet d'action agricole. Un panel d'exploitants a été constitué pour une expérimentation sur la limitation des intrants. En contrepartie, leur parcours est sécurisé le temps de la conversion en bio. Les aides de la PAC afférentes sont en effet très limitées, et elles ne sont versées qu'après deux ans. Le Plan Alimentaire du Territoire (PAT) implique une production locale, de qualité et accessible. La filière doit être entièrement revue, du producteur à la cuisine centrale. L'accompagnement des agriculteurs est assuré via des contrats de service afin d'assurer le lien avec le PAT.

L'ouverture de la gouvernance représente également un levier d'action très important, même si elle ralentit les prises de décision. Nombre de freins peuvent ainsi être levés, notamment en matière de changement de pratiques agricoles. Le fait de présenter des expériences de conversion en bio permet ainsi de démontrer que les exploitations dégagent davantage de marge, même si leur chiffre d'affaires se réduit. Le bio, au niveau collectif, permet de limiter les coûts de traitement de l'eau. Les processus, partant du respect de la ressource en eau, deviennent ainsi plus vertueux. La complexité des démarches à mettre en œuvre devient un atout en la matière. La mobilisation doit cependant rester constante.

Nicolas SIMON, ARS Nouvelle-Aquitaine

Comment les représentants des usagers et des consommateurs ont-ils été associés à la gouvernance de l'EDENN ?

Catherine BASSANI

Les associations de consommateurs ont demandé à faire partie des travaux. Leur calendrier a dû être allongé en conséquence, mais la légitimité de la démarche en est sortie renforcée. Le politique doit en effet s'appuyer sur les citoyens et sur les associations. Le temps de l'écoute ne relève pas de la démagogie, car il aboutit à de bons résultats.

Claude ROULLEAU

Le SERTAD a également dû mobiliser la totalité des acteurs économiques et politiques. Il a été porteur de mesures agro-environnementales (MAE) permettant de limiter la teneur de nitrates dans l'eau. Une démarche constructive a dû être engagée directement afin de permettre au territoire de disposer de deux ressources, la Sèvre niortaise et le barrage de la Touche Poupard. Pour ce dernier, tous les acteurs privés et publics sont mobilisés pour l'évolution de la qualité de l'eau brute en termes d'azote et de produits phytosanitaires.

La difficile mise en place de la gestion des milieux aquatiques et de la prévention des inondations (GEMAPI) permet de rassembler tous les acteurs. L'Agence de l'Eau a également incité le SERTAD à convier les techniciens du monde agricole. Les comportements doivent en effet changer, sans pour autant dégrader, voire en améliorant, les résultats économiques des exploitations. Il a été démontré qu'une baisse majeure des intrants, lorsqu'elle est bien répartie, peut être rentable.

Nicolas SIMON, ARS Nouvelle-Aquitaine

La démarche SéSanE est consacrée à la sécurité sanitaire des eaux. Elle était à l'origine centrée sur les syndicats d'eau et l'ARS. Dans le cadre des futurs PGSSE, cette dernière s'efforce désormais de s'affranchir de cette limitation. Des acteurs tels que les associations de consommateurs doivent être mobilisés, mais cette démarche s'est révélée difficile en Deux-Sèvres.

Damien LADIRE, Coordinateur du programme Re-Sources, Région Nouvelle-Aquitaine

Le SERTAD s'inscrit dans le programme Re-Sources. Il a été initié en 2000 par l'Etat. Des actions ambitieuses étaient en effet nécessaires, 400 captages ayant été fermés en 30 ans. En matière de gouvernance, les acteurs locaux doivent être impliqués, car les programmes ne peuvent pas être cohérents s'ils ne sont pas adaptés aux enjeux du territoire.

La première convention régionale a été mise en place pour la période 2007-2013. La profession agricole n'était pas associée, alors qu'elle était à l'origine de 95 % des pollutions diffuses. Ces partenaires ont été intégrés dans la seconde convention.

Les actions de Re-Sources sont conduites au profit du monde agricole. Elles aboutissent à des partages, notamment en termes de valorisation des pratiques. Les collectivités et les citoyens font également l'objet d'initiatives.

La démarche se base sur un diagnostic territorial, que l'animateur de ressources partage avec les acteurs de terrain. Le programme d'action est construit collectivement à partir de ce constat, puis présenté aux instances de gouvernance. Il s'inscrit dans la durée, la stratégie étant définie sur cinq ou six ans. Les résultats en termes de qualité de l'eau sont en effet obtenus sur des temps longs.

Le programme Re-Sources montre des limites, car les acteurs lui reprochent de ne pas intégrer de dimension économique. Les bonnes pratiques doivent en effet aboutir à la création de débouchés. La convention sera retravaillée en ce sens. Les retours d'expérience des différents animateurs permettront de créer des ponts entre les gestionnaires de l'eau potable et les collectivités, de manière à sécuriser les changements de pratique et, par conséquent, à pérenniser les marches de progrès.

Pascale PANETIER, ANSES

La disponibilité en eau a-t-elle fait l'objet d'un travail ? Qu'advient-il des captages abandonnés ?

Damien LADIRE

La question quantitative est toujours prégnante. Elle n'est cependant pas abordée de manière frontale.

Mathilde LENAIN, Région Bretagne

Comment le programme se traduit-il réglementairement dans le SRADDET ?

Damien LADIRE

Le programme Re-Sources restera basé sur le volontariat. Il est intégré dans le SRADDET pour Poitou-Charentes, et il sera étendu à l'ensemble de la Nouvelle-Aquitaine. A ce niveau, il est intégré dans le schéma régional de l'eau. Etant rattaché à la Direction de l'Environnement, il devra également être appréhendé par la Direction de l'Agriculture. Les filières bas impact devront être intégrées dans les politiques de la Région. Depuis cette année, le programme Re-Sources prend en considération les perturbateurs endocriniens.

Gérard BAPT, ancien Député

Le risque est pour l'heure géré par la diminution des expositions. Or, seule l'agriculture a été évoquée. Il convient donc de discuter des stations d'épuration des villes, car les perturbateurs endocriniens et les produits médicamenteux passent les barrières de filtration.

La prochaine directive-cadre eau potable inscrira en surveillance obligatoire un certain nombre de substances supplémentaires, mais leur caractère dangereux est considéré de manière artificielle. Les effets biologiques des substances, et notamment les effets cocktail, pourraient donc être intégrés dans la réflexion des syndicats.

Alban ROBIN

La directive eau potable intègre une liste de vigilance. La France défend l'intégration de ces nouvelles substances au niveau européen, et elle privilégie les recherches de type bioessai. Plusieurs pays semblent se montrer favorables à cette idée.

La réglementation européenne, au regard de l'amélioration des connaissances scientifiques, ajoutera des substances dans les listes de vigilance. L'évaluation des risques sanitaires demandera du temps, et elle ne se limite pas aux aspects agricoles.

De la salle

Les plans sont établis à très long terme. Or, les températures augmentent sans cesse, et cette évolution va se traduire par de l'évaporation et un stress hydrique important. Quelles actions engager en cas de problèmes d'étiage ? La concentration en pesticides et en perturbateurs endocriniens s'en trouvera augmentée d'autant.

Alain DUPUY, Ecole Nationale Supérieure en Environnement, Géoressources et Ingénierie du Développement Durable

Nous avons analysé les problématiques de disponibilité future en eau, autant en surface qu'en souterrain. Nous savons que nous serons confrontés à une élévation des températures globales et à des modifications du cycle hydrologique. Nous ne sommes pas en capacité de les identifier au-delà de certaines grandes tendances. Les évolutions des comportements humains en termes de consommation représentent une autre inconnue majeure.

Catherine BASSANI

Les zones humides doivent également être préservées, car leur rôle dans la filtration de l'eau et dans la régulation des flux est très important. Cette action concrète peut être prise en charge par un élu local à son niveau.

II) Restitution des travaux des ruches

Premier rapporteur

Le groupe a indiqué de manière unanime qu'une révision du mode de gouvernance permettant d'associer l'ensemble des acteurs est impérative pour toutes les actions. De plus, une bonne information des consommateurs sur la qualité de l'eau est nécessaire.

Il convient également de protéger la ressource en agissant sur les consommations et les rejets, notamment en améliorant les STEP et l'assainissement collectif. Des méthodes de traitement des xénobiotiques doivent en outre être expérimentées, au même titre que les bioessais.

Alain DUPUY

La durabilité des actions est primordiale. Elles ne doivent pas s'arrêter au premier échec.

Les rejets doivent également faire l'objet de contrôles d'efficacité, tant dans les Métropoles que dans le monde rural.

Les effets quantitatifs et qualitatifs du changement climatique doivent être anticipés.

Troisième rapporteur

Trois actions complémentaires au PNSE 4, qui montre une grande pertinence de ses propositions, ont été proposées.

En lien avec les assises de l'eau, les modalités de changement des pratiques agricoles et de mise en place de circuits courts permettant de rémunérer correctement les agriculteurs doivent être bien positionnées en matière financière et technique.

Un travail doit être mené sur les plans de secours et ORSEC eau, en lien avec les problématiques qualitatives et quantitatives des territoires.

Il convient enfin d'améliorer la connaissance et la gestion des perturbateurs endocriniens.

Quatrième rapporteur

Le PNSE 3 comporte un très grand nombre d'actions. Le PNSE 4 pourrait être plus resserré et faire apparaître des priorités plus marquées. Il pourrait être plus global et porter sur l'exposome.

Les actions en matière de protection de la ressource sont prioritaires. Elles doivent être engagées au niveau local, de manière à impliquer davantage toutes les parties prenantes.

Des idées reçues sur l'eau du robinet sont à combattre. L'information doit donc être améliorée, de manière à permettre à la population de se réapproprier ce bien public.

L'outil intégrateur du PGSSE permet une gouvernance partagée de nature à répondre aux risques climatiques et terroristes.

Cinquième rapporteur

Suite à une relecture des propositions du PNSE 4, il paraît important de faire porter la réflexion sur le monde industriel, notamment pour les constructions de zones d'activité. L'émergence des substances doit être identifiée en amont.

Le manque d'anticipation est patent vis-à-vis du monde industriel.

La réutilisation des eaux grises semble pertinente.

La qualité de l'information des élus en matière d'eau potable est primordiale pour la mobilisation des collectivités.

Les matériaux au contact de l'eau doivent présenter de meilleures garanties, à travers des autorisations de mise sur le marché et des attestations de conformité sanitaire.

La prévention doit être travaillée directement sur les aires d'alimentation des captages pour les zones les plus sensibles.

Le BRGM a conduit un travail national de croisement des bases de données BASIAS et SISE-EAUX dans le but d'identifier les sites industriels susceptibles d'avoir une incidence sur la qualité des captages d'eau potable. En région Nouvelle-Aquitaine, le BRGM a poursuivi ce travail et développé un outil d'aide à la décision pour évaluer le risque de contamination des captages d'eau potable, la diffusion des résultats devrait intervenir en 2020.

Sixième rapporteur

Un renforcement des connaissances quant à la présence de substances dites « émergentes » et de micropolluants dans l'eau potable est nécessaire.

La population doit être mieux informée concernant la qualité de l'eau. Les associations citoyennes pourraient notamment prendre en charge cette démarche, renforçant ainsi l'acceptabilité des informations. La création de maisons de l'eau est ainsi imaginable.

Un dispositif d'information en temps réel de la population en cas de dépassement des seuils de qualité doit être mis en place.

Pour chaque substance, les limites de qualité doivent être expliquées et actualisées.

De la salle

Des remises à plat des normes sont nécessaires, car les perturbateurs endocriniens les rendent caduques. Les problématiques doivent être évaluées au regard des familles plutôt que des molécules. L'ANSES doit agir en la matière.

Pascale PANNETIER, ANSES

Cette question ne se cristallise pas autour de la question de l'eau. Pour certaines substances, l'exposition alimentaire totale doit être prise en compte.

Alimentation : quels leviers pour une alimentation saine, sûre, durable et accessible à tous ?

Atelier animé par Benjamin BARDEL, journaliste, et piloté par Cédric PREVOST, sous-directeur, direction générale de l'alimentation



Cédric PREVOST

L'objectif de l'atelier est de faire émerger des propositions venant du terrain. Les échanges seront centrés sur les questions d'éducation, de lutte contre la précarité alimentaire, de restauration collective et de filières d'approvisionnement. Ces quatre thématiques feront l'objet de ruches.

I) Deux collectivités, deux projets

1) L'expérience du conseil départemental des Pyrénées-Atlantiques

Sandrine LAFARGUE
Conseillère départementale

Le programme « Manger bio et local » mis en œuvre depuis 2010 dans les Pyrénées-Atlantiques.

A l'origine, la réflexion a concerné les collégiens. Dans le cadre de sa compétence en matière d'éducation, le conseil départemental a en effet la charge de 41 établissements. La démarche a donc consisté à les accompagner pour améliorer la qualité de la restauration, en prenant en compte les objectifs du Grenelle de l'Environnement, qui prévoyaient 20 % de produits locaux et 20 % de produits bio. Ces exigences ont été renforcées en 2018 dans la loi EGalim.

Le projet a été porté politiquement, ce qui a facilité sa mise en œuvre. Outre l'amélioration de la qualité alimentaire, l'enjeu était également de pérenniser et de dynamiser la production locale et d'accompagner les équipes techniques

Un groupe de fournisseurs répondant à un certain nombre de critères définis dans une charte a été proposé aux collèges. Ils étaient 90 au départ et sont désormais 154. Un dispositif d'animation a été mis en place pour soutenir la démarche, qui reposait sur le volontariat et le partage d'expériences. Pour que le dispositif fonctionne, il est indispensable que les chefs de cuisine et les gestionnaires s'impliquent.

L'approche mise en œuvre dans les collèges a été étendue à partir de 2016, à la demande de l'association des maires des Pyrénées-Atlantiques. Les mêmes problématiques existaient en effet dans les écoles maternelles et primaires, qui sont de la compétence des communes. Une convention a donc été mise en place pour proposer un accompagnement et lever les freins en matière de coûts ou de moyens humains. Des mesures sont également destinées aux agriculteurs qui souhaiteraient passer au bio. Il est en effet indispensable de s'assurer que la production locale est en mesure de faire face aux demandes.

L'expertise acquise dans les collèges a ensuite été proposée aux EHPAD et aux foyers d'adultes handicapés, toujours en s'appuyant sur un partage d'expériences.

Aujourd'hui, la part de produits bio est de 15 % et la part de produits locaux de près de 23 % dans les collèges. La transition a pu s'opérer à coûts constants par repas.

Benjamin BARDEL

La constitution d'un réseau est une force.

Sandrine LAFARGUE

L'animation du réseau est essentielle. Le conseil départemental des Pyrénées-Atlantiques a ainsi dédié une personne à la mise en œuvre du programme, pour faire le lien avec l'ensemble des acteurs et mobiliser des relais.

2) L'expérience de la commune de La Possession (La Réunion)

Vanessa MIRANVILLE
Maire de La Possession

Même si la loi a récemment évolué, le taux de sucre autorisé dans l'alimentation a longtemps été supérieur dans les outre-mers par rapport à la métropole. Couplé à une arrivée brutale de la société de consommation, ce phénomène a conduit au développement de l'obésité. Aujourd'hui, 1/6ème des enfants sont concernés et un quart d'entre eux sont en surcharge pondérale. L'éducation nutritionnelle constitue donc un enjeu majeur.

Des évolutions dans les produits proposés sont indispensables mais, pour qu'elles soient acceptées, il est important que les enfants soient associés. A La Possession, des tests ont ainsi été réalisés dans les écoles pour savoir si les nouveaux plats étaient appréciés. Il est apparu que les élèves de maternelle étaient beaucoup plus réceptifs à la démarche. Les élèves de primaire étaient, en revanche, plus réticents, car ils avaient commencé à prendre d'autres habitudes.

Il faut trouver un équilibre entre l'amélioration de la qualité nutritionnelle et le gaspillage alimentaire. Dans ce domaine, la formation du personnel est essentielle. En effet, celui-ci n'a pas forcément les réflexes adaptés. Une évolution des pratiques et une prise de recul par rapport à ses propres habitudes alimentaires sont souvent nécessaires.

Grâce aux efforts mis en œuvre, le gaspillage alimentaire a pu passer de 50 % à moins de 30 %. Ce taux reste trop élevé. Un programme a été mis en place pour valoriser les excédents. Le matin, les cuisines centrales sont informées du nombre réel de repas à servir et mettent de côté ce qui peut être distribué à la Croix-Rouge. Toutes les deux semaines, une distribution solidaire est également organisée avec la participation des enfants. Les dimensions environnementales et sociales sont ainsi prises en compte et donnent lieu à des projets éducatifs.

Au travers des enfants, l'enjeu est aussi de convaincre les adultes pour faire évoluer l'alimentation de l'ensemble de la population. Les messages suscitent beaucoup moins de réticences que s'ils sont véhiculés par d'autres adultes, car ils perdent leur connotation de leçons de morale.

Les questions financières peuvent également être un frein au développement d'une alimentation plus saine. Des initiatives ont donc été développées en ce sens, avec notamment une manifestation annuelle où des fruits et légumes sont proposés à des prix très bas. L'engouement existe mais il faut le soutenir, par des partenariats et une volonté politique.

II) Échanges avec la salle

De la salle

Dans les EHPAD, l'utilisation de produits bio a été arrêtée pour des raisons financières.

Sandrine LAFARGUE

Les contraintes de fonctionnement des EHPAD peuvent entraîner un certain nombre de difficultés. Si le coût des produits bio constitue un frein, il est généralement plus facile de faire évoluer la politique alimentaire en jouant sur le levier de la production locale. Les évolutions pourront ensuite être progressives.

De la salle

A Poitiers, les cantines de la ville consomment 30 % de produits bio. Malheureusement, il n'est pas possible de s'approvisionner en circuit court.

Sandrine LAFARGUE

Dans les Pyrénées-Atlantiques, malgré la richesse de la production locale, la part du bio reste insuffisante. Les producteurs souhaitent cependant être accompagnés pour effectuer cette transition.

Vanessa MIRANVILLE

L'île de La Réunion est confrontée à la même problématique. Une partie des agriculteurs a en outre la crainte que les débouchés soient moindres, car leurs produits n'auront plus forcément un aspect aussi lisse. Des efforts d'éducation sont donc à développer vis-à-vis des professionnels.

De la salle

Les conséquences sanitaires et environnementales de l'élevage industriel sont nombreuses. Une politique plus ambitieuse pourrait être mise en œuvre dans ce domaine.

Sandrine LAFARGUE

Dans les Pyrénées-Atlantiques, des formations ont été mises en place à destination des chefs de cuisine pour qu'ils puissent proposer des repas végétariens de qualité. Cette initiative a été très appréciée, car elle leur a permis de renouer avec leur cœur de métier. Dans les EHPAD, l'utilisation de protéines végétales facilite souvent la prise des repas, notamment pour les seniors qui ont des difficultés à se nourrir.

III) Restitution des ruches

- *Comment les collectivités locales agissent-elles pour promouvoir une alimentation favorable à la santé et respectueuse de l'environnement dans les assiettes de leurs administrés ?*
- *Comment travailler avec les acteurs de l'agriculture, des circuits alimentaires et de distribution pour garantir une alimentation saine à l'échelle d'un territoire ?*
- *Comment favoriser localement l'adoption de projets visant l'éducation/l'information sur/à l'alimentation ?*
- *Comment prendre en compte la dimension sociale afin de s'assurer qu'une alimentation durable et de qualité soit accessible à tous ?*

Groupe 1

L'accompagnement, déjà mentionné dans les présentations des collectivités, a été le maître mot des échanges au sein de la ruche.

Les contrats locaux de santé peuvent être un moyen de valoriser les initiatives mises en œuvre par les collectivités locales.

La démocratie participative peut aussi jouer un rôle. Les collectifs citoyens peuvent favoriser le développement des projets en lien avec les agriculteurs locaux. La formation et la sensibilisation des producteurs semblent essentielles pour faire évoluer les pratiques.

La mise en place d'ateliers de cuisine peut soutenir des projets d'éducation et notamment faire changer l'image de l'alimentation et faire voir autrement les « légumes moches ».

S'agissant de la dimension sociale, les contrats de ville dont bénéficient les quartiers prioritaires ont été évoqués. Les épiceries solidaires peuvent proposer un accompagnement et donner l'occasion d'aborder toutes les questions liées à l'alimentation.

Groupe 2

La mise en réseau est nécessaire, avec la création de structures d'accompagnement au niveau des collectivités locales. Celles-ci regrouperaient l'ensemble de la chaîne, du producteur au consommateur, favoriseraient les partages d'expériences.

Des appels à projets pourraient également permettre la mise en place d'équipes d'ambassadeurs, chargés de délivrer des formations auprès de tous les publics intéressés. Il pourrait s'agir d'agriculteurs, de médecins, etc.

La création de conseils consultatifs permettant d'associer les citoyens à la définition des politiques alimentaires a aussi été envisagée.

Des ambassadeurs existent déjà dans le cadre du Programme national nutrition santé (PNNS). Ce sont des médecins, des diététiciens, des éducateurs sportifs, etc. Ils délivrent des formations.

Cédric PREVOST

Le champ du PNNS n'intègre pas toutes les thématiques liées à l'alimentation. L'élargissement des profils aux producteurs paraît en outre intéressant.

Groupe 3

Une impulsion au niveau national est nécessaire.

Les collectivités locales réalisent beaucoup de tests mais rencontrent souvent des difficultés pour généraliser les initiatives sur leur territoire.

La sensibilisation doit intervenir dès la maternelle.

En ce qui concerne le gaspillage, les dons pourraient être facilités, en levant un certain nombre d'exigences. L'objectif n'est pas de dégrader la qualité des produits mais d'alléger la réglementation actuelle, pour permettre notamment un reconditionnement.

Il faudrait aussi s'assurer que les dons sont équilibrés, ce qui n'est pas toujours le cas, notamment dans le cadre des collectes nationales.

Réapprendre à cuisiner constitue également un enjeu, en apprenant à s'alimenter autrement et à valoriser les protéines végétales. L'accès à des jardins partagés pourrait en outre être facilité, même si, selon leur localisation, peuvent se poser des problèmes de pollution.

La PAC pourrait également être mise à contribution pour favoriser une agriculture locale et durable.

Enfin, la production locale doit certes être encouragée mais elle peut aussi être fragilisée par l'urbanisation croissante. La préservation du foncier agricole est donc importante.

Groupe 4

Il existe un intérêt croissant des familles. Néanmoins, celui-ci n'est pas suffisant, sans outils et réglementations adaptés. Il convient notamment de mieux préserver le foncier, avec des régies, des AMAP, etc.

La mise en réseau doit permettre de faciliter le partage d'expériences, par exemple sur les cahiers des charges des achats publics.

La grande distribution doit être impliquée.

L'explosion des allergies alimentaires constitue par ailleurs un sujet de préoccupation.

Groupe 5

Il est nécessaire de diffuser une communication accessible à tous et adaptée à chacune des cibles. Il faut en outre cesser de réfléchir en silo et ne pas oublier la dimension plaisir de l'alimentation.

Une attention particulière doit être portée à la stabilité des coûts pour les administrés et à l'accompagnement au changement pour les professionnels, en encourageant le tutorat et les échanges de pratiques.

Il serait en outre souhaitable de faciliter l'accès des agriculteurs locaux aux marchés publics et de mettre en place des ateliers de transformation directement à la ferme.

Groupe 6

Toutes les politiques publiques doivent être coordonnées. L'ouverture sur la population est également importante. De ce point de vue, la volonté politique apparaît indispensable. Il faudrait également se doter d'outils communs de diagnostic.

Parmi les actions de sensibilisation, des visites actives chez des agriculteurs pourraient être mises en œuvre pour, grâce à cette dimension humaine, aborder plus facilement les sujets d'alimentation et d'écologie.

En ce qui concerne la dimension sociale, beaucoup d'initiatives existent dans le cadre de la politique de la ville mais la ruralité est peut-être moins prise en compte.

Groupe 7

Il est important d'identifier des actions exemplaires et de s'appuyer sur les outils existants, y compris les documents d'urbanisme.

Il faudrait davantage utiliser la période de la grossesse pour impulser des changements alimentaires. La boîte à menus du ministère de la santé semble être un dispositif intéressant. De même, la qualité de l'alimentation à l'hôpital devrait être mieux prise en compte.

Il est nécessaire de travailler dans la durée avec les agriculteurs et de leur permettre d'anticiper les besoins de la restauration collective.

Aménagement du territoire : pour un urbanisme favorable à la santé

Atelier animé par Anne-Sophie NOVEL, journaliste, et piloté par Pierre-Henri MERPILLAT, DREAL



Pierre-Henri MERPILLAT

L'objectif de l'atelier est d'identifier des actions concrètes, qui ont été mises en œuvre sur le terrain, et qui pourraient être dupliquées.

I) Deux collectivités, deux projets

1) L'expérience de Rennes Métropole (Nina LEMAIRE)

Nina LEMAIRE

Le quartier du Gros Chêne, qui fait partie de la politique de la ville, a fait l'objet d'un projet de restructuration.

La notion d'impact en santé de l'urbanisme n'est pas nouvelle mais le contexte était favorable à Rennes, qui appartient au réseau des villes-santé de l'OMS et qui anime un réseau de professionnels. Une évaluation a donc été menée sur le quartier du Gros Chêne.

Le quartier du Gros Chêne est enclavé entre plusieurs axes routiers structurants. Il est né suite à l'installation d'une usine Peugeot Citroën. Aujourd'hui, la population apparaît comme socialement défavorisée. Les inégalités sociales de santé y sont en outre flagrantes, avec des indicateurs très dégradés par rapport au reste de la ville de Rennes. Les logements seraient à améliorer, avec des problématiques d'isolation phonique et thermique.

Malgré ces constats négatifs, l'environnement reste relativement agréable, avec des espaces verts.

Le projet de restructuration a été mis en œuvre dans le prolongement de la construction de la seconde ligne de métro. A cette occasion, une réflexion a été engagée sur la diversification des logements et sur l'offre de soins.

Une démarche d'évaluation de l'impact en santé a été lancée en 2016. A cette époque, le projet de restructuration avait déjà été lancé mais des ajustements étaient encore possibles. Les travaux qui ont été menés ont débouché sur une démarche d'accompagnement. Ils ont également mis en évidence la nécessité d'une approche intégrée dans le cadre des projets futurs.

Audrey MARTIN

La démarche a été déployée dans le cadre d'un projet d'installation d'un groupe scolaire. Des éléments liés aux déterminants de santé précédemment identifiés ont été intégrés dans le programme servant de base aux choix architecturaux. L'accent a notamment été mis sur la promotion de l'activité physique. Des recommandations ont également été faites sur la configuration de l'espace public, en particulier l'aménagement des aires de jeux, qui sont relativement nombreuses dans le quartier.

La démarche a été une aide pour l'élaboration du projet et la prise en compte des différents enjeux. Pour encourager une alimentation saine, il est nécessaire de proposer une diversité d'offres et non seulement de la restauration rapide, comme c'est le cas actuellement dans le quartier du Gros Chêne. Il n'est pas certain que la tendance pourra être inversée. En revanche, la problématique a pu être clairement identifiée.

L'objectif était également de nouer des liens avec tous les acteurs pour les accompagner sur d'autres projets et tirer des bénéfices pour l'ensemble du territoire rennais. Beaucoup de recommandations peuvent être généralisées.

Nina LEMAIRE

Le rôle joué par la direction de l'urbanisme de Rennes Métropole, qui a permis de déboucher sur la mise en place d'une AMO en santé, a été très important. Cette dimension peut ainsi être plus facilement prise en compte. L'émergence de référents en santé dans plusieurs services de la collectivité a également été constatée.

Une telle démarche ne peut être mise en œuvre qu'avec des moyens suffisants. Un chef de file est indispensable pour montrer la plus-value aux opérateurs.

2) L'expérience de Bordeaux Métropole (Isabelle HAUMONT)

Une dynamique territoriale de santé s'est imposée au sein de Bordeaux Métropole.

La santé ne peut pas être réduite à l'absence de maladie. Cette notion doit être prise en compte de manière globale, en intégrant les interactions de nombreux facteurs.

Bordeaux Métropole n'a conscience d'être un acteur de santé que depuis peu de temps, même si la collectivité a depuis longtemps des compétences en matière d'urbanisme, de logement, de transports, etc. L'évolution date de 2010, puis cette dimension a été renforcée à partir de 2014 avec l'élaboration du contrat local de santé et, plus récemment, du plan d'action pour un territoire durable à haute qualité de vie.

Le contrat local de santé a été établi à l'échelle de la métropole mais vise également à préserver les prérogatives des communes. Il s'inscrit dans une logique de subsidiarité et n'intervient pas en substitution des autres collectivités locales. Il permet de créer une dynamique et de mettre en commun des moyens autour de plusieurs axes, dont la promotion d'actions favorables à la santé.

Plusieurs évaluations des impacts sur la santé ont été menées depuis 2016. Elles permettent de rassembler de nombreux acteurs, avec une approche prospective et participative. La plus-value principale de la démarche est d'aider les décideurs à faire des choix éclairés, au bénéfice de leurs concitoyens. Elle contribue également à la sensibilisation de tous et à l'enrichissement mutuel.

L'enjeu des évaluations des impacts sur la santé n'est pas uniquement de produire des recommandations mais également de s'assurer qu'elles sont prises en compte et qu'elles sont elles-mêmes évaluées. Ce suivi doit être organisé et prévu financièrement.

Bob CLEMENT, a'urba

L'agence d'urbanisme de Bordeaux Métropole est une structure indépendante, qui travaille avec un certain nombre de collectivités locales. Elle intervient depuis plusieurs années sur les questions d'urbanisme favorable à la santé. Elle a notamment participé à des évaluations des impacts sur la santé et, en ce qui concerne la ZAC du Tasta à Bruges, en a assuré le suivi.

Sur la ZAC du Tasta, le développement des balcons avait notamment été préconisé dans les bâtiments résidentiels, afin de limiter le tabagisme passif. Cette recommandation a été compliquée à porter, car elle dépend des partis pris architecturaux. La maximisation des vues sur le végétal, dont les effets sur le rétablissement des patients ont été démontrés en milieu hospitalier, a également été préconisée. Elle a été prise en compte. En revanche, l'amélioration de l'accessibilité des garages à vélos aurait nécessité des reconfigurations importantes des projets.

S'agissant de la préservation du lien social, des recommandations ont été établies sur l'aménagement des espaces autour des bâtiments, sur la convivialité des halls d'entrée et sur la création de locaux collectifs. Il est toutefois apparu que ces derniers étaient compliqués à mettre en œuvre en dehors d'une démarche d'habitat participatif.

Une grille de suivi a été mise en place et a été utilisée pour étudier chaque demande de permis de construire et, à partir de codes couleurs, évaluer la prise en compte des différentes recommandations.

II) Les travaux du CEREMA sur les actions du PNSE 3 en matière de transports

Laurent JARDINIER

Des travaux sont actuellement menés en lien avec le PNSE 3. Celui-ci comporte en effet des actions spécifiques sur les transports, qui sont apparues après l'évaluation du PNSE 2.

L'une de ces actions concerne la prise en compte de la problématique santé-environnement dans les documents de planification territoriale relatifs aux déplacements. L'objectif des travaux du CEREMA est d'aider les acteurs locaux à mieux intégrer cette dimension.

La démarche s'appuie par des travaux de recherche. La santé dépasse le bien-être physique, qui est le volet généralement pris en compte. Souvent, les actions portent uniquement sur la lutte contre la pollution de l'air et la promotion des modes actifs. Or les transports ont également des effets sur le bien-être social et le bien-être mental. La congestion ou la perte de temps qui réduit la disponibilité pour rencontrer des amis ou s'occuper de sa famille sont également des éléments importants.

Il existe un certain nombre de leviers dans les politiques publiques, qui ne sont pas toujours activés ni articulés entre eux.

Le plus souvent, l'objectif des mesures mises en œuvre est de limiter le recours à la voiture, de développer les transports collectifs et de renforcer les modes actifs. Pourtant, les études montrent que d'autres niveaux d'action existent. Les conditions dans lesquelles se réalisent les déplacements ont des effets sur la santé. Il faut également prendre en compte l'articulation avec l'urbanisme et explorer le champ des inégalités sociales de santé, qui n'est pas du tout pris en compte dans les documents de planification territoriale.

Les documents de planification territoriale ont la volonté de prendre en compte la santé mais manquent d'outils d'évaluation.

Les évaluations des impacts sur la santé portent généralement sur des projets. Elles pourraient être étendues à des SCoT ou des PLU, au moins pour contribuer à l'acculturation des acteurs. Des tests devraient en tout cas être effectués.

III) Restitution des ruches

- *Comment prendre en compte les considérations de santé publique dans les documents de planification urbaine et les projets d'aménagement ?*
- *Comment améliorer les collaborations entre les différents acteurs du champ de la santé publique, de l'environnement et de l'urbanisme ?*
- *Quels outils d'analyse créer pour la mise en place de ce type de projets ?*

Groupe 1

Elsa BIDAULT, Energies Demain

Les travaux du groupe ont été concentrés sur les questions sanitaires.

Deux approches possibles ont été relevées. La première, assez classique, repose sur les risques sanitaires. La seconde est davantage orientée sur les ressources et la promotion de la santé.

Il apparaît que les déterminants de santé ou les grandes thématiques de l'aménagement peuvent être mobilisés en fonction de la taille des collectivités locales concernées et des enjeux. L'important est surtout de disposer de compétences dédiées.

Les questions sanitaires sont prises en compte par de nombreux services, ce qui conduit parfois à une dilution des responsabilités et en tout cas à une forte complexité.

La communication est importante, notamment sur le nombre de décès évitables, pour faciliter l'intégration de cette thématique dans les projets.

L'implication de la société civile et la participation citoyenne sont nécessaires. Elles ne doivent pas intervenir a posteriori mais véritablement en amont.

Le rôle de l'ARS a été abordé, en particulier dans le cadre des évaluations des impacts sur la santé.

Groupe 2

Lucie ANZIVINO, ORS AURA

Une volonté politique apparaît indispensable pour avancer.

Quelle que soit l'entrée, par les déterminants de santé ou par les différentes thématiques, il faut intervenir le plus en amont possible dans les projets. La participation de tous doit être encouragée, en allant au-devant de tous les publics et acteurs concernés par la vie d'un territoire (citoyens, industriels, aménageurs, etc.). La cartographie peut être un moyen de faciliter la mise en réseau et d'identifier des personnes ressources.

Tout doit être mis en œuvre pour être présent sur le terrain, avec de la formation, de la sensibilisation, etc. De ce point de vue, le développement des outils méthodologiques encouragerait les partages d'expériences et limiterait les inégalités entre les collectivités locales.

Groupe 3

Isabelle HAUMONT, Bordeaux Métropole

La co-construction avec les habitants est essentielle. Celle-ci devrait être intégrée dans tous les projets d'aménagement.

La connaissance de l'existant doit être améliorée, de manière à s'appuyer sur les informations disponibles et à éviter de refaire plusieurs fois les mêmes travaux.

Il apparaît également nécessaire de faire appel à des spécialistes capables d'accompagner les projets.

La volonté politique constitue toujours un préalable. La formation des élus et des techniciens sur les thématiques de santé-environnement est donc importante pour que cette dimension soit prise en compte.

Le décloisonnement des services est souhaitable, en s'appuyant sur un poste de coordination spécifique, comme un chef de projet.

Le travail en réseau est nécessaire, éventuellement grâce à la plateforme que l'EHESP vient de créer sur les évaluations des impacts sur la santé.

Les guides existants ne semblent pas suffisamment opérationnels.

Enfin, en ce qui concerne la formation, les liens pourraient être renforcés avec les écoles d'architecture, les professionnels de l'immobilier, etc.

Groupe 4

Sandra FREY, Métropole de Lyon

Pour prendre en compte les questions de santé, il est nécessaire de partir de l'existant, y compris pour creuser de nouvelles dimensions. Des échanges ont eu lieu dans le cadre du groupe sur le besoin de réglementation mais ils n'ont débouché sur aucune conclusion. Au niveau des collectivités locales, la volonté politique peut permettre d'agir. La situation peut, en revanche, être plus compliquée en ce qui concerne les SCoT.

La création d'une culture santé-environnement peut reposer sur le nombre de vies sauvées mais cela implique la réalisation d'un certain nombre d'études et des collaborations avec la recherche.

Ambre GESTIN, Métropole de Lyon

La pédagogie joue un rôle essentiel. Les plans existants pourraient faire l'objet d'une relecture sous l'angle de la santé. Celle-ci doit être présentée comme une réelle plus-value. Même sans cadre réglementaire, une approche positive peut donner envie de s'investir et d'aller au-delà des seules exigences.

Groupe 5

Delphine MAURICE, DREAL Nouvelle Aquitaine

La santé n'apparaît pas clairement dans les documents d'urbanisme. De nombreuses recommandations existent néanmoins mais elles ne sont pas au cœur des priorités. Il faudrait aborder le sujet de façon matricielle, en partant des différentes thématiques d'aménagement. Ainsi, la vision serait globale. Sinon, malgré tous les avantages qu'il peut par ailleurs présenter en termes d'activité physique ou de lien social, un jardin partagé pourrait être créé sur un site pollué. Cette approche suppose toutefois que les bureaux d'études se dotent de ces compétences.

Groupe 6

Thibaud DESBARBIEUX, DREAL Nouvelle Aquitaine

La santé est peu abordée dans les projets d'aménagement et, lorsqu'elle l'est, elle est souvent vécue comme une contrainte, avec une approche limitée à l'accès aux soins. Elle n'est pas un fil conducteur permettant de répondre à d'autres problématiques et donc potentiellement fédérateur.

Les échanges d'expériences entre les collectivités locales seraient nécessaires, en impliquant l'ensemble des acteurs, y compris les habitants. Ces derniers peuvent à l'origine de propositions très concrètes.

Groupe 7

Nina LEMAIRE, Rennes Métropole

Un recueil des démarches les plus innovantes, permettant de rassurer, d'inspirer et de gagner du temps, pourrait être constitué. Il faudrait répertorier des exemples très divers.

En ce qui concerne le renforcement des liens avec les élus et les décideurs, la sensibilisation pourrait passer par des outils de communication expliquant que la santé dépasse le cadre du soin.

Les prochaines élections municipales pourraient être une occasion de former les nouveaux élus aux questions de santé environnementale.

Les évaluations des impacts sur la santé peuvent jouer un rôle pour que cette dimension soit intégrée dans les projets.

Groupe 8

Laurent JARDINIER, CEREMA

Le groupe a surtout travaillé sur l'amélioration des collaborations. Les questions de formation et de transfert de connaissances ont également été évoquées.

La place donnée au citoyen est indispensable.

L'acculturation pourrait venir de petits projets et ainsi s'imposer progressivement.

Biodiversité : une chance pour la santé ?

Atelier animé par Bastien LAUQUE



I) Introduction

Luc CHRETIEN

Céréma, Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement

La présence des participants montre qu'ils s'intéressent au lien extrêmement complexe entre la biodiversité et la santé. En première approche, la biodiversité en matière de santé est une source de maladie, mais également une ressource naturelle. La biodiversité s'appréhende en diversité des espèces, diversité génétique, mais aussi diversité d'habitats naturels et d'écosystèmes. La santé humaine est en interaction permanente avec l'environnement.

Cette biodiversité sera abordée à travers sept thèmes :

- . elle contribue à la santé physique des humains ;
- . elle contribue à la santé morale et psychologique (milieux naturels, espaces verts en milieu urbain et faune) ;
- . elle constitue un outil pour la régulation du climat au niveau local en luttant contre les îlots de chaleur urbains ;
- . elle est en outre, en lien avec la qualité alimentaire ;
- . pour autant, il existe des contradictions entre les politiques en matière de santé et celles en matière de biodiversité (par exemple en lien avec le caractère allergisant) ;
- . les êtres vivants jouent un rôle dans la transmission, mais aussi la régulation des maladies humaines. Il s'avère, en particulier, nécessaire de s'intéresser aux effets de la simplification des écosystèmes sur la santé ;
- . enfin, la biodiversité constitue une source de molécules, sachant que nos sols recèlent encore un potentiel.

II) Retour d'expérience des collectivités

Adine HECTOR

Chargée de mission Biodiversité pour la ville et l'Euro Métropole de Strasbourg

La ville de Strasbourg possède un patrimoine arboré et végétal important et propose 117 m² d'espaces verts par habitant, ce qui lui vaut d'être classée parmi les villes les plus vertes de France. En 2015, nous avons proposé aux habitants de répondre à une enquête portant sur la perception de la nature. Les participants ont ainsi indiqué que la nature correspond, pour eux, à des arbres, à des fleurs, à la verdure et à la couleur verte. La nature en milieu urbain se retrouve dans des parcs et des espaces verts dans lesquels les habitants se rendent pour des moments de détente et des promenades. La présence d'espaces verts est d'ailleurs souvent un critère pour le choix de la domiciliation.

Une étude a permis de savoir si tous les habitants disposaient du même accès aux espaces verts. Il s'avère que globalement, la ville est très bien quadrillée par les espaces verts. Un travail sur les distances en vélo a d'ailleurs montré que l'ensemble du territoire est accessible en moins de cinq minutes.

Pour autant, il existe des contradictions, sachant qu'une grande majorité des plantes locales sont, en effet, allergènes. Nous avons décidé de ne pas les interdire, mais d'entreprendre un travail de diversification. Des prescriptions sont toutefois mises en œuvre au sein des sites sensibles.

Un travail portant sur le milieu agricole a ensuite été réalisé dans le cadre d'un partenariat avec la Chambre d'agriculture et l'Organisation professionnelle de promotion de l'agriculture biologique d'Alsace. Ce travail comprend différents axes, notamment, le développement d'une agriculture diversifiée et respectueuse de l'environnement.

Enfin, un partenariat avec l'ARS a été mis en œuvre afin de travailler sur l'amélioration de la santé environnementale en limitant, notamment, les îlots de chaleur urbains.

Manon YZOARD

Docteur en psychologie, Laboratoire Interpsy et Martine BATT, Professeur des Universités

Interpsy est un laboratoire de recherche en psychologie de l'Université de Lorraine. L'intervention de ce jour porte sur les jardins thérapeutiques et préventifs au profit du bien-être et de la santé des usagers. Le laboratoire travaille avec la Métropole du Grand Nancy qui porte un projet consistant à l'évaluation des bienfaits des jardins sur la santé des citoyens. La fréquentation des jardins, s'ils sont conçus de façon adaptée, est à l'origine de nombreux bénéfices : meilleure qualité du sommeil et de l'humeur, récupération de la fatigue attentionnelle, développement des liens sociaux et du sentiment de cohésion sociale. Être au contact de la nature dans des jardins a pour intérêt, en outre, de réduire les troubles psycho-comportementaux tels que l'agitation, l'agressivité, le stress et les difficultés attentionnelles.

Un programme de recherche à l'hôpital a été mené afin d'étudier les bienfaits d'un jardin à visée thérapeutique sur les personnes fragilisées par des problématiques de santé. Les promenades accompagnées dans un jardin stimulent la perception et la mémoire des personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer et suscite des émotions positives. Un jardin thérapeutique induit également des bénéfices pour l'équipe soignante en améliorant globalement ses conditions de travail et en réduisant les troubles psychosociaux.

L'objectif général du projet consiste à promouvoir les vertus thérapeutiques et le bien-être des jardins par la valorisation de leur capital. Ce projet permet de développer des démonstrateurs de jardins à partir des résultats scientifiques obtenus qui démontrent leurs bienfaits. A cet effet, nous élaborons un tableau de bord pour montrer l'intérêt du jardin sur la santé et le bien-être en tissant des collaborations étroites entre différents acteurs du territoire : acteurs du système de santé, collectivités, entreprises, monde académique. In fine, nous proposons des aménagements innovants du territoire pour répondre aux besoins spécifiques des populations concernées.

Les innovations apportent des résultats sur les effets de l'usage des environnements végétalisés et leur aménagement. Pour chaque site aménagé, des préconisations seront énoncées pour améliorer la santé psychologique des usagers, pour exploiter les matériaux et savoirs faïences régionaux au service de la création d'espaces singuliers et harmonieux, avec des impacts économiques locaux. Les évaluations porteront également sur les coûts de santé évités.

Véronique LAULIER

Paysagiste, Ecole Nationale Supérieure du Paysage

En tant que paysagiste et membre fondateur de l'association Jardins et Santé, Véronique Laulier apporte une aide financière à la mise en œuvre de jardins dans des établissements médico-sociaux en intervenant avec l'Ecole Nationale Supérieure du Paysage et différents partenaires.

Un partenariat a, de plus, été noué avec la Maison centrale de Poissy pour la réalisation de la cour de promenade. Le travail consistait à travailler avec tous les usagers, dont les détenus et le personnel de surveillance afin de réaliser un jardin dans la prison. Des jardins potagers et des ateliers de jardinage ont été créés ainsi qu'un poste à mi-temps pour un des détenus qui gère, notamment la distribution des graines à l'extérieur de la prison.

Par ailleurs, une terrasse à la Salpêtrière a été réalisée au sein du service de pédopsychiatrie. Tous les commanditaires ont été rencontrés et tous les acteurs écoutés (le service, les enseignants, les concepteurs, les personnels de santé, les enfants, les familles). Il s'est avéré nécessaire de les convaincre afin de créer des ateliers de jardinage. Des actions de sensibilisation au vivant ont

été réalisées et l'espace a été conçu ensemble. Ces lieux d'enfermement s'ouvrent désormais à l'environnement et ce projet nécessite de travailler avec le personnel de santé afin d'assurer la pérennisation du lieu.

Enfin, au sein de l'EPHAD de Lépine Versailles, un point jardin dans la ville a été créé. Les commanditaires ont été rencontrés et tous les acteurs écoutés (Direction et personnel de l'établissement, les résidents et leurs familles, les services de la Mairie et le Conseil de quartier). Leurs obligations ont été prises en compte, élargissant le champ d'intervention et in fine, un projet commun a été proposé et l'espace a été conçu ensemble.

III) Echanges avec la salle

Thierry MOUGET, Fédération des parcs naturels régionaux de France

L'objectif consiste à développer la nature en ville via des jardins dans des établissements de santé, sachant qu'il convient de sensibiliser les différents acteurs sur les gestes en faveur de la biodiversité.

Stéphane VASSEUR, CPIE des pays creusois

Des jardins partagés ont été mis en place dans des EPHAD, mais il convient de sensibiliser le public afin de favoriser la biodiversité. Cependant, les EPHAD en zone rurale se heurtent rapidement à des questions financières lorsqu'il s'agit de réaliser des aménagements importants.

Véronique LAULIER

Il est, en effet, régulièrement reproché aux paysagistes de proposer des aménagements onéreux. Or les paysagistes réalisent désormais une analyse de terrain orientée vers la nature qui diminue les coûts.

Un intervenant

Il existe des conflits entre l'environnement et les jardins à Paris. En effet, il ne suffit pas de créer un jardin pour créer une biodiversité.

Martine BATT

En effet, car tout dépend de la manière d'aménager le jardin.

Véronique LAULIER

Les lieux présentés étaient totalement abandonnés. C'est pourquoi il s'est avéré possible d'y amener de la biodiversité. Pour autant, les plantes doivent être diversifiées pour accueillir de la faune.

Dominique MAISON, Agence de Santé Océan Indien

En réalisant une tournée des jardins à Saint-Denis de la Réunion, j'ai rencontré une collègue qui, elle, conçoit la biodiversité comme la nature sans l'homme. De fait, quels sont les pratiques et les points d'attache avec la santé ?

Luc CHRETIEN

Il convient, en effet, d'élargir le débat à ces questions. En travaillant sur la trame verte et bleue et sur les espèces exotiques envahissantes, une absence de lien entre les écologues et la santé est constatée, sachant que les grands espaces non transformés jouent un rôle dans la régulation des maladies infectieuses.

Thierry MOUGET, Fédération des parcs naturels régionaux de France

Certains écologues ne sont pas sensibles à ces problématiques, mais la plupart s'intéressent aux politiques publiques. Par ailleurs, tout nouveau contrat local de santé devrait comprendre un axe santé-biodiversité.

Adine HECTOR

La biodiversité doit, en effet, devenir une thématique transversale au même titre que la santé ou le réchauffement climatique. La biodiversité nécessite de préserver l'existant. Or les projets urbains ne prennent pas toujours en compte les sites existants.

Martine BATT

La métropole du Grand Nancy intègre la biodiversité.

Bastien LAUQUE

Il est proposé de créer des groupes de dix personnes pour travailler sur les thèmes suivants, à savoir :

- la biodiversité contribuant à la santé physique (filtration des polluants, fixation des particules fines, épuration des eaux) ;
- la biodiversité contribuant à la santé morale et psychologique (milieux naturels, espaces verts, jardins thérapeutiques, contact avec la faune, arts...) ;
- la biodiversité, outil de régulation du climat local (rôle des végétaux dans la lutte contre les îlots de chaleur) ;
- biodiversité, qualité alimentaire et santé humaine (liens entre pratiques agricoles respectant la biodiversité et santé humaine) ;
- contradictions entre les politiques de santé et de préservation de la biodiversité (articuler les politiques de santé et d'écologie à court et long terme) ;
- biodiversité et maladies infectieuses, ou non (rôle dans la transmission, mais aussi la régulation, effet de la simplification des écosystèmes) ;
- la biodiversité comme ressources (le vivant et notamment les sols, reste une source de molécules utilisables pour la santé humaine).

IV) Restitution du travail des groupes

Premier rapporteur

Le groupe était composé de maires et de personnes travaillant dans des collectivités. Il est apparu nécessaire de faire preuve de pédagogie en mettant à la disposition des élus des documents de référence et des financements. Il s'avère également nécessaire d'aider les petites communes en ingénierie post travaux et après travaux. Enfin, il convient de mettre en œuvre des indicateurs d'efficacité de politique publique.

Deuxième rapporteur

Il semble nécessaire de ne pas cibler certaines populations, mais de mettre en place des actions qui intéressent l'ensemble de la population. Celle-ci doit également prendre conscience de l'intérêt du retour à la biodiversité. Il convient, de plus, de modifier les pratiques de l'Éducation

nationale en sortant les enfants dans la nature. Enfin, lors des révisions des outils de planification, il convient d'imposer la replantation d'arbres et la biodiversité dans les projets de collectivité.

Troisième rapporteur

Il semble nécessaire de végétaliser l'ensemble des espaces et d'intégrer la biodiversité en tant que matière à part entière dans les programmes de l'Education nationale.

Quatrième rapporteur

Il semble nécessaire d'accompagner les individus vers les espaces verts, d'intégrer un espace vert dans chaque construction et de réaliser une étude d'impacts sur des projets de petite ampleur.

Cinquième rapporteur

Le groupe considère qu'il convient de préciser les liens entre les divers microbiotes et la santé, de différencier les trois types de diversité, à savoir la diversité génétique, écosystémique et spécifique, de tendre vers une agriculture diversifiée, de rapprocher les paysagistes et les écologues et enfin, de systématiser l'analyse des sols avant tout aménagement.

Sixième rapporteur

Il semble nécessaire de développer les contenus relatifs à la santé et à l'environnement dans la formation initiale des filières agricoles, de rétablir les aides à la conversion des agricultures en bio, d'augmenter le rayon de protection des points de captage d'eau potable, de mieux définir le rôle des végétaux dans l'aménagement urbain, de sensibiliser les élus et de remettre de la verdure dans les cours d'école.

Perturbateurs endocriniens : vers une stratégie locale de prévention ?

Participent à cet atelier :

Claire MORISSON, ingénieur santé au pôle santé environnement, ARS Nouvelle Aquitaine

Marion ALBOUY-LLATY, maître de conférences et praticien hospitalier au CHU de Poitiers

Michel LABARDIN, maire de Gradignan

Elodie MICO, référente santé environnement, mairie de Gradignan

Annie BURBAUD, cheffe de projet ARS Nouvelle Aquitaine

Anne SOUYRIS, adjointe à la maire de Paris en charge de la santé et des relations avec l'AP-HP

Nadine RIVET, adjointe au maire de la ville de Limoges en charge de la petite enfance et des accueils de loisirs

Muriel REBOLA, pédiatre en néonatalogie, CHU de Bordeaux



Marion ALBOUY-LLATY

L'OMS définit un perturbateur endocrinien comme une substance ou un mélange exogène qui altère les fonctions du système endocrinien et qui induit en conséquence des effets nocifs sur la santé d'un organisme intact ou de ses descendants.

L'action de ces molécules n'est pas dépendante de fortes doses. De plus, ces molécules sont ubiquitaires. On les retrouve dans différents produits et différents milieux : bisphénol A, parabènes, pesticides, éther de glycol, composés perfluorés, phtalates et retardateurs de flammes. La détection de ces substances nécessite le recours à des équipements et à des outils analytiques ultrasensibles.

Les effets peuvent être différés tout au long de la vie. Les études épidémiologiques démontrent le lien entre les expositions aux perturbateurs endocriniens et différents troubles : troubles neurocomportementaux, troubles immunitaires, cancers hormonodépendants, maladies métaboliques, troubles du développement foetal, malformations génitales, puberté précoce, etc. L'élaboration des politiques publiques, la création de milieux favorables, le renforcement de l'action communautaire, l'acquisition des aptitudes individuelles et la réorientation des services de santé vers cette problématique constituent des éléments de l'action à mener pour lutter contre les effets des perturbateurs endocriniens, en termes de promotion de la santé environnementale.

Michel LABARDIN

Gradignan est une des 28 villes de la métropole bordelaise. Elle comprend 26 000 habitants. 2 450 enfants y fréquentent les crèches, les écoles maternelles et élémentaires.

La ville a participé à l'élaboration du guide RecoCrèches de l'ARS. Tous les pans de l'accueil de l'enfant sont concernés. 60 % des produits anciennement utilisés ont notamment été supprimés. La mairie devient même prescriptrice auprès des fournisseurs de pratiques et de choix. Les contenants alimentaires à base de plastique ont également été abandonnés. Cet élan s'est avéré transversal au sein des services municipaux, et notamment de celui des achats. Les parents sont demandeurs de cette démarche et deviennent eux aussi des prescripteurs chez eux et dans leur voisinage.

Pour obtenir ce résultat, il faut un engagement politique fort, une adhésion des personnels, un circuit de décision court. L'arbitrage se fonde sur le but à atteindre et non sur la question économique. Il convient de décliner ce modèle sur l'ensemble des âges de la vie.

Annie BURBAUD

Cette action a véritablement fédéré l'ensemble des services de la ville. Les autres structures scolaires souhaitent décliner en leur sein le même type de programme. Les produits d'hygiène, comme les lingettes, ont par exemple été remplacés au profit du savon et de l'eau. La vaisselle est par ailleurs en verre.

Elodie MICO

Le fait d'exiger des références avec des labels auprès des fournisseurs s'est répercuté sur leurs propres réseaux. Les effets se déclinent donc par capillarité. Le programme mis en œuvre a également permis de repenser autant la nature que les modes d'utilisation des produits. En crèche, par exemple, un travail a été mené sur les besoins réels de désinfection et d'hygiène.

Une vidéo est projetée.

De la salle

Il est problématique que les enfants portent des couches de plus en plus tard, notamment au regard de l'impact de ce phénomène sur le processus de spermatogénèse.

Elodie MICO

Il est délicat d'opérer un choix clair en matière de couche en raison du manque d'information sur leur composition. Il s'avère que même les couches labellisées « bio » contiennent des éléments nocifs. A Gradignan, un travail a été mené avec les professionnels de la petite enfance pour limiter le port des couches. Par ailleurs, le fait de ne désormais recourir qu'au savon et à l'eau réduit sensiblement les irritations des fesses des enfants qui fréquentent les crèches.

Nadine RIVET

La mairie de Limoges a renouvelé son marché des couches dans le cadre de la lutte contre les perturbateurs endocriniens. Le cahier des charges, qui exigeait l'absence de chlore et de latex, le recours à de la cellulose naturelle certifiée et à un label indépendant, a donné lieu à six réponses. Le candidat le « moins mauvais » a été retenu.

Michel LABARDIN

La question du cahier des charges est importante pour lutter contre les perturbateurs endocriniens dans le cadre des marchés publics. Elle nécessite le recours à une expertise.

Claire MORISSON

Des recommandations de l'ANSES sur les couches devraient être prochainement communiquées.

Une vidéo est projetée.

Anne SOUYRIS

La ville de Paris s'est investie dans la lutte contre les perturbateurs endocriniens depuis longtemps dans les structures d'accueil des enfants ainsi que dans les jardins, à travers la suppression du recours aux pesticides. Par ailleurs, la mairie de Paris a signé la charte des villes et territoires sans perturbateurs endocriniens, qui préconise des actions dans l'ensemble des champs de la politique publique de la ville : alimentation, air, commande publique, santé, petite enfance, etc. Il apparaît ainsi qu'une collectivité locale a les moyens d'agir. La question de la recherche en matière de perturbateurs endocriniens étant en constante évolution, il a été décidé d'instaurer une clause de revoyure avec les fournisseurs, dans le cadre des commandes publiques, afin de réajuster régulièrement le cahier des charges. La restauration publique est particulièrement concernée. A ce jour, 37 % de l'alimentation proposée aux enfants est d'origine bio et durable, pour un objectif fixé à 50 %. Par ailleurs, une étude sur le sujet des contenants a été lancée. Elle impacte un grand nombre de services et met en jeu des investissements colossaux. En tout état de cause, la première des actions réside dans la sensibilisation du public, mais également des acteurs politiques, sur les perturbateurs endocriniens. La question de la formation des agents de la ville est également centrale, ainsi que celle des enfants au sein des structures d'accueil, afin qu'eux-mêmes éduquent leurs parents. L'Etat pourra suivre l'exemple des villes.

Si les collectivités territoriales donnent l'exemple, l'Etat suivra cette évolution plus facilement et de manière plus forte.

André CIOLELLA, président du Réseau Environnement Santé

La charte a été signée par une quinzaine de collectivités, impliquant environ 200 villes. Ces dernières permettent de faire le lien avec les populations et d'expliquer efficacement l'enjeu sanitaire de la question des perturbateurs endocriniens. L'objectif est de donner envie d'agir sur l'environnement local. L'action « zéro phtalate » proposée par le RES aux villes porte précisément sur une grande famille de perturbateurs endocriniens impliqués dans les pathologies chroniques à partir des expositions pendant la grossesse. Des études comparatives sur le niveau d'exposition des femmes enceintes à certains produits nocifs permettent de sensibiliser le public et suscitent des actions pour réduire cette exposition et pour mobiliser la population sur ces questions.

De la salle

Les effets que génèrent les perturbateurs endocriniens sont-ils réversibles ?

André CIOLELLA

Ils ne sont que partiellement réversibles, au regard de leur caractère transgénérationnel, parfois sur trois générations.

Marion ALBOUY-LLATY

Le mécanisme épigénétique est au cœur des recherches, lesquelles permettent d'envisager des perspectives encourageantes, lorsque les conditions environnementales sont favorables.

De la salle

La lutte engagée par une ville contre les perturbateurs endocriniens au sein des crèches nécessite d'impliquer, en synergie, les maternités.

Une vidéo est projetée.

Nadine RIVET

La ville de Limoges a signé la charte de la « ville santé citoyenne » avant de signer la charte de lutte contre les perturbateurs endocriniens. C'est dans le cadre de cette première charte qu'ont été décidées, outre l'action de production du plateau en porcelaine, la suppression des allergènes dans les structures d'accueil des enfants, la limitation du sel et du gras dans la restauration publique ou la fermeture d'un accueil de jour où le taux de radon était 20 fois supérieur au seuil réglementaire.

L'exemple du plateau en porcelaine, en remplacement du plastique, pour les enfants en structures d'accueil, est exemplaire, au regard de ses enjeux d'ordres économique, écologique et éducatif. Le projet a en effet été mené en collaboration avec des étudiants de BTS et bénéficie d'une action de mécénat de l'artisan impliqué dans la production des plateaux. De plus, les aliments sont le plus possible issus de la production locale, si possible bio. En outre, la ville s'est engagée à nettoyer sans polluer, ce qui implique la modification des commandes publiques. Elle a notamment eu recours à des nettoyeurs vapeur, et dans les structures d'accueil d'enfants, ne sont utilisés, pour l'hygiène, que le savon et l'eau.

Claire MORISSON

Une politique régionale et ambitieuse a été élaborée avec l'ARS en 2014 en Nouvelle Aquitaine. Elle avait pour objectif la réduction des risques d'exposition aux substances chimiques pour les

femmes enceintes et pour les jeunes enfants. Les données de la connaissance ont confirmé, depuis, la pertinence de cette décision. Toujours en cours, cette action nécessite de mobiliser les professionnels de la petite enfance et des maternités (au nombre de 44 en Nouvelle Aquitaine), et de les sensibiliser à des gestes simples. Une deuxième étude est menée, et un guide de recommandations sortira en 2019 sur l'implantation de la crèche et sur les matériaux de rénovation et de construction utilisés. Au sein des maternités, des professionnels sont formés à la sensibilisation des parents aux bons gestes à opérer pour lutter contre les substances chimiques.

Muriel REBOLA

Pour sa part, le personnel du CHU de Bordeaux a été sensibilisé sur les achats, notamment à propos du ménage effectué en maternité. Sont également organisés des ateliers de trois ou quatre heures pour sensibiliser les acteurs de cette structure sur les produits utilisés au quotidien. Il est également prévu de former les parents, par exemple à travers la fiche de l'ARS de conseils de santé environnementale remise à leur sortie de la maternité ou via la pose d'affiches contenant des conseils.

Par ailleurs, le centre Artemis est référent en matière d'environnement. Les parents qui ont des problèmes d'infertilité ou qui ont eu des enfants prématurés ou porteurs de malformations congénitales peuvent bénéficier d'entretiens et de bilans sur leur environnement, afin d'établir un éventuel lien et de réduire les risques d'exposition pour les grossesses suivantes.

Dans le but de faire évoluer les pratiques d'achat, sont intégrés au processus une dermatopédiatre, le service hygiène et des pharmaciens. D'autres maternités de la région progressent dans le même sens. Ainsi, un réseau périnatal se structure progressivement afin d'échanger sur la santé environnementale et de partager les bonnes pratiques. De même, les acteurs en lien avec les parents, comme les assistantes maternelles, sont sensibilisés afin de porter les conseils et les pratiques à toutes les échelles.

Habitat : comment développer un environnement favorable à la santé ?

Atelier animé par Pauline BOYER



I) Introduction

Pauline BOYER

Le premier temps de cet atelier sera dédié à un partage d'expériences. Dans un second temps, des travaux collaboratifs permettront de faire émerger des propositions et des leviers d'action.

Ghislaine PALIX-CANTONE

Cheffe du Bureau de l'Environnement intérieur, des Milieux de Travail et des Accidents de la vie courante, Direction générale de la santé

La question du logement est un déterminant majeur pour la santé puisque les impacts d'un habitat dégradé sur la santé ont été établis. L'habitat est aussi une notion qui évolue (arrivée

du télétravail, vieillissement de la population, hospitalisation à domicile, etc.) et qui connaît une actualité forte avec le lancement d'importants chantiers dans le cadre de la loi Elan. C'est un sujet sur lequel le Conseil de la Santé publique a été saisi afin de définir, sur des bases scientifiques, les conditions d'un habitat favorable à la santé. Il faut espérer qu'à l'issue des travaux en cours, des pistes d'action concrètes pourront enrichir le futur Plan national Santé Environnement.

Claire PITOLLAT

Députée LREM de la 2ème circonscription des Bouches-du-Rhône

La ville de Marseille a particulièrement été touchée par le sujet de l'habitat ces derniers mois, ce qui donne une résonance particulière à la loi Elan. Un habitat est constitué d'un bâtiment, d'un environnement et des occupants. La diversité des utilisations d'un bâtiment et leurs interactions avec ce qui constitue le bâtiment constituent une information importante pour comprendre les conséquences sur la santé des occupants. Il est crucial d'écouter les occupants, d'adopter un principe de prévention (en réduisant les substances polluantes, en travaillant sur les matériaux de construction, sur les modes de consommation), mais aussi d'informer les occupants sur ce qu'ils consomment et sur les conséquences sur leur santé. Des amendements à la loi Elan ont été proposés pour intégrer la santé dans les futures réglementations thermiques et mieux informer les populations.

Le cadre législatif existe, mais la loi ne fait pas tout. Pour mener des actions de proximité, il est indispensable de pouvoir s'appuyer sur des acteurs de proximité. Tout cela doit se construire avec les collectivités territoriales, qui peuvent agir sur l'environnement, ainsi qu'avec des artisans, des associations, des médecins, etc.

II) Retours d'expérience

Olivier SAVY

Ingénieur chargé de mission Qualité de l'air, Ville de Lille

La Ville de Lille dispose d'un service des risques urbains et sanitaires en charge des risques technologiques et sanitaires. Une expérience de réaménagement se déroule actuellement dans le quartier Concorde, dans le cadre d'un projet ANRU, pour améliorer les conditions d'habitat. Proche d'un périphérique, la qualité de l'air de ce quartier n'est pas bonne et les nuisances sonores y sont nombreuses. L'expérience vise à résorber ces problématiques, mais aussi à améliorer les conditions d'alimentation ainsi qu'à développer la production énergétique et le confort thermique. Elle s'appuie sur une approche intégrée qui met l'accent sur les usagers pour créer un quartier dit « à énergie positive. » Ainsi, quatre études opérationnelles ont été lancées dans le cadre du PIA, à propos des actions ou thèmes suivants :

- création d'un mur antibruit ;
- création d'un référentiel de bruit interne et externe (avec, notamment, l'intégration de protections acoustiques de faible hauteur) ;
- qualité de l'air intérieur (avec une assistance à maîtrise d'ouvrage spécifique sur le suivi et la mise en œuvre de la démarche à santé positive dans le projet de renouvellement urbain du secteur Concorde) ;
- agriculture urbaine (avec le lancement d'un appel à manifestation d'intérêt).

Zoë HERITAGE

Directrice du Réseau français des Villes Santé OMS

Les Villes Santé sont un réseau qui couvre 90 communes et intercommunalités et qui agit à deux niveaux : celui des élus et celui des services techniques. C'est une plateforme d'échange entre les villes membres et de travail avec les institutions nationales, qui s'occupe aussi de faire le lien avec les politiques de l'OMS.

En 2018, un rapport de l'OMS a proposé que toutes les politiques nationales et locales prennent en compte les quatre points suivants : la surpopulation, la température intérieure très basse ou très haute, les accidents domestiques, les offres de logements adaptés. Au travers du réseau Villes Santé, tout projet ou sujet d'étude doit s'appuyer sur trois valeurs : travailler en partenariat avec d'autres secteurs, réduire des inégalités sociales de santé, créer des villes agréables aujourd'hui et pour les générations futures. Les Villes Santé travaillent de façon efficace avec les secteurs de l'enfance, de la jeunesse, de l'éducation et de l'action sociale en particulier. Il existe encore une marge de progression du côté de l'action sociale.

Les communes et intercommunalités disposent de plusieurs champs de compétences : l'offre, les questions d'habitat insalubre, l'action sur les vecteurs (tels que les punaises de lit), les bruits de voisinage, les offres de logements adaptés, la prévention des chutes, les questions spécifiques liées à la géographie (par exemple le radon). Deux documents cadres peuvent impacter la qualité de l'habitat : le Plan local d'Urbanisme (PLU) et le Programme local de l'Habitat (PLH). Le Contrat local de santé (CLS) est aussi utile, mais il n'impose rien. L'expérience montre toutefois que l'établissement de fiches communes à ces trois dispositifs porte ses fruits.

Le réseau a fait de la santé mentale et de l'habitat des priorités et a décidé de travailler sur trois thèmes dans différentes villes : le repérage des situations complexes, l'aide à la vie quotidienne, l'offre de logements adaptés. Le réseau s'attache aussi à la question de la qualité de l'air au travers d'une lutte contre les moisissures, d'un réseau de professionnels, d'ateliers, de jeux de sensibilisation...

En conclusion, bien que les questions de pollution et de risque sanitaires soient significatives, l'habitat fait partie de l'identité de chacun et reste plus important pour tous. Par ailleurs, des modifications sont à venir dans l'échelle des compétences en matière d'habitat indigne ; il ne faudra pas en oublier toute l'expérience acquise par les communes.

Patricia SARAUX

Médecin, Direction de la Mission Santé publique à la Ville de Nantes

Cette intervention vise à livrer quelques exemples d'actions menées à Nantes en matière d'habitat. Ils démontrent en particulier la nécessité de travailler avec d'autres partenaires.

Il faut informer les publics de l'existence de pollutions et de bonnes pratiques pour les inciter à améliorer leur habitat. Des Focus santé sont organisés pour discuter de différents thèmes ainsi que des conférences au sein de quartiers populaires.

Depuis dix ans, des campagnes de détection de radon sont menées au sein des domiciles et les populations sont informées à son sujet.

Des interventions sont réalisées auprès des écoles ainsi qu'avec des professionnels de la santé pour améliorer la qualité de l'air intérieur dans les écoles.

Le domaine d'action de la Mission Santé publique inclut ensuite la formation. A ce sujet, il existe désormais un Master en santé environnementale à l'École nationale supérieure de Montpellier.

A Nantes, une recherche-action se déroule actuellement sur la précarité énergétique et sur son impact sur la santé des habitants.

Des bains-douches municipaux sont mis à disposition des publics **vulnérables** puisque prendre soin de soi est un premier acte indispensable à un bon état de santé.

Enfin, au sein de la CLS, il existe désormais un conseil local en santé mentale afin de favoriser le maintien et l'accès au logement des publics présentant des troubles psychiatriques ou psychologiques graves.

Stéphanie JANNIN

Troisième vice-présidente déléguée à l'Environnement, au Développement durable, à la Biodiversité, à la Culture scientifique et au Climat - Montpellier Métropole

Montpellier connaît la plus forte croissance démographique en France. Elle est marquée par une grande diversité, mais aussi par une grande vulnérabilité aux changements climatiques. A l'heure actuelle, la croissance démographique de la métropole est plus liée au solde naturel que migratoire. Les jeunes se déplacent aussi de plus en plus loin du centre. Dans ce contexte, avec les acteurs de l'immobilier, une démarche de construction de logements abordables et offrant également une qualité de vie intéressante a été lancée. C'est ainsi que l'envie de vivre en ville a été redonnée à des ménages.

Cette expérimentation complète un dispositif existant depuis de nombreuses années : la grille AURA, qui regroupe des critères facilitant l'attribution des permis de construire, et qui va dans le sens d'un urbanisme allant plus loin que la stricte application du PLU.

III) Travaux collaboratifs

Pauline BOYER

Les participants se sont organisés en sous-groupes pour réfléchir aux questions suivantes :

- Quelles sont les caractéristiques du logement, au sens de bâtiment, favorables à la santé ? Comment favoriser un usage sain de son logement ? Quels indicateurs sanitaires pour l'habitat favorables à la santé ?
- Habitat et développement durable : comment favoriser la prise en compte du sanitaire ? Quelle place pour la recherche en France ?

Frédéric LE RALLIER

En préambule, il convient de faire savoir que l'Université de La Rochelle travaille sur une thèse de doctorat visant à constituer un indicateur de classification des logements et un indice jugeant la qualité sanitaire des logements.

Premier rapporteur

Le groupe s'est attaché à la première question. Il existe beaucoup de critères réglementaires s'agissant de la protection de la santé, mais un retard subsiste en ce qui concerne l'émergence de certaines menaces telles que le moustique tigre. En matière de confort de vie, le groupe a conclu que des matériaux sains devaient être installés dans de bonnes conditions. La coordination des métiers nécessaires à la construction d'un logement semble souvent insuffisante. La question des malfaçons s'est posée. La difficile distinction entre ce qui revient au locataire et au propriétaire en termes d'entretien a été évoquée. Il semble que les collectivités doivent saisir l'opportunité que représentent les permis de louer. A enfin été évoquée la question de l'évolution des logements en fonction de l'âge de leurs occupants.

Deuxième rapporteur

Le groupe propose un meilleur maillage territorial du métier de conseiller en environnement intérieur ainsi qu'un meilleur financement pour ce dernier. L'impact d'un mauvais logement sur le budget de la santé de la Sécurité sociale a été mentionné. D'autres actions ont été préconisées : réalisation d'un livret d'accueil et d'un accompagnement en présentiel lors de l'entrée dans un logement, organisation de formations auprès des maîtres d'œuvre et maîtres d'ouvrage, organisations de visites conjointes d'un opérateur logement et d'un conseiller médical en environnement intérieur pour favoriser la réalisation de travaux de rénovation dans le parc locatif.

Troisième rapporteur

Les CLS peuvent constituer un bon lien entre les PLU et les PLH. Des études d'impacts sanitaires devraient être menées en amont de projets de construction. Le groupe a évoqué l'organisation d'ateliers pédagogiques et l'utilisation de différents supports pour sensibiliser aux bons gestes quotidiens, combattre des idées reçues et ainsi favoriser un usage sain des logements.

Quatrième rapporteur

En ce qui concerne la seconde question, il est apparu nécessaire d'inclure des objectifs sanitaires dans la programmation de la conception, de la construction, de la rénovation et de la réhabilitation d'un bâtiment, en incluant et articulant de manière continue tous les acteurs. Le Règlement sanitaire départemental devrait évoluer pour que l'aspect sanitaire y prenne une plus grande place. La création de dossiers d'ouvrage exécuté doit devenir systématique lors de la construction d'un bâtiment, voire à l'issue des rénovations, car ils peuvent donner des informations sur les risques auxquels la population est exposée. Une réflexion pourrait être menée afin de créer un outil global prenant en compte tous les facteurs influant sur la qualité d'un habitat. La sensibilisation sur le thème de l'habitat favorable doit concerner les professionnels de santé et les usagers, de façon continue dans le temps. Pour valoriser et regrouper les connaissances sur l'habitat favorable, un centre de ressources pourrait être mis en place. Enfin, la recherche doit être à la fois théorique et pratique, et doit s'appuyer sur des initiatives locales.

Cinquième rapporteur

Pour la première question, le groupe a émis les idées suivantes : rédiger un mode d'emploi de l'occupation d'un logement qui livrerait de bonnes pratiques ; programmer un diagnostic sanitaire avant la vente d'un logement ; créer des quartiers comprenant différents services pour réduire les déplacements des habitants.

En ce qui concerne le volet recherche, il semblerait intéressant de développer un instrument de mesure (par exemple des moisissures) et de comparer le coût induit par les maladies et les gains énergétiques que pensent faire des personnes en adoptant certains comportements.

Changement climatique : comment anticiper les impacts sur la santé publique ?

Atelier animé par Bastien LAUQUE, journaliste

Intervenantes:

Marie CARREGA, Adjointe au Secrétaire général de l'ONERC

Sarah SIMONET, Région Nouvelle-Aquitaine

Docteur Patricia SARAUX, Médecin Directeur, Nantes Métropole

Karine SEIGNEUR, Bordeaux Métropole

Professeur Virginie MIGEOT, Acclimaterra



Marie CARREGA

Le deuxième Plan National d'Adaptation au Changement Climatique (PNACC) a été présenté par le Ministre le 20 décembre. Une action du PNACC porte sur la santé.

La seconde actualité est liée au fait que l'année 2018 s'est révélée la plus chaude en France depuis le début des mesures. En France, les températures se sont élevées de 2,1°C au-delà des moyennes de référence.

Professeur Virginie MIGEOT

Plus de 370 personnes ont contribué à la rédaction d'un rapport sur l'adaptation au changement climatique au Nouvelle-Aquitaine. Il est disponible sur le site d'Acclimaterra. Les informations ont notamment été collectées en Nouvelle-Aquitaine à l'occasion du Train du Climat. Les séances d'information ont en particulier été déclinées à travers l'initiative AcclimaCampus.

Le changement climatique peut présenter des effets à moyen ou long terme en matière de santé. A ce dernier titre, les proches des victimes de la canicule de 2003 ont montré des atteintes en termes de santé mentale. Dans le cadre du plan canicule, des données issues des urgences hospitalières et de SOS Médecins sont collectées. Elles permettent des réactions plus rapides face aux épisodes caniculaires.

Les effets indirects du changement climatique se matérialisent par :

- une altération de la qualité des milieux, qui peut se traduire par des épisodes de pollution retentissant sur la santé des populations.
- la modification de la distribution des vecteurs, notamment du moustique tigre.

Le changement climatique constitue un révélateur des vulnérabilités socio-économiques. L'OMS souligne à ce titre l'importance de la vigilance envers les personnes âgées, les enfants, les personnes qui travaillent à l'extérieur, qui sont atteintes de maladies chroniques, ainsi que celles en situation de devoir migrer, y compris au sein de leur propre pays.

L'Observatoire Régional de la Santé a pu établir une typologie des différents territoires afin d'anticiper leurs vulnérabilités. La Creuse est particulièrement exposée.

Le climat interagit avec les conditions de vie, d'habitat et de travail des populations. Il est donc prépondérant pour la santé. Il s'insère dans toutes les trajectoires de vie. L'exposome correspond dans ce cadre à l'ensemble des expositions.

Les collectivités territoriales disposent de leviers d'action en termes de déterminants permettant la lutte contre le changement climatique, notamment s'agissant de l'environnement naturel ou du bâti, les services, ou encore l'économie locale, même si elles n'exercent pas directement de compétences en matière de santé.

La salutogénèse constitue une démarche globale et positive de mitigation des effets du changement climatique. Elle permet la mobilisation de ressources servant à protéger les populations. Des actions positives telles que le renforcement des liens sociaux ou l'utilisation des modes de transport doux entrent dans ce cadre.

Docteur Patricia SARAUX

Nantes Métropole, en tant que membre du réseau français des villes santé de l'OMS, s'efforce d'insérer ce thème dans toutes ses politiques. La santé est en effet un indicateur positif de l'action publique.

Le Plan Climat Air Energie territorial influe sur la santé, notamment en aboutissant à des cartographies des sites larvaires, des îlots de chaleur potentiels, des terrains synthétiques, des points d'eau ou des sanitaires publics. Les bains-douches municipaux font en effet l'objet d'une fréquentation croissante.

Un travail porte sur les îlots de rafraîchissement. Ils sont dotés de points d'eau et d'arbres, voire de parasols. Intégrer la nature au sein de la ville présente également un intérêt pour temporiser la montée dans des températures extrêmes. De même, les arbres permettent de réduire l'impact des inondations.

Une cartographie des nuisances a été élaborée afin de déterminer où agir au plus vite. Un travail est également entrepris avec les aménageurs pour l'implantation de bancs ou de points d'eau.

La précarité énergétique est également prise en considération, car elle porte à conséquence sur la santé. En lien avec les promoteurs, Nantes Métropole réfléchit en matière d'intégration du risque climatique dans la conception des constructions nouvelles.

L'exposition de l'INSERM sur les effets du changement climatique sur la santé est très pédagogique. Elle peut être commandée, notamment dans l'optique de la proposer aux enfants.

Karine SEIGNEUR

L'outil Score ICU porte sur les îlots de chaleur urbains (ICU), caractérisés par une élévation de la température du centre-ville supérieure à celle de la périphérie. En cas de pic de chaleur, elle peut atteindre 8 à 10°C.

L'étude menée en 2014-2015 a abouti à l'élaboration d'une cartographie des îlots de fraîcheur et des ICU. Ils correspondent aux zones d'activité économique, et notamment à leurs parkings. Le centre-ville de Bordeaux n'est pas particulièrement concerné, étant composé d'échoppes dotées de jardin.

En termes de lien entre ICU et santé, il apparaît que la chaleur engendre un épuisement lié à la déshydratation. Des coups de chaleur peuvent également survenir. La taille de l'agglomération et les caractéristiques de l'habitat constituent des facteurs notables. En 2003, le pic de surmortalité est survenu quelques jours après le pic des températures. A Toulouse, l'ozone a également eu des conséquences sur la santé en engendrant des réductions de capacité pulmonaire et des inflammations des poumons.

L'étude des ICU a abouti aux préconisations suivantes :

- I. renforcer la présence de végétation en ville ;
- II. renforcer la présence de l'eau ;
- III. créer des zones ombragées ;
- IV. utiliser des matériaux clairs pour les aménagements ;
- V. favoriser la circulation de l'air par les formes urbaines ;
- VI. limiter l'installation de climatiseurs.

Des actions de communication ont été engagées suite à ces préconisations. Une exposition a été proposée dans une galerie commerciale, puis mise à disposition des communes. Les agents de Bordeaux Métropole ont été sensibilisés. Enfin, l'outil Score ICU a été proposé aux aménageurs afin de leur permettre de prendre en compte les ICU et îlots de fraîcheur urbains (IFU). Simple et rapide d'utilisation, il permet d'orienter les choix d'aménagement.

De la salle

L'outil est-il appliqué à tous les projets menés à Bordeaux ?

Karine SEIGNEUR

Il vient d'être finalisé. Il a été testé sur cinq ou six grands projets, notamment celui de la place Gambetta. Il s'avère que ces aménagements ne portent pas de conséquence majeure. Si beaucoup d'arbres ont été coupés, un linéaire important de voirie sera supprimé. Le fait que le sol devienne plus clair compense la réduction de la couverture arborée.

De la salle

Les cartographies de jour et de nuit montrent des résultats très différents. La nuit, la zone qui reste la plus chaude est en centre-ville, induisant ainsi les effets les plus importants, la récupération étant moins facile. La canicule de 2003 a ainsi été caractérisée par des températures de nuit élevées.

Karine SEIGNEUR

Les images utilisées ont été captées à 11 heures du matin. Nous disposons de quelques photos nocturnes, mais elles ne semblent pas montrer un écart flagrant.

De la salle

Quelles mesures doivent-elles être appliquées le plus rapidement possible afin de limiter les impacts du changement climatique ?

Professeur Virginie MIGEOT

La réponse varie en fonction des enjeux et ressources des territoires. En termes de surveillance, il convient de développer des outils basés sur le Big Data, car ils permettent la mise en place d'actions. De plus, les solutions déjà mises en place doivent être partagées, et les acteurs qui peuvent apporter une contribution doivent être identifiés.

Bruno MENAGER, Agence de l'Eau Adour-Garonne

Nombre de solutions d'adaptation au changement climatique en ville passent par un rafraîchissement dépendant de l'eau. Or, cette ressource va manquer, l'évapotranspiration se renforçant avec l'élévation de la température. Le déficit en eau, qui s'établit actuellement à 200 millions de mètres cubes, augmentera jusqu'à 1,2 milliard de mètres cubes. Le déficit net en période d'étiage sera multiplié par six.

A Bordeaux, l'eau provient de captages très profonds. La ville sera donc relativement préservée. En revanche, dans les villes ayant besoin d'eau de surface, les problèmes seront avérés.

Les modèles agricoles auront probablement évolué à terme, car les prélèvements actuels sont à 80 % réalisés par ce secteur. Pour autant, amener de l'eau en ville pour le maintien des espaces verts ne sera pas facile. Le moustique tigre pourrait également profiter de cette initiative.

Pascale PANNETIER, ANSES

L'introduction d'eau en ville peut également aboutir à une évolution des aires de répartition du moustique tigre. En outre, un suivi particulier en matière de légionellose sera nécessaire en cas de pulvérisation de l'eau.

Professeur Virginie MIGEOT

Les solutions à mettre en œuvre sont compliquées à identifier. Une réflexion plus globale porte sur les enjeux sanitaires. Les évolutions devront être mises en place précautionneusement.

De la salle

La communauté scientifique internationale s'accorde pour indiquer que les ondes électromagnétiques produisent de la chaleur. Ce sujet est largement éludé, alors que les objets connectés multiplient les sources d'ondes.

De la salle

Des réfutations de cet argument peuvent être trouvées en ligne. Il n'est en effet pas fondé scientifiquement. L'ordre de grandeur des effets des objets connectés est sans commune mesure avec le réchauffement climatique.

De la salle

L'Outre-mer est en avance en matière d'ICU. Des travaux sont menés afin de faire en sorte que l'aérodynamique des bâtiments permette une ventilation naturelle, avec en particulier des plans traversants, des vérandas, ainsi que des toitures et des façades végétalisées.

La Ville de Paris entend par ailleurs faire de ses écoles des îlots de fraîcheur. Pour sa part, l'entreprise Cool Roof propose une peinture claire permettant de réduire de 8 à 10°C la température des constructions.

Bastien LAUQUE

La métropole a-t-elle pris en compte les initiatives ultra-marines en termes d'urbanisme ?

De la salle

Des erreurs commises en métropole ont été reproduites à La Réunion, notamment en termes de construction d'immeubles parallélépipédiques. Pour autant, nous sommes en capacité de tester les solutions 365 jours par an.

I) Restitution des travaux des ruches

Premier rapporteur

Nous avons identifié les thèmes suivants :

- Réduction des consommations d'énergie afin de limiter l'émission de gaz à effet de serre (4 votes)
- Identification des risques pour la santé induits par le changement climatique et gestion de la connaissance (1 vote)
- Limitation de l'utilisation des transports individuels (0 vote)
- Retour d'expérience au niveau européen sur les alternatives efficaces, notamment afin d'éviter aux pays du sud de commettre les mêmes erreurs que ceux du nord (3 votes)
- Rassemblement des acteurs de la prévention et de la mitigation des risques dans une gouvernance globale (1 vote)

- Communication et sensibilisation des populations (1 vote)
- Rappel au public des effets de la consommation d'énergie sur le changement climatique (8 votes)
- Anticipation des mécanismes de production d'énergie, notamment pour le numérique (5 votes)
- Adaptation de l'agriculture pour lui permettre de répondre aux disponibilités en eau (1 vote).
- Travail sur le sujet de l'habitat précaire ou indigne (1 vote).
- Evolution de l'agriculture en fonction du marché (1 vote)
- Collaboration aux niveaux européen et international sur des objectifs de qualité en matière d'environnement et de changement climatique (0 vote)

Bruno MENAGER, AEAG

Nous avons déterminé quelques actions complémentaires à celles qui viennent d'être évoquées :

- Certains publics ont peu été sensibilisés en matière de prévention des risques, notamment les femmes enceintes et les jeunes parents. Ce public est pourtant très réceptif et facile à marquer (1 vote).
- Les changements de comportement en termes d'agriculture ou de conception des villes et des bâtiments doivent être encouragés par la formation initiale et continue. Cette dernière permet la remise en cause de schémas classiques en matière d'énergie ou de coût.
- Les données scientifiques doivent également faire l'objet d'un transfert important vers les formateurs, de manière à les rendre concrètes (8 votes).
- Les populations les plus vulnérables doivent être identifiées. Les personnes isolées sont en particulier difficiles à trouver par définition. Celles qui habitent dans les zones rouges inondation demeurent cependant faciles à localiser, contrairement aux populations nomades (2 votes).

Troisième rapporteur

S'agissant du thème de la prévention et gestion des risques, nous avons identifié les mesures suivantes :

- Les lois existantes doivent être appliquées, notamment en termes de bilan d'émissions carbone et GES. Les bonnes pratiques se trouveront ainsi valorisées et les mauvaises pénalisées (4 votes).
- Les aménageurs doivent être sensibilisés aux enjeux du changement climatique.
- L'éducation à la santé sur les risques liés au changement climatique doit être poursuivie. Il convient dans ce cadre de donner du sens aux initiatives. (1 vote).

Au sujet de l'injustice climatique et des inégalités sociales, nous avons déterminé que :

- Les points noirs climatiques doivent être identifiés à l'échelle locale, de manière à être traités en priorité (1 vote).

- La démarche PCAET doit intégrer un portrait santé permettant d'adapter les préconisations à des publics vulnérables. La transversalité de cette politique doit donc être renforcée (4 votes).

Quatrième rapporteur

En matière de prévention et de gestion des risques, nous avons préconisé les initiatives suivantes :

- Des systèmes d'information géographique (SIG) doivent être mis en œuvre afin de permettre des interventions plus rapides des services de secours lors d'événements climatiques extrêmes (0 vote).
- Le public doit être sensibilisé à la gestion des risques, en particulier à travers des exercices et des mises en situation (0 vote).
- La population doit être informée sur les dispositifs de gestion des risques.
- Les études de risque doivent être actualisées au vu du changement climatique (1 vote).
- Des kits de communication doivent présenter le bénéfice pour la santé de la gestion des risques, tout en évitant l'alarmisme (0 vote).

S'agissant de l'injustice climatique et des inégalités sociales, nous avons identifié un certain nombre de pistes :

- Les populations sensibles vivent dans un habitat très dégradé. Elles subissent donc davantage d'effets du changement climatique. Il convient donc de renforcer les possibilités d'accès aux conseillers en environnement intérieur (0 vote).
- L'ensemble de la population doit pouvoir accéder à l'hygiène et à l'eau potable (0 vote).
- Les logements vides depuis plusieurs années pourraient être ouverts à des populations vivant dans des logements insalubres ou à des SDF (0 vote).
- Un réseau social plus solidaire permettrait l'accompagnement des personnes âgées et isolées, même en zone rurale (0 vote).
- Les réfugiés climatiques pourraient être accompagnés par des cellules psychologiques, d'autant qu'ils souffrent de conséquences mentales du changement climatique (0 vote).
- Des habitats collectifs pourraient être mis en place, de manière à renforcer l'entraide en cas d'événement climatique (1 vote).

Cinquième rapporteur

Concernant la prévention des risques climatiques, nous avons proposé les initiatives suivantes :

- Atténuer le changement climatique constitue la première des préventions. Ces deux aspects doivent être travaillés en parallèle (2 votes).
- Les plans grand froid et canicule, ainsi que les expériences de l'Outre-mer doivent être mis à profit pour la gestion de pandémies dites « tropicales » sur le territoire. La présence médicale sur le terrain et la capacité des urgences doivent être adaptées à ces besoins nouveaux (0 vote).

- La lutte contre l'imperméabilisation des sols doit être renforcée (2 votes).
- Les urbanistes, les artisans et les architectes doivent être formés à la construction de logements adaptés.
- Le développement de la voiture à essence est contradictoire avec la lutte contre le réchauffement, car ces véhicules dégagent davantage de gaz à effet de serre. Les résidents des campagnes sont cependant amenés à se déplacer davantage (1 vote).

En matière d'injustices climatiques et d'inégalités sociales, nous avons ajouté un certain nombre d'actions :

- La précarité climatique doit être traitée, y compris en matière d'excès de chaleur. Une présence humaine renforcerait la solidarité envers les personnes les plus vulnérables. Les CCAS pourraient être impliqués dans ce domaine (0 vote).
- Des migrations interviendront également au niveau national. La gestion de ces déplacements devra être adaptée.

Le bruit dans tous ses états

Atelier animé par Alexandre MARSAT



I) Introduction

Alexandre MARSAT

Cet atelier vise à partager les bonnes pratiques mises en œuvre au niveau local, à s'inspirer des initiatives des autres collectivités et à contribuer au prochain PNSE 4 en émettant des idées.

Natalie COMMEAU

Chef de la mission Bruit et agents physiques au Ministère de la transition écologique et solidaire

Les nuisances d'environnement sont multiples et variées induisant des conséquences néfastes sur la santé. Dans les sondages sur les nuisances, nous constatons que le bruit est régulièrement mis en exergue. L'atelier a pour objectif de discuter sur différents thèmes.

II) Retour d'expérience des collectivités

Hélène DOURNEAU

Chef de projet à la Métropole de Bordeaux

La métropole de Bordeaux comprend 28 communes et 750 000 habitants. Ce territoire est très attractif avec l'arrivée de la LGV. La communauté urbaine a été créée historiquement en 1966 et présente des compétences techniques et des compétences en matière d'aménagement. Celles-ci ont été renforcées par la loi MAPTAM en 2015.

Ce territoire attire pour la qualité de vie qu'il propose. Le PLU intercommunal promeut ce paysage et sanctuarise 50 % d'espaces naturels et agricoles qui ne sont pas urbanisables. Pour autant, de grands projets urbains entraînent une mutation du paysage, notamment avec l'EPA Bordeaux Euratlantique.

Dans ce contexte, une vigilance particulière doit être adoptée vis-à-vis des nuisances sonores. Certains documents permettent de les maîtriser, notamment le Plan d'actions pour un territoire durable à haute qualité de vie, le contrat local de santé métropolitain, le PLU intercommunal qui se traduit par l'introduction de règles particulières d'implantation le long des axes et le plan de prévention du bruit dans l'environnement (PPBE).

Deux démarches ont conduit à l'élaboration de ce plan de prévention du bruit dans l'environnement. La première émane du Conseil de développement durable. Il réunit des acteurs de la société civile qui émettent des recommandations sur les politiques publiques. En 2017, le Conseil s'est saisi de la question des soins dans la ville et ses travaux sont traduits opérationnellement dans le plan de prévention. La deuxième démarche a été pilotée par l'ADEME et consiste à promouvoir des solutions visant à traiter conjointement les questions climat-air-énergie et celles relatives au bruit.

Ces deux démarches ont donc été inspirantes et la cartographie du bruit stratégique issu des infrastructures de transport routier, ferroviaire, aéroportuaire et des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) classe A a permis d'élaborer le plan de prévention du bruit dans l'environnement.

Il existe trois types de zone à enjeu, à savoir les zones de bruit critique, les zones de conflit potentiel et les zones calmes. Il est important d'identifier les secteurs afin de se montrer vigilants vis-à-vis du bruit et de préserver la qualité de l'environnement sonore.

Le plan d'actions traite donc du bruit dans l'environnement. Il est élargi aux bruits générés par la métropole dans l'exercice de ses missions, notamment la collecte des déchets, les transports collectifs et l'aménagement. Il s'avère important de ne plus envisager le bruit sous l'aspect de la nuisance, mais sous l'aspect d'un paysage sonore. Le PPBE comprend vingt mesures qui sont applicables dans les zones à enjeu de bruit.

Ces mesures poursuivent différents objectifs, notamment celui consistant à traiter et à renforcer le traitement du bruit. Un autre objectif consiste, lui, à façonner des paysages sonores. Il semble ainsi pertinent de systématiser la prise en compte du sonore dans les projets d'aménagement en appréhendant mieux le territoire sonore de la métropole et en réalisant des campagnes de sensibilisation. A cet effet, une des mesures vise à identifier, à mettre en valeur et à protéger

Le patrimoine sonore de Bordeaux métropole. Elle permet d'émettre des préconisations pour la préservation de ce patrimoine sonore. Par ailleurs, les zones calmes sont devenues des zones de ressourcement. Il convient de lancer des expérimentations au sein de quelques zones, qui seront sans doute des zones calmes, afin de mieux appréhender leurs points communs. De plus, la sensibilisation des professionnels passe par un réseau métier interne à la métropole. La préservation de l'environnement sonore relève, en effet, d'une coresponsabilité. Il s'avère, par conséquent, nécessaire de co-construire des outils qui permettent de systématiser la prise en compte du sonore dans les projets d'aménagement et de faire connaître ces outils. Il convient, en outre, de sensibiliser le grand public dès lors que l'environnement sonore d'un lieu est modifié. Il est également envisagé de mettre à la disposition des services une expertise acoustique et d'expérimenter des solutions à bénéfices multiples. Ces efforts doivent bénéficier à la qualité de vie grâce à une expertise croisée portant sur l'acoustique et la qualité de l'air. Un appel à projets sur des sites expérimentaux permettra de trouver des solutions visant à améliorer la qualité sonore de ces sites à travers des solutions reposant sur la nature.

Arnaud CRISTINI

Chef du service bruit monitoring environnemental à la Métropole de Nice-Côte d'Azur

Ce territoire est composé de 49 communes et comprend 500 000 habitants. De nouvelles cartographies du bruit ont récemment été réalisées. Le PPBE va plus loin que la Directive européenne et permet de proposer un document unique aux citoyens.

Le PPBE comprend 35 actions qui entrent dans le champ de la Directive européenne et 8 actions hors champ. Un deuxième PPBE a été adopté en 2017. Il présente une cartographie soulignant les efforts de la collectivité grâce à la première ligne de tramway et un grand parc urbain. La ligne 2 du tramway passera, dès qu'elle sera terminée, en parallèle de la promenade des Anglais. Ces différentes actions ont donc permis d'améliorer l'environnement sonore sachant qu'en 2010, 11 % des habitants vivaient dans un environnement sonore supérieur à 68 décibels contre 5 % en 2016, sachant que l'objectif consiste à atteindre 3 % en 2022.

Les actions sont ciblées sur les zones de dépassement sonore et sur les points noirs du bruit. Le réseau de transports en commun est renforcé, notamment le tramway, la gestion et la connaissance du trafic, la protection et la création de zones de calme, le plan de déplacement et le monitoring urbain, à savoir la mesure réelle du bruit sur le terrain. A cet effet, un réseau de 46 capteurs diversifiés et innovants est installé dans la ville. Il permet d'optimiser notamment la surveillance des nuisances sonores liées aux ports métropolitains. De plus, des mesures réalisées par les six véhicules sentinelles air et bruit sont exploitées.

La ville de Nice cible des actions à fort impact sur le bruit, notamment le tramway ligne 2 et le tramway ligne 3 qui dessert la zone d'écovallée de la métropole. Elle a réalisé, de plus, une expérimentation de murs bas acoustiques qui protègent une zone de calme. En parallèle, elle teste des systèmes innovants à l'instar des afficheurs pédagogiques de bruit qui sont installés dans des cantines d'école ou d'un outil monitoring urbain qui permet de réduire les nuisances sur les terrasses des établissements nocturnes.

Toutes ces mesures visent à faire évoluer la réglementation. La ville de Nice a ainsi promulgué un nouvel arrêté municipal au mois de décembre 2018 relatif à la lutte contre le bruit. Cet arrêté prévoit notamment l'arrêt des chantiers les plus bruyants entre midi et quatorze heures et un questionnement sur le bruit des ports.

III) Echanges avec la salle

Jacques FORTINON, Association antibruit de voisinage

Il tient à soulever le problème du bruit du voisinage qui coûte 20 milliards d'euros par an. Ce bruit peut induire une certaine souffrance chez les riverains. La réglementation est relativement complète, mais elle n'est pas toujours appliquée. Le bruit relève d'une question sociale, sanitaire et économique, mais il est souvent vecteur d'agressivité.

Un intervenant

Concernant la promotion des sons, l'intervenant demande si la ville de Bordeaux envisage de conserver les zones de fête afin de préserver une activité nocturne.

Hélène DOURNEAU

Le Conseil de développement durable indique qu'une ville sans sons n'est pas une ville. Le projet « Bordeaux la nuit » traite de ces questions. Il est certain que le quartier des bassins à flots à Bordeaux est un quartier festif qui induit des conflits d'usage. C'est pourquoi il est envisagé de faire se rencontrer les travailleurs de la nuit, les usagers et les résidents afin d'introduire la notion d'acceptabilité.

Natalie COMMEAU

Il est proposé aux participants de former les groupes de travail et de travailler sur les thèmes suivants, à savoir :

- bruit et santé : comment agir à l'échelle de la collectivité ?
- le bruit est aussi une question de comportement et de civisme : comment faire de la prévention en ce sens, aussi bien vis-à-vis du citoyen que de la collectivité ?
- quels leviers peuvent être actionnés pour permettre un meilleur accompagnement du bruit quand sa réduction ne peut être que faible ou impossible ?
- comment valoriser les sons pour obtenir des sons identitaires d'un quartier ou d'un paysage ?

IV) Restitution des groupes de travail

Premier rapporteur

Il semble que les contrats locaux de santé sont pertinents et donneraient des résultats immédiats à travers différentes actions, telles que les forums de santé ou les promenades sonores. Il convient, à cet effet, de mettre en place une démocratie participative. De plus, des diagnostics doivent être réalisés dans les écoles et des chartes de bon usage doivent être rédigées. Il s'avère nécessaire de sensibiliser, dès leur plus jeune âge, les enfants au « vivre ensemble » et de désamorcer les conflits en communiquant. Par ailleurs, il serait souhaitable de mieux connaître son voisin pour une plus grande tolérance du bruit, de mettre en place des médiateurs dans les quartiers, en amont ou lors du conflit pour aider à sa résolution, de partager l'information sur les sources de bruit, de travailler sur le respect d'usage et la sensibilisation au patrimoine sonore. Ainsi, il semble important de faire se rencontrer les élèves et les artisans pour se rendre

compte des sons produits. Une politique volontariste pourrait être mise en œuvre lors de cafés concerts bruyants et elle pourrait permettre d'insonoriser les lieux. Le son permet d'identifier un patrimoine, mais l'expert demeure le riverain. C'est pourquoi un diagnostic du paysage sonore pourrait être établi en concertation avec les habitants du quartier. Si un son n'est plus audible, il devient identitaire. Enfin, des paysagistes offrent aujourd'hui des points d'écoute sonores à l'instar des points d'intérêt visuel.

Deuxième rapporteur

Il semble nécessaire de faire participer la collectivité aux journées nationales de l'audition, de mettre en œuvre des actions éducatives en lien avec des événements musicaux et des classes d'animations pédagogiques, comme à Nice avec des cours d'éducation à la santé environnement. Le bruit des deux roues constitue une problématique. C'est pourquoi il s'avère nécessaire de mettre en œuvre des actions de sensibilisation auprès des enfants. Le groupe de travail préconise, de plus, la mise en place de radars sonométriques. Il a également évoqué le rôle d'accompagnement avec des campagnes d'information sur le bruit. A cet effet, il convient de réaliser un véritable effort de communication sur les chantiers et sur les bénéficiaires, à terme, du projet d'aménagement. Des éléments de compensation visuelle ou artistique peuvent, de plus, être proposés. Le bruit doit avoir du sens. Il convient, par conséquent, de comprendre l'origine du bruit pour mieux l'accepter. Enfin, le groupe propose la création d'un label « zone de calme » qui permet d'identifier les zones.

Troisième rapporteur

Le groupe propose de mieux faire connaître les impacts sanitaires relatifs au bruit et de mettre en place des actions de sensibilisation à l'écoute. Il semble nécessaire, de plus, de travailler sur une mutualisation des bonnes pratiques et des opérations réussies pour les collectivités, d'intégrer dans les PLU la vigilance à l'égard de l'installation de climatiseurs et d'encourager les démarches qui mettent en avant des bénéficiaires multiples.

Quatrième rapporteur

Il semble nécessaire de diffuser des informations sur le bruit qui constitue une question de santé publique. Le groupe de travail souligne l'importance du rôle de la collectivité locale dans la politique relative au bruit et celle de la concertation, de la sensibilisation et de la médiation. Lorsqu'un bruit est évoqué, les personnes pensent également au monde du silence, et notamment au langage des signes. Le groupe de travail considère, de plus, qu'il doit exister une possibilité d'anticipation et de contrôle par la victime du bruit, la communication permettant de mieux accepter ce bruit. Nous avons, de plus, évoqué la notion de mesure compensatoire, telle qu'une TVA à 0 pour des travaux d'isolation. Il convient, enfin, d'améliorer la connaissance sonore d'un lieu et de créer des indicateurs de suivi.

Santé-environnement : construire avec les citoyens les politiques de demain ?

Atelier animé par Anne-Sophie NOVEL

Intervenants :

Véronique LAGRANGE, DREAL, Nouvelle-Aquitaine

Charlotte MARCHANDISE-FRANQUET, Adjointe au Maire déléguée à la santé à la ville de Rennes, Présidente du réseau français des Villes-Santé OMS

Chantal CHEVALEYRE, Adjointe au Maire de La Couronne en charge de la vie associative et sportive, santé et promotion de la ville

Charlotte SERVANT, cheffe de projet patrimoine de La Couronne

Nicole EPRON, membre du conseil citoyen de La Couronne



I) Introduction

Véronique LAGRANGE

La participation citoyenne représente l'un des défis du plan national santé-environnement (PNSE). Pour que les citoyens soient contributeurs, il est nécessaire d'une part que l'information soit accessible à tous et compréhensible par tous, et d'autre part que les décideurs soient à l'écoute.

S'engager dans une démarche participative suppose également de mobiliser un grand nombre de personnes, et particulièrement celles qui ne participent pas spontanément, et de rendre compte des actions décidées et mises en œuvre.

Cet atelier s'articulera autour de plusieurs questions : Comment donner une dimension plus participative à l'élaboration du PNSE ? Comment les collectivités peuvent-elles accompagner les citoyens ? Comment les citoyens peuvent-ils être associés à la fabrication d'outils et de méthodes ? Avant d'y répondre, deux témoignages vont permettre d'échanger expériences et bonnes pratiques.

II) Deux collectivités, deux projets

1) Rennes

Charlotte MARCHANDISE-FRANQUET

La politique menée par la ville de Rennes vise à améliorer la santé des Rennais, à lutter contre les inégalités sociales de santé en déclinant les actions dans les quartiers où elles sont les plus nécessaires, en association avec les acteurs qui connaissent les personnes les plus fragiles et les plus précaires, et à faire participer les habitants via La Fabrique Citoyenne, où 5 % du budget annuel de la ville sont dédiés aux projets des habitants.

La ville de Rennes a souhaité rendre les citoyens acteurs de la mesure de la qualité de l'air, en les équipant de microcapteurs, essentiellement dans les quartiers prioritaires. Elle a été accompagnée dans ce projet par l'école des hautes études en santé publique, et a collaboré avec Air Breizh.

Les 80 citoyens ambassadeurs ont permis de toucher plus de 600 personnes et de récolter de très nombreuses données, dont l'analyse a permis d'élaborer des cartes de qualité de l'air et d'identifier des micropoints de pollution.

La qualité de l'air intérieur n'a pas été oubliée, avec l'installation de capteurs s'allumant lorsque la pièce n'a pas été suffisamment aérée.

Les laboratoires de fabrication numérique, les Fab Lab, ont proposé à chacun de fabriquer sa propre station de mesure et ses capteurs.

Les solutions proposées ne doivent pas ressembler à des injonctions. Il faut au contraire permettre aux habitants de se les approprier, d'exprimer leurs freins, leurs peurs, et les accompagner dans leurs pratiques.

Enfin, la collectivité locale s'est engagée sur des mesures concrètes, telles que 45 m² d'espace vert par habitant et un espace vert à moins de 300 mètres à pied.

De la salle

Comment le recrutement des citoyens ambassadeurs s'est-il effectué ?

Charlotte MARCHANDISE-FRANQUET

Le recrutement s'est appuyé sur un comité consultatif santé-environnement, sur les commissions santé dans les quartiers, sur les conseils citoyens et sur les maisons de quartier.

2) La Couronne

Chantal CHEVALEYRE

La Couronne est une ville de 8 000 habitants qui se trouve à 10 kilomètres au sud d'Angoulême et qui appartient à la communauté de communes du Grand Angoulême. Depuis 2008, La Couronne s'est engagée de manière volontariste dans un développement soutenable. Elle a été sollicitée par l'ARS pour mener en Charente la première démarche d'évaluation de l'impact sur la santé (EIS) dans le processus d'aménagement de l'espace Saint-Jean dans le quartier prioritaire de l'Étang des Moines. Cette démarche a impliqué les habitants et a permis d'aboutir à un projet qui répond aux besoins des populations concernées, remontés par les comités de quartier et le conseil citoyen.

Charlotte SERVANT

La ville de La Couronne a été soutenue par l'ARS et par l'IREPS, et a travaillé avec l'IFREE, l'ORS et une paysagiste afin qu'elle puisse dessiner une esquisse au fur et à mesure des réunions de concertation.

Le groupe de travail comportait des membres du conseil citoyen, des habitants, des acteurs locaux spécialisés, des élus de la commune et des techniciens.

La première étape a été de définir les modalités de concertation : quatre réunions du groupe de travail, réunion publique à mi-parcours pour mettre en débat les premières propositions et élargir la concertation à d'autres acteurs.

La deuxième étape a été de former les membres du groupe de travail à l'EIS et aux termes techniques utilisés en santé-environnement.

La commune a choisi de réaliser une EIS sur un projet non finalisé et de mener de front la concertation avec les habitants et l'évaluation avec l'ORS, dont les recommandations sur le lien social, l'environnement sonore et l'eau ont été débattues lors de la dernière séance de concertation.

Le projet auquel la concertation a abouti est un espace très peu aménagé, dédié aux loisirs de santé.

Nicole EPRON

Le conseil citoyen de ce quartier prioritaire a découvert grâce à l'EIS l'impact sur la santé que pouvait avoir ce projet. Il s'est ensuite attaché à remonter la parole des habitants en allant les rencontrer : parents d'élèves, assistantes maternelles, centre social, conseil citoyen, conseil des sages, adolescents, etc.

Véronique LAGRANGE

Comment se sont organisées les rencontres avec les habitants du quartier ?

Nicole EPRON

L'organisation de goûters ou de repas lors de fêtes telles que le Carnaval ou la fête des voisins a permis d'engager les discussions. Les relations de voisinage ont fait le reste.

Anne-Sophie NOVEL

Les échanges en ateliers visent à développer le dialogue entre collectivités et à identifier dans les expériences présentées les bonnes pratiques transposables sur les thématiques suivantes : comment faire porter les enjeux par les habitants ? Comment mettre à disposition des informations accessibles par tous ? Comment éviter d'opposer la technique et le social ? Comment organiser des échanges constructifs ? Comment faire appréhender par les habitants la complexité des enjeux pour trouver ensemble des réponses et des solutions ? Comment arriver à des actions concrètes et ne pas en rester aux intentions ?

Les échanges se déroulent en « ruches » de six à huit personnes de 18 heures 15 à 18 heures 45.

III) Restitution des ruches

Premier rapporteur

La notion d'ambassadeurs pour aider les collectivités à accompagner les citoyens est intéressante, de même que le recours aux associations implantées localement.

Les collectivités peuvent fournir des retours d'expérience aux citoyens et de la formation, afin de proposer des relais de connaissances.

Le financement peut être assuré par l'OPCA, les collectivités ou l'Etat.

La valorisation des personnes est probablement le levier à exploiter pour inciter les citoyens à agir.

A la question « Comment donner une dimension plus participative à l'élaboration du PNSE », le groupe s'est interrogé sur les notions de consultation, de concertation et de co-construction.

Enfin, le groupe a évoqué l'installation de baromètres de santé perçue par les habitants, afin d'éveiller l'intérêt et de donner des réponses aux enjeux locaux.

Deuxième rapporteur

La notion de pédagogie de l'information est apparue essentielle, de même que le relais via des spécialistes afin d'apporter de la légitimité à la collectivité.

En termes de prévention, la sensibilisation des enfants permet d'essaimer les idées au sein des familles. Pour aider les citoyens à se familiariser avec de nouvelles pratiques, il est intéressant de trouver des solutions concrètes les facilitant.

Pour donner une dimension plus participative à l'élaboration du PNSE, le groupe suggère de s'appuyer sur les collectivités, qui peuvent proposer ces sujets aux conseils citoyens et de quartiers.

Troisième rapporteur

Les structures existantes – conseil citoyen, conseil de quartier – sont apparues comme les solutions les plus pertinentes pour accroître la dimension participative du PNSE et intéresser localement les citoyens à une cause nationale.

Le numérique est un outil intéressant, mais peut se révéler un frein, de même que le langage institutionnel. Susciter l’envie des citoyens de participer aux débats proposés est un véritable enjeu, dans un contexte de sollicitations incessantes. Des projets concrets touchant la vie quotidienne des citoyens semblent être une solution pertinente.

Quatrième rapporteur

Pour donner la parole aux citoyens, le groupe considère qu’il est important que la collectivité mette à disposition un lieu et soutienne l’organisation de réunions et de débats.

Le groupe préconiserait d’intégrer la question de la santé environnementale aux programmes scolaires.

Le rôle des associations a été souligné même s’il reste complexe de transmettre l’information à tous. La communication sur les projets comme sur les actions déjà existantes reste essentielle.

Cinquième rapporteur

Avant de songer à la participation dans l’élaboration du PNSE 4, le groupe estime qu’un bilan à mi-parcours des plans régionaux serait utile. Le PNSE 4 pourrait également inverser sa méthodologie et partir des réflexions locales en étant très clair sur la demande (consultation, concertation) et en garantissant la prise en compte des propositions.

Le langage étant parfois un peu technique, rien n’interdit de recourir aux services d’une médiation spécialisée en communication.

Sixième rapporteur

Le groupe pense que les collectivités ont besoin de projets concrets pour aborder la santé-environnement avec les citoyens et les mobiliser. Il leur faut également adapter leur vocabulaire pour que les sujets soient compréhensibles par tous.

La mobilisation citoyenne exige enfin des moyens humains conséquents : réunions suffisamment nombreuses, système de garde d’enfants en soirée, événements conviviaux, etc.

Septième rapporteur

Pour qu’une collectivité puisse accompagner les citoyens et les impliquer, elle doit être prête à entendre les retours, positifs ou négatifs, sur son projet et à tenir compte des adaptations qui lui seraient suggérées. Il est par conséquent essentiel de mobiliser les citoyens sur des projets sur lesquels ils peuvent agir.

La formation des animateurs des réunions de concertation à la participation citoyenne est également indispensable. Les canaux existants de participation citoyenne, nombreux et importants, sont à conserver.

Enfin, les étudiants en santé doivent s’approprier les problématiques de santé environnement.

Huitième rapporteur

Le groupe n'a pas répondu aux questions, mais a listé une série de recommandations pour que le PNSE soit élaboré de manière plus participative :

- impliquer les citoyens dès le commencement du projet ;
- suivre une méthode de co-construction ;
- identifier les compétences RSE externes ou développer des compétences internes ;
- se préparer à une échelle de temps importante ;
- identifier les bons interlocuteurs ;
- éviter la sursollicitation ;
- favoriser la relation intergénérationnelle et l'éducation par les pairs ;
- intégrer la participation citoyenne à l'éducation civique ;
- élaborer des boîtes à outils.

Véronique LAGRANGE

Le citoyen n'est sans doute pas expert des questions de santé environnement, mais il en est le maître d'usage puisqu'il les vit au quotidien. Son implication est absolument indispensable.

Journée du 15 janvier 2019

Restitution des ateliers

Matinée animée par Bruno ROUGIER, journaliste



Bruno ROUGIER

Les participants ont cité un mot pour définir ce qu'ils attendent du quatrième PNSE. Les principales réponses données sont : concret, participatif, opérationnel, ambitieux, pragmatique. C'est le sens qui a été donné aux rencontres qui se déroulent depuis hier.

Les ateliers ont été regroupés par thématique pour une restitution plus cohérente.

I) Protéger la nature et les plus vulnérables

Participant à cette restitution :

Claire MORISSON, ingénieur santé au pôle Santé Environnement, ARS Nouvelle-Aquitaine, pour l'atelier « Perturbateurs endocriniens : vers une stratégie locale de prévention ? »

Philippe GAUBERT, conseil régional de Nouvelle-Aquitaine, pour l'atelier « Pesticides : comment protéger les populations et l'environnement ? »

Bruno ROUGIER

Pourquoi ces deux ateliers ont-ils adopté un format de témoignages ?

Claire MORISSON

Compte tenu de l'ouverture de la consultation publique sur la seconde stratégie nationale sur les perturbateurs endocriniens, il ne semblait pas opportun de recommencer un travail d'élaboration dans un temps aussi court. Il était préférable de se concentrer sur le témoignage d'acteurs œuvrant en faveur de la réduction des expositions aux perturbateurs endocriniens. 90 personnes, environ, ont participé à l'atelier.

Philippe GAUBERT

Une centaine de personnes ont participé à l'atelier sur les pesticides. Le format choisi est lié au fait que la réflexion sur le thème est déjà bien mature.

Bruno ROUGIER

Quels sont les témoignages les plus significatifs qui ont été livrés au cours de ces ateliers ?

Claire MORISSON

La Ville de Gradignan travaille sur des bonnes pratiques dans les crèches pour réduire les expositions aux perturbateurs endocriniens. L'ARS Nouvelle-Aquitaine a élaboré un guide de recommandations dans plusieurs domaines. Sur le thème des contenants alimentaires, la Ville de Limoges est sur le point de tester un nouveau format de plateau-repas compartimenté. La Ville de Paris a parlé du biberon et du bisphénol A. Ces expériences doivent être connues ; c'est l'un des enjeux de la deuxième stratégie nationale sur les perturbateurs endocriniens.

Philippe GAUBERT

Les quatre exposés ont démontré qu'il existait à la fois une prise de conscience à propos du risque que présentent les pesticides et des solutions simples pour réduire ce dernier.

L'ISPED a présenté différentes études montrant que les pesticides présentent un lien indéniable avec certains cancers et maladies neurologiques.

Trois exposés ont décrit les mesures qui pouvaient être prises. Le château Luchey-Halde de Mérignac, un vignoble, informe la population dès qu'un traitement est réalisé et a banni les produits cancérigènes. L'Association Nationale des Pommes Poires a elle aussi trouvé des solutions simples et a réalisé des concertations avec la population. Enfin, le Conseil régional a présenté le plan vitiREV, qui comporte une assurance pour aider les agriculteurs à modifier leurs pratiques. D'une façon générale, les solutions foisonnent : en Nouvelle-Aquitaine, une centaine d'entreprises développent des produits alternatifs ainsi que des outils d'aide à la décision.

Bruno ROUGIER

Des idées sont-elles ressorties de l'atelier dédié aux perturbateurs endocriniens ?

Claire MORISSON

La Ville de Gradignan a démontré qu'il était possible d'adopter de bonnes pratiques et de réduire l'exposition aux perturbateurs endocriniens rapidement.

En Nouvelle-Aquitaine, toutes les maternités se sont engagées à réduire ces expositions en sensibilisant les familles et en adoptant elles-mêmes une posture exemplaire et des gestes simples. La maternité du CH d'Angoulême a quant à elle créé une maquette pédagogique simulant les bonnes pratiques à mettre en œuvre au domicile.

Bruno ROUGIER

Qu'en est-il du second atelier ?

Philippe GAUBERT

L'idée que des solutions existent a été confortée et cinq axes de travail sont ressortis de la discussion :

- massifier les bonnes pratiques et faire preuve de transparence, par exemple lorsque des traitements sont réalisés à un endroit ;
- mieux mesurer les expositions afin d'objectiver le discours ;
- donner une plus grande place à la concertation ;
- développer des alternatives pour utiliser des produits moins dangereux que les pesticides ;
- augmenter les quantités produites de façon bio.

Claire MORISSON

Sur la question des perturbateurs endocriniens, la recherche doit encore progresser et être financée. Les approches doivent être transversales et impliquer l'ensemble du personnel (y compris les achats, les services techniques...). Les outils doivent s'améliorer pour aider les collectivités et les partenaires à obtenir des marchés publics prenant en compte la question des perturbateurs endocriniens. La discussion a mis en avant l'existence d'un besoin d'accompagnement par des experts, sur le terrain. Bien évidemment, les parents doivent être impliqués dans la réflexion et ils doivent être sensibilisés au même titre que les professionnels de la santé. Enfin, les bonnes pratiques se doivent d'être partagées et mutualisées au niveau national.

II) La qualité et la sécurité sanitaires au cœur des territoires

Participent à cette restitution :

Cédric PREVOST, sous-directeur de la politique de l'alimentation au ministère de l'Agriculture, pour l'atelier « Alimentation : quels leviers pour une alimentation saine, sûre, durable et accessible à tous ? »

Marie-Laure GUILLEMOT, responsable du pôle régional Santé Environnement à l'ARS Nouvelle-Aquitaine, pour l'atelier « Qualité de l'eau potable : quels leviers pour les collectivités ? »

Marie-Laure GUILLEMOT

Le public de l'atelier dédié à la qualité de l'eau était varié, mais moins nombreux (une quarantaine de participants). Des exposés sur la distribution de l'eau potable et la protection des ressources ont abouti à des échanges en riches productifs. Il est notamment apparu qu'il fallait renforcer les actions de prévention au niveau de la ressource en eau.

Cédric PREVOST

L'atelier consacré à l'alimentation a concerné un public diversifié et représentatif de 90 personnes. Les riches ont travaillé sur des actions en faveur d'une alimentation saine, respectueuse de l'environnement et favorable à la santé, avec la volonté de conserver la notion de plaisir. Les discussions ont fait apparaître les besoins suivants :

- mieux coordonner les actions et les politiques menées en matière d'alimentation au sein des territoires ;
- décloisonner les approches ;
- mutualiser les bonnes pratiques et les outils ;
- informer ;
- accompagner.

Bruno ROUGIER

Les consommateurs ne semblent pas assez informés des conséquences de leurs actes.

Marie-Laure GUILLEMOT

Les médias utilisés ne sont peut-être pas les bons. Pour que le consommateur soit acteur de la qualité de l'eau, il doit s'approprier ce bien et adopter de bons gestes.

Bruno ROUGIER

Quelles propositions ont été émises à propos de la protection des ressources en eau ?

Marie-Laure GUILLEMOT

Il faut accepter le fait que la temporalité n'est pas la même entre les actions mises en œuvre pour protéger les ressources et leurs effets sur la qualité de l'eau. La persévérance est donc de mise dans ce domaine. Quatre priorités ont été citées :

- La protection de la ressource en eau, avec la construction d'une gouvernance partagée rassemblant tous les acteurs
La Ville de Nantes a par exemple construit un modèle vertueux pour le plan d'alimentation territorial comme pour les agriculteurs.
- L'information des consommateurs
- La démarche de prévention globale
Le plan de gestion de la sécurité sanitaire des eaux (PGSSE) proposé par l'OMS est un véritable atout pour assurer la sécurité sanitaire des eaux.
- Le renforcement de la recherche et de la connaissance
L'idée est d'obtenir des programmes de surveillance nationaux ainsi qu'une liste de points de vigilance évolutive.

Cédric PREVOST

S'agissant de l'alimentation, plusieurs axes ont été mentionnés :

- agir sur l'amont agricole et sur la restauration collective ;
- mettre en place une gouvernance locale de l'alimentation ;
- lutter contre la précarité alimentaire ;
- mieux éduquer et informer.

III) S'adapter aux changements climatiques et respirer partout sur les territoires

Participant à cette restitution :

Luc CHRETIEN, chef de l'unité Biodiversité, Eau et Aménagement au Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement, pour l'atelier « Biodiversité : une chance pour la santé ? »

Marie CARREGA, adjointe au Secrétaire général de l'Observatoire national sur les effets du réchauffement climatique, pour l'atelier « Changement climatique : comment anticiper les impacts sur la santé publique ? »

Jean-Luc FUGIT, député LREM de la 11ème circonscription du Rhône, pour l'atelier « Qualité de l'air extérieur : respirer mieux au sein des territoires ? »

Jean-Luc FUGIT

Volontarisme, action et transversalité sont des mots qui résument les présentations proposées au début de l'atelier sur la qualité de l'air extérieur, auquel une soixantaine de participants (parmi lesquels il manquait des associations et des élus) ont assisté.

Marie CARREGA

Une soixantaine de participants étaient aussi présents à l'atelier sur le changement climatique, qui a suscité de nombreux débats, notamment autour de la problématique de la disponibilité en eau pour faire revenir la nature en ville.

Luc CHRETIEN

Une cinquantaine de personnes étaient présentes à l'atelier sur la biodiversité. Il était particulièrement intéressant de rapprocher des acteurs du monde de la santé et ceux du monde de la conservation de la nature. Un lien a été identifié entre la présence de la biodiversité autour des humains et leur santé ainsi qu'entre la végétation en milieu urbain et la régulation du climat.

Jean-Luc FUGIT

L'atelier sur la qualité de l'air extérieur a mis en avant un manque de connaissance et d'appropriation de certaines problématiques, y compris du côté des élus et des acteurs publics. Il faudrait que les actions menées au sein des collectivités soient partagées et essaimées. Il manquerait aussi de la lisibilité et de la cohérence dans les outils actuels. Il est temps d'avoir une strate unique à partir de laquelle toutes les politiques publiques seraient déclinées.

Bruno ROUGIER

Ce manque de connaissance ressort aussi dans l'atelier sur le climat.

Marie CARREGA

Le changement climatique semble très lointain. Ce déni interpelle et un effort pédagogique important est à mener pour rappeler que le changement climatique est une réalité.

Luc CHRETIEN

Au cours de l'atelier sur la biodiversité, un problème d'information et de formation a aussi été identifié car le lien entre la préservation de la biodiversité et la santé humaine n'est pas une évidence. Il semble important d'intervenir sur la formation dès l'école, en réintroduisant la biodiversité dans les cours. Les élus et les agriculteurs sont aussi un public prioritaire.

Pour ce qui est de la végétation, le plan local d'urbanisme (PLU) doit être utilisé pour introduire la nature en ville. Les paysagistes, les écologues et les architectes doivent se parler pour que les préoccupations vis-à-vis de la biodiversité interviennent à tous les niveaux.

Marie CARREGA

L'atelier sur le changement climatique a mis l'accent sur la formation du grand public, des élus et des acteurs. Il convient également de s'inspirer de l'expérience d'autres pays. L'adaptation au changement climatique et la santé sont des problématiques transversales qui ne relèvent pas uniquement de la politique de santé.

Jean-Luc FUGIT

A partir de ces constats, différentes recommandations d'actions ont été émises au cours de l'atelier sur la qualité de l'air :

- développer l'éducation sur l'environnement ;
- expérimenter de nouveaux outils ;
- mettre en place des budgets participatifs ;
- créer des plateformes d'échange de bonnes pratiques ;
- utiliser la notion d'urbanisme prescriptif pour réduire la pollution générée et ses impacts ;
- mobiliser les élus et rendre les entreprises plus actrices et plus motrices.

Pour l'heure, le plus important serait de décloisonner les politiques.

IV) Un cadre de vie sain et durable

Participant à cette restitution :

Frédéric LE RALLIER, responsable du pôle Santé publique et Santé Environnement en Charente-Maritime, pour l'atelier « Habitat : comment développer un environnement favorable à la santé ? »

Natalie COMMEAU, chef de la mission Bruit et agents physiques au ministère de la Transition écologique et solidaire, pour l'atelier « Le bruit dans tous ses états »

Thomas MARGUERON, ingénieur sanitaire en charge de la santé environnementale et de la santé publique dans le département des Pyrénées Atlantique, pour l'atelier « Aménagement du territoire : pour un urbanisme favorable à la santé »

Thomas MARGUERON

Une centaine de participants a assisté à l'atelier sur l'aménagement du territoire. Les collectivités étaient malheureusement sous-représentées.

Natalie COMMEAU

L'atelier sur le bruit a été suivi par une trentaine de personnes. Les métropoles de Bordeaux et de Nice Côte d'Azur ont présenté la manière dont elles ont appréhendé le plan de prévention du bruit dans l'environnement.

Frédéric LE RALLIER

Environ 90 personnes ont participé à l'atelier sur l'habitat, mais il manquait probablement quelques élus. Il est clairement apparu que l'habitat peut présenter un certain nombre de risques qui ne sont pas suffisamment connus par les professionnels de santé ni appréhendés de manière transversale.

Natalie COMMEAU

Il existe aussi une grande méconnaissance des impacts du bruit sur la santé.

Thomas MARGUERON

L'intégration et la prise en compte de la santé dans l'urbanisme semblent pour l'instant réservées aux grandes collectivités. Pour inverser la tendance, une impulsion politique et une plus grande professionnalisation des techniciens s'imposeraient. Les citoyens doivent en outre être sensibilisés sur les bénéfices d'un urbanisme favorable à la santé.

Natalie COMMEAU

Pour ce qui est des enjeux sanitaires du bruit, une sensibilisation s'impose auprès des élus, mais aussi des enfants. Au-delà des actions de prévention pour réduire le bruit, différentes mesures peuvent être menées pour agir sur l'acceptabilité du bruit (expliquer les raisons des nuisances, prévenir les personnes, diffuser des messages positifs).

Thomas MARGUERON

Dans le domaine de l'aménagement du territoire, les actions proposées portent sur :

- la montée en puissance de la professionnalisation des techniciens ;
- la désignation d'un référent sur la question de la santé au sein des collectivités ;
- l'explication aux citoyens de l'action que l'on attend d'eux ;
- le recours à des experts pour objectiver les bienfaits de certains projets d'aménagement sur la santé ;
- la meilleure utilisation et la meilleure compréhension des outils existants ;
- la favorisation des échanges ;
- l'accompagnement des petits projets pour les essayer.

Frédéric LE RALLIER

Plusieurs axes de recherche ont semblé fondamentaux durant l'atelier sur l'habitat favorable à la santé :

- la notion de transversalité et le besoin de formations croisées entre les professionnels du bâtiment et de la santé ;
- la nécessité d'étiqueter les logements comme c'est fait pour les produits et les matériaux du bâtiment ;
- la quantification de l'éventuel lien entre les dégradations d'un bâtiment et le coût sociétal des pertes en termes de santé dans ce bâtiment ;
- le caractère essentiel de la profession de conseiller en environnement intérieur ;
- la nécessité d'éditer un «mode d'emploi» pour chaque logement afin que toutes les populations habitantes sachent en prendre soin.

V) Santé-environnement : construire avec les citoyens les politiques de demain ?

Participe à la restitution de cet atelier :

Delphine MAURICE, DREAL Nouvelle-Aquitaine

Delphine MAURICE

Une centaine de personnes ont participé à cet atelier. Les villes de Rennes et de la Couronne ont montré qu'il fallait faire participer les citoyens de façon active et en amont des projets pour les mobiliser autour de sujets de santé-environnement et les faire adhérer à des prises de décision. Les collectivités ont toutefois besoin d'accompagnement pour trouver des panels et organiser des participations citoyennes. En outre, pour que les citoyens assistent aux réunions, il faut notamment prévoir la garde de leurs enfants.

Il est enfin apparu que les citoyens attendent du concret de la part du PNSE 4 et que, pour qu'ils soient mobilisés dessus, il fallait d'abord communiquer sur les résultats des plans existants.

Table ronde

Identifier, réduire les inégalités et construire les stratégies santé-environnement : du diagnostic territorial à la mise en œuvre

Participent à la première partie de cette table ronde :

Bruno CHARLES, vice-président de la Métropole de Lyon, en charge du développement durable, de la biodiversité, de la trame verte et de la politique agricole

Xavier OLNLY, responsable de l'unité environnement et santé au CEREMA

Lucie ANZIVINO, chargée d'étude sur les questions santé-environnement à l'ORS Auvergne Rhône-Alpes



Bruno ROUGIER

Les participants aux rencontres ont été invités à indiquer s'ils ont déjà eu recours à un diagnostic territorial en matière de santé-environnement. La moitié d'entre eux a répondu par la négative. 7 % seraient demandeurs d'un tel recours, mais ignorent vers qui s'orienter. Ils trouveront des réponses au cours de cette table ronde.

La première partie de la discussion va porter sur les besoins qui ont mené à la réalisation d'un diagnostic au niveau de la métropole de Lyon.

Bruno CHARLES

Celui-ci était avant tout lié à la volonté politique d'obtenir une connaissance fine du territoire et de lutter contre les inégalités vis-à-vis de la santé.

Xavier OLN

En 2017, après la production d'un état des lieux à l'échelle régionale, il a été estimé préférable de dresser une analyse des enjeux propres à la métropole en vue de la construction de sa stratégie santé-environnement. Ce diagnostic s'appuie sur 70 indicateurs en lien avec l'environnement et sur 30 autres liés au volet sanitaire et social.

Lucie ANZIVINO

Des analyses multivariées ont été tentées en croisant des indicateurs sanitaires, environnementaux et socio-économiques, de façon à regrouper les communes présentant les mêmes caractéristiques. Cette riche base de données, qui n'existait pas jusqu'alors à l'échelle de la métropole, permettra à cette dernière de mettre en place des actions et de suivre ces indicateurs à long terme. A terme, la volonté du CEREMA et de l'ORS est de créer un observatoire local en santé-environnement pour une meilleure mise en évidence des inégalités.

Bruno CHARLES

D'une façon générale, la métropole s'avère mieux placée par rapport à la moyenne régionale, mais il existe une véritable disparité entre certaines zones géographiques, ce qui nécessite évidemment la mise en œuvre de politiques transversales. Le diagnostic a aussi permis de déceler des situations insoupçonnées, par exemple une forte précocité de la puberté chez les filles. Ces données permettront donc de créer et de faire vivre un débat politique, mais aussi de s'attaquer à des sujets auxquels personne n'ose toucher pour l'instant (la limitation de l'usage des voitures en ville, par exemple).

A la suite de ce diagnostic, un plan d'action sera élaboré par des experts et des représentants des communes et sera présenté aux élus.

Bruno ROUGIER

Les participants sont sans doute intéressés par le temps qu'il faut pour que des actions concrètes soient mises en œuvre à la suite d'un diagnostic.

Bruno CHARLES

C'est le temps d'appropriation par les élus et les habitants du territoire qui le détermine. Cela peut prendre un an à un an et demi. En plus de voter un plan d'action, il faut impérativement prévoir un dispositif d'animation du territoire. Sinon, cela ne peut pas fonctionner ni faire changer les comportements.

Participent à la seconde partie de cette table ronde :

Julien CAUDEVILLE, ingénieur de recherche à l'INERIS

Sabine HOST, chargée d'étude santé-environnement à l'ORS Île-de-France

Alexandre LEONARDI, chef du pôle Risques chroniques et qualité de l'environnement à la DRIEE Île-de-France



Julien CAUDEVILLE

Dans le cadre des PRSE et des PNSE, l'INERIS mène différents travaux.

Les premiers ont abouti à la construction d'indicateurs d'exposition environnementale afin d'identifier des zones de cumul d'expositions. Cela a été fait en utilisant les données existantes (pollutions, facteurs de risque chimique et biologique) et en combinant des facteurs d'exposition. Les résultats de cette étude sont fournis sous la forme d'outils, comme Google Earth, dont la mise en main est simple et qui peuvent être utilisés par le grand public comme les décideurs.

L'INERIS développe aussi un modèle d'exposition permettant d'évaluer le transfert et le transport de substances pour construire des indicateurs spatialisés (MODUL'ERS)

Il est également possible de croiser les inégalités environnementales avec les inégalités sociales pour déterminer les associations possibles. A titre d'exemple, en Aquitaine, les populations défavorisées comme celles favorisées vivent à proximité de sites dangereux.

Depuis deux ans, l'INERIS mène un programme exploratoire visant à obtenir une vision intégrée de l'exposition des populations à certains pesticides.

Enfin, dans le cadre de ses recherches, l'INERIS développe PLAINE, l'outil de référence d'analyse des inégalités environnementales qui s'attache à identifier les populations surexposées et les données supplémentaires à acquérir pour rendre les bases de données disponibles plus complètes.

Bruno ROUGIER

Sabine HOST présente ensuite un autre outil.

Sabine HOST

Il s'agit d'un premier travail d'identification des zones géographiques cumulant plusieurs problèmes environnementaux à l'échelle du territoire francilien. Ce travail, copiloté par la DRIEE et le Conseil régional, a été mené dans le cadre du PRSE 2. La méthode utilisée permet d'agréger à une même échelle un ensemble de données géographiques et de discriminer les zones cumulant a minima trois nuisances environnementales parmi les cinq suivantes : la pollution de l'air, le bruit, la pollution des sols, l'eau de consommation et les sites industriels. Plusieurs outils ont été développés avec cette approche : des outils de data visualization, des cartes, etc.

Une approche plus nuancée et intégrant mieux l'urbanisme sera proposée dans le cadre du PRSE 3, en partenariat avec l'INERIS. Son objectif sera en particulier d'identifier les opportunités existantes en termes d'aménagement.

Bruno ROUGIER

Un travail a par ailleurs été mené au sein du département de la Seine-et-Marne.

Alexandre LEONARDI

La Seine-et-Marne est une zone traversée par de nombreuses nuisances : zones industrielles, installations de gestion des déchets, axes routiers, bruits, odeurs. La construction d'indicateurs de multiexposition aux pollutions était plus qu'un besoin : c'était une demande des élus et des citoyens. Son objectif était de bien connaître l'état de l'environnement, de déterminer les éléments permettant d'améliorer cette connaissance et de déterminer les enjeux spécifiques au territoire.

Un premier travail a abouti à la construction d'un indice de multiexposition communal, mais il s'est avéré que la limite des communes n'était pas représentative de la réalité vécue par les habitants. Un autre travail a permis de construire une carte de la pollution de l'air liée au trafic routier, mais elle ne suffisait pas non plus.

La représentation choisie in fine reprend les frontières communales sans que les indicateurs soient agrégés par communes et fait aussi apparaître tous les sites industriels actuels ou anciens. Il apparaît que la zone étudiée ne se distingue pas du reste de la région en termes de pollution de l'air. La qualité des sols est bonne. L'état de la qualité des zones est plus préoccupant.

La prochaine étape consistera à identifier, à l'aide d'associations et d'élus, les zones sur lesquelles l'attention doit être focalisée.

Bruno ROUGIER

Certains des outils présentés seront proposés à des communes.

Sabine HOST

La ville d'Aubervilliers s'est déclarée candidate à une déclinaison plus locale de notre diagnostic, lequel s'appuiera sur des données communales, mais aussi sur le ressenti des populations ainsi que sur un diagnostic visuel sur le terrain.

Alexandre LEONARDI

La méthodologie de l'INERIS sur les études de zone distingue des actions par usage (par exemple demander des données supplémentaires pour estimer la compatibilité d'un milieu avec un usage), par secteur (par exemple créer des instances de dialogue pour sensibiliser des riverains sur les contrôles dont les industriels font l'objet et sur leurs performances environnementales) et par substance (tenir compte des substances détectées, suivre dans le temps les composés problématiques, améliorer les mesures compensatoires proposées).

Bruno ROUGIER

Les outils existants semblent indépendants les uns des autres.

Julien CADEVILLE

Ils se complètent pourtant et s'appuient sur des approches globales communes. En outre, les allers-retours sont fréquents entre les approches nationales et celles plus locales.

Quels outils pour aider les collectivités à mettre en place une stratégie en santé environnement ?

Participent à cette table ronde :

Elisabeth TOUTUT-PICARD, députée de Haute-Garonne, présidente du Groupe Santé Environnement

André CICOLLELA, président du réseau Environnement Santé

Philippe HUBERT, directeur des Risques chroniques à l'INERIS

Enora PARENT, chef de projet santé confort en bâtiment au CEREMA

Julie RAMBAUT, directrice de WECF France

Dr Didier CUGY, membre de l'association Santé Environnement France

Muriel ANDRIEU-SEMMELE, responsable du département Santé Environnement à l'ARS PACA



Bruno ROUGIER

75 % des participants de ce jour indiquent qu'ils ne disposent pas d'outils suffisants pour mener leurs actions en santé-environnement, peut-être parce qu'ils ne connaissent pas certains outils ou parce qu'il faut les inventer.

Elisabeth TOUTUT-PICARD

Le GSE est une instance présentant un fort potentiel, mais qui n'est pas suffisamment ouverte aux collectivités territoriales. C'est la raison pour laquelle les rencontres nationales Santé Environnement sont dédiées à ces dernières et s'attachent à leur fournir des idées, des contacts, mais surtout des outils.

Bruno ROUGIER

La table ronde commence avec la présentation de la charte « Villes et territoires sans perturbateurs endocriniens. »

André CICOLLELA

Les collectivités locales ont un rôle majeur à jouer dans les politiques de santé environnementale puisqu'elles sont au niveau le plus proche des populations. 200 communes et plusieurs grandes villes ont signé cette charte créée il y a un an dans le but de s'engager dans une démarche portant sur les pesticides, les biocides, l'alimentation, la formation, la sensibilisation des populations et les critères d'écoconditionnalité. C'est là un important travail de sensibilisation qui pourra s'engager à l'échelle locale pour permettre aux citoyens d'agir en faveur de la réduction des perturbateurs endocriniens. Ces derniers sont en effet à l'origine d'une épidémie mondiale de maladies chroniques transgénérationnelles, y compris dans les milieux les plus favorisés, y compris parmi les plus jeunes, et les élus le savent. Toutes les communes sont donc intéressées.

Elisabeth TOUTUT-PICARD

L'intérêt de cette charte tient au fait qu'elle ne soit pas coercitive et qu'elle fournisse un cadre à partir duquel les petites communes et les grandes métropoles qui ne savent pas comment s'y prendre peuvent construire une stratégie locale. La charte peut aboutir à la création d'un réseau et au partage d'informations.

Bruno ROUGIER

Philippe HUBERT se propose ensuite de parler du portail « Substances chimiques. »

Philippe HUBERT

Ce portail, qui n'existe nulle part ailleurs, met à la disposition des acteurs et du public différentes données à propos de la toxicité des substances chimiques et des activités qui génèrent de telles substances. Ces données, qui proviennent de différentes sources, peuvent parfois s'avérer contradictoires. Cependant, dans un souci de transparence, elles sont toutes affichées.

Elisabeth TOUTUT-PICARD

Il a semblé intéressant de demander à des experts en toxicologie d'établir un état des lieux de ce qui existe sur le marché de la connaissance scientifique à l'échelle internationale. Cela éclaire le débat et les décideurs locaux disposent ainsi de moyens pour se défendre. Il conviendra toutefois de réfléchir à une présentation simplifiée de ces résultats pour qu'ils puissent être compris par des néophytes.

Bruno ROUGIER

Enora PARENT présente une méthode d'accompagnement pour garantir la qualité de l'air intérieur des bâtiments.

Enora PARENT

Cette action innovante s'adresse à tous les acteurs d'un projet de construction ou de rénovation. Elle consiste à mener un travail de sensibilisation et de vérification tout au long des projets pour assurer que ce qui est prévu au niveau des matériaux, de la ventilation, mais aussi du maintien en état des installations, va dans le sens d'un air intérieur de qualité. La méthode prévoit, en outre, un délai de plusieurs semaines entre la fin des chantiers et l'installation des occupants pour laisser du temps aux polluants de s'évacuer et pour réaliser des mesures.

Elisabeth TOUTUT-PICARD

Cet outil est un modèle car, en amont de tout projet de construction, il faudrait réfléchir aux impacts du bâti sur la santé. Cette démarche, qui pourrait être appliquée à d'autres problématiques de santé-environnement, permet aussi à tous les acteurs d'une opération de s'exprimer et d'être responsabilisés.

Bruno ROUGIER

Julie RAMBAUT présente ensuite plusieurs outils permettant de sensibiliser le grand public et d'accompagner les collectivités dans leurs initiatives.

Julie RAMBAUT

WECF est un réseau d'organisations environnementales internationales. En France, il agit à différents niveaux dans le but, notamment, de contribuer à un environnement favorable à la santé et de contribuer à la réduction des inégalités.

L'activité de plaidoyer représente la principale mission de WECF, qu'il exerce par le biais de participation à des instances consultatives, à des groupes de travail, ou encore de communiqués de presse et de pétitions.

WECF développe par ailleurs plusieurs programmes qui s'appuient sur une approche positive ainsi que sur des réseaux de professionnels. « Nesting » et « Ma maison, ma santé », en particulier, s'articulent autour d'ateliers de sensibilisation, de formations et de publications destinés aux parents d'une part et aux publics en situation de précarité d'autre part. WECF propose aussi des formations sur mesure adaptées aux besoins des collectivités en matière de santé-environnement. WECF fournit enfin des accompagnements au déploiement d'actions à la suite de diagnostics (veille scientifique et juridique, ateliers, mise à disposition de publications, etc.).

Bruno ROUGIER

Le Dr CUGY a participé à la rédaction d'un guide sur les perturbateurs endocriniens, qui pourrait servir aux médecins, mais aussi à d'autres.

Dr Didier CUGY

Le support dresse une liste des principaux contaminants et surtout des endroits où ils se trouvent, ce qui confère aux professionnels une base pour établir leurs diagnostics. Les produits chimiques perturbent les hormones qui servent à la régulation du fonctionnement du corps. Dans ce contexte,

le guide délivre des conseils simples sur ce qu'il faut faire ou ne pas faire chez soi. Il est d'autant plus important de diffuser ces préconisations que chacun commet de graves erreurs au quotidien, en utilisant par exemple du plastique pour réchauffer des plats.

Bruno ROUGIER

Les différentes présentations montrent que l'information est capitale dans le domaine de la santé-environnement.

Elisabeth TOUTUT-PICARD

Dans le domaine des perturbateurs endocriniens, il est encore possible d'agir et il est intéressant de présenter tout discours rendant les personnes responsables de leur propre vie. C'est la raison pour laquelle l'association WECF a été invitée ; de par son expérience, elle sait comment s'adresser à de jeunes parents et aux couples ayant un projet de procréation. Il est également appréciable que des médecins se mobilisent pour faire changer le comportement et le niveau d'information de leurs collègues plus résistants au changement.

Bruno ROUGIER

Muriel ANDRIEU-SEMMELE présente la façon dont l'ARS PACA a permis aux collectivités territoriales de s'approprier le PRSE 3.

Muriel ANDRIEU-SEMMELE

Il est apparu nécessaire d'aider les collectivités locales à s'approprier les enjeux de santé-environnement, de les outiller et de leur permettre d'identifier les enjeux propres à leur territoire.

L'accès aux données était l'une des priorités du PRSE 2. Ainsi, plusieurs centres régionaux ont publié des tableaux de bord permettant d'extraire des indicateurs démographiques, de santé et relatifs aux problématiques environnementales.

En plus des données objectives disponibles sur les territoires, il a semblé important de constituer un baromètre santé-environnement pour représenter les préoccupations des habitants de la région. Le PRSE s'est révélé cohérent avec ces dernières. C'est un outil qui peut aussi servir à identifier les inquiétudes pour rassurer certaines populations en leur apportant des données objectives.

Bruno ROUGIER

Quels sont les outils proposés aux collectivités pour déployer des actions une fois qu'elles disposent de données sur la santé ?

Muriel ANDRIEU-SEMMELE

Il s'agira d'un guide d'accompagnement à l'élaboration d'un diagnostic ainsi que d'un guide d'accompagnement territorial à la démarche de projets en santé environnementale. Il n'est pas possible de passer des données à l'action sans une appropriation, une transversalité et un portage politique fort. En outre, l'accompagnement de la mise en place de politiques locales en santé-environnement doit faire preuve de constance et de plasticité, d'une part pour que les élus et les collectivités aient le temps de s'acculturer et de s'accorder, et d'autre part pour que les démarches qui en découlent puissent répondre à des problématiques plus locales.

Elisabeth TOUTUT-PICARD

En conclusion, de très nombreuses initiatives et démarches existent désormais au niveau des régions et du terrain. Il serait peut-être temps de mieux les structurer et de laisser plus de place aux actions de prévention. Il est aussi intéressant de voir qu'à tous les niveaux, des acteurs se mobilisent. L'ensemble reste cependant inégal et l'engagement des ARS pourrait encore s'améliorer. Par ailleurs, les collectivités territoriales doivent être au cœur du dispositif car elles sont les plus proches des citoyens. Plusieurs méthodes et approches ont été proposées ce jour pour constituer une boîte à outils et dynamiser ces démarches.

Bruno ROUGIER

Les participants sont invités à citer les outils qui les intéresseraient pour mener à bien des actions de santé-environnement. Les mots « financement », « diagnostic » et « accompagnement » sont ceux qui apparaissent le plus fréquemment dans cette enquête.

Elisabeth TOUTUT-PICARD

Il conviendra de dresser une liste des organismes qui proposent des outils d'aide au diagnostic pour les faire connaître. Les acteurs institutionnels pourraient être des parties prenantes plus actives dans l'accompagnement des acteurs, car il semble qu'il existe une carence de connaissances et de connexions entre l'offre et la demande. Le financement, quant à lui, est une question qu'il conviendra d'étudier avec les ministères concernés.

Clôture

Michel LAFORCADE
Directeur général de l'ARS Nouvelle-Aquitaine



Il convient d'adresser de vifs remerciements à l'ensemble des organisateurs de ces rencontres nationales ainsi qu'à Mme TOUTUT-PICARD pour sa participation à ce congrès ainsi que pour l'action qu'elle mène au niveau national. Dans ce domaine, la mise en réseau des acteurs est un facteur de succès et c'est à ce titre que la prochaine étape, le quatrième PNSE (« Mon environnement, ma santé ») reliera la prévention, la promotion de la santé, le diagnostic et le débat citoyen.

Les grandes agences nationales sont remerciées pour leur participation à l'instillation d'une préoccupation sur la santé environnementale. Dans ce domaine, le fait que le pays dispose d'instances capables d'indiquer la marche à suivre en toute indépendance scientifique est une chance.

L'ARS se tient à la disposition des collectivités locales et des associations pour les aider. Cette action se déroule au titre du PRSE, autour de la volonté de rendre visibles et de mutualiser des pratiques, ainsi qu'autour d'une collaboration entre le monde des scientifiques et le monde des décideurs.

Dans les prochains mois, l'ARS continuera à investir dans la prévention car le système de santé est plus fragile de ce point de vue. Il appartient aussi à tous les acteurs de s'impliquer pour que la santé environnementale trouve sa place (y compris dans la formation des professionnels, en particulier pour les professionnels de santé), pour que 100 % de la population soit concernée par un contrat local de santé, et pour que des études d'impacts sur la santé soient menées en amont de projets.

Alice-Anne MEDARD
Directrice de la DREAL Nouvelle-Aquitaine



Il convient de remercier le Directeur de la Direction générale de la prévention des risques et à ses équipes pour l'implication dont ils font preuve.

Les rencontres nationales santé-environnement feront date puisqu'à cette occasion ont été annoncés le lancement de « Mon environnement, ma santé » ainsi que celui de la consultation publique sur la nouvelle stratégie nationale sur les perturbateurs endocriniens. En outre, les différents témoignages apportés démontrent l'existence d'une dynamique collective et d'une mobilisation volontariste et pragmatique des territoires.

Le prochain PNSE doit se nourrir de toutes les réussites ainsi que de la mise en réseau des acteurs. La DREAL participera activement à l'élaboration de ce prochain plan et s'inspirera notamment du dispositif des citoyens ambassadeurs pour faire progresser tous les domaines. Il faut en particulier garder en tête le fait qu'en traitant un seul sujet, il est en réalité possible d'agir sur plusieurs champs à la fois : biodiversité, changement climatique, bien-être, lien social et gisement d'emplois. En outre, malgré les incertitudes, il faut continuer à informer la population et poursuivre la surveillance des paramètres de la qualité de l'environnement. Enfin, dans le domaine de la santé-environnement, l'établissement d'un climat de confiance entre les décideurs, les élus, les associations et les élus est une condition indispensable pour continuer à avancer.

Une citation de Benjamin Franklin résume parfaitement la teneur des débats de ces deux jours : « Tu me dis, j'oublie. Tu m'enseignes, je me souviens. Tu m'impliques, j'apprends. »

*Elisabeth TOUTUT-PICARD
Députée de Haute-Garonne, présidente du Groupe Santé Environnement*



Je remercie l'ensemble des équipes qui ont participé à l'organisation de ces rencontres, en espérant qu'un jour le pilotage d'un tel événement et plus généralement du Plan National Santé Environnement puisse être élargi au-delà des ministères en charge de la santé et de l'environnement, au ministère en charge du Travail et de la Recherche. La venue d'intervenants de multiples horizons rassure sur l'existence d'une volonté nationale de s'impliquer sur les sujets dont il a été question.

Les citoyens demandent à être accompagnés, ce qui prouve qu'il était pertinent de consacrer ces journées aux collectivités territoriales. Une plateforme d'échange dédiée aux collectivités est en cours de construction, dans une logique de co-construction, avec l'objectif d'un outil opérationnel avant le démarrage du nouveau PNSE «Mon environnement, ma santé». Il faudra véritablement que le terrain s'approprie ce futur plan pour qu'il fonctionne, et le GSE a clairement un rôle essentiel à jouer dans cette démarche participative.

Pour terminer, deux souhaits sont formulés. D'une part, le GSE doit s'ouvrir plus largement à des représentants de collectivités territoriales. D'autre part, il doit pouvoir se délocaliser pour rencontrer des acteurs locaux et les accompagner dans la construction de démarches en santé-environnement.

Annexes



RENCONTRES NATIONALES
SANTÉ ENVIRONNEMENT
2019

14 ET 15 JANVIER 2019
PALAIS DES CONGRÈS – BORDEAUX

Ordre du jour

14 JANVIER

9H15 - 10H ACCUEIL DES PARTICIPANTS - CAFÉ

10H - 10H15 Accueil
Alain Juppé, président de Bordeaux Métropole

10H15 - 11H **INTERVENTIONS :**
Alain Rousset, président de la Région Nouvelle-Aquitaine
Agnès Buzyn, ministre des solidarités et de la santé
François de Rugy, ministre d'État, ministre de la Transition écologique et solidaire

11H - 12H **TABLE RONDE :**
Collectivités territoriales : un rôle clé pour construire la santé environnementale de demain
Michel Laforcade, directeur général de l'Agence régionale de santé de Nouvelle-Aquitaine
Françoise Jeanson, conseillère régionale de Nouvelle-Aquitaine, déléguée santé et silver économie
Catherine Bassani, élue en charge de la santé environnementale à la ville de Nantes
Alexandre Feltz, adjoint au maire de Strasbourg en charge de la santé publique et environnementale
Christian Picard, vice-président de la communauté de communes Mellois en Poitou

12H - 13H **TABLE RONDE « PLASTIQUES » :**
En présence de Brune Poirson, secrétaire d'Etat auprès du ministre d'Etat, ministre de la Transition écologique et solidaire

13H - 14H15 DÉJEUNER

14H15 - 15H **Santé environnement : l'expertise scientifique au cœur des territoires**
Roger Genet, directeur général de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES)
François Bourdillon, directeur général de Santé Publique France (ANSP SPF)

15H - 16H45 **ATELIERS THÉMATIQUES :**

- **Pesticides : comment protéger les populations et l'environnement ?**
Pilote de l'atelier : Conseil Régional de Nouvelle-Aquitaine. SALLE D1+D2.
- **Qualité de l'air extérieur : respirer mieux au sein des territoires ?**
Pilote de l'atelier : Direction Générale de l'Énergie et du Climat, MTES. SALLE E1.
- **Qualité de l'eau potable : quels leviers pour les collectivités ?**
Pilote de l'atelier : Direction Générale de la Santé, MSS. SALLE G1+G2.
- **Alimentation : quels leviers pour une alimentation saine, sûre, durable et accessible à tous ?**
Pilote de l'atelier : Direction Générale de l'Alimentation, MAA. SALLE H1+H2.
- **Aménagement du territoire : pour un urbanisme favorable à la santé**
Pilote de l'atelier : Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Nouvelle-Aquitaine, MTES. SALLE F1+F2.
- **Biodiversité : une chance pour la santé ?**
Pilote de l'atelier : Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement, Direction territoriale Est. SALLE E2.

16H45 - 17H15 PAUSE

17H15 - 19H

ATELIERS THÉMATIQUES :

- **Perturbateurs endocriniens : vers une stratégie locale de prévention ?**
*Pilote de l'atelier : Agence régionale de santé Nouvelle-Aquitaine, MSS. **AMPHI A.***
- **Habitat : comment développer un environnement favorable à la santé ?**
*Pilote de l'atelier : Direction Générale de la Santé, MSS. **SALLE D1+D2.***
- **Changement climatique : comment anticiper les impacts sur la santé publique ?**
*Pilote de l'atelier : Observatoire national sur les effets du réchauffement climatique, MTES. **SALLE H1+H2.***
- **Le bruit dans tous ses états**
*Pilote de l'atelier : Direction Générale de la Prévention des Risques, MTES. **SALLE G1+G2.***
- **Santé environnement : construire avec les citoyens les politiques de demain ?**
*Pilote de l'atelier : Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Nouvelle-Aquitaine, MTES. **SALLE F1+F2.***

19H

APÉRITIF

15 JANVIER

7H45 - 8H30 ACCUEIL DES PARTICIPANTS - CAFÉ

8H30 - 10H15 Restitution des ateliers

10H15 - 11H15 **Identifier, réduire les inégalités et construire les stratégies santé environnement : du diagnostic territorial à la mise en œuvre**
*Cerema, ORS Auvergne-Rhône-Alpes, Métropole de Lyon
Ineris, ORS IDF, DRIEE IDF*

11H15 - 12H15 **TABLE RONDE :**
Quels outils pour aider les collectivités à mettre en place une stratégie en santé environnement ?
Avec Elisabeth Toutut-Picard, députée de Haute-Garonne, présidente du Groupe Santé Environnement

12H15 **CLÔTURE ET BUFFET FROID**

Les temps libres pourront être mis à profit pour découvrir les posters qui seront disposés dans le hall central.



Avec le soutien de  **BORDEAUX MÉTROPOLE**



Les ateliers

Pesticides :
Comment protéger
les populations et
l'environnement ?

**Qualité de l'air
extérieur :** respirer
mieux au sein des
territoires ?

**Qualité de l'eau
potable :** quels
leviers pour les
collectivités ?

Alimentation : quels
leviers pour une
alimentation saine,
sûre, durable et
accessible à tous ?

**Aménagement du
territoire :** pour un
urbanisme favorable
à la santé

Biodiversité : une
chance pour la
santé?

**Perturbateurs
endocriniens :** vers
une stratégie locale
de prévention ?

Habitat : comment
développer un
environnement
favorable à la santé ?

**Changement
climatique :** comment
anticiper les impacts
sur la santé
publique?

**Le bruit dans tous
ses états**

**Santé-environnement
:** construire avec les
citoyens les
politiques de
demain?



Protéger la nature et les plus vulnérables

**Atelier : « PE :
vers une
stratégie
locale de
prévention? »**

adopter une posture exemplaire et
des gestes simples

obtenir des marchés publics prenant
en compte les PE

besoin d'accompagnement par des
experts sur le terrain

Témoignages de Gradignan,
Limoges et Paris

99 participants

partager et mutualiser les bonnes
pratiques au niveau national

**Atelier :
« Pesticides :
comment
protéger les
populations
et l'environ-
nement ? »**

Axes de travail :

Témoignages Château Luchey
Halde, Association Nationales
Pommes Poires et du CR NA

massifier les bonnes pratiques et
faire preuve de transparence
mieux mesurer les expositions

plus de concertation

développer des alternatives pour les
traitements

développer le bio

82 participants



La qualité et la sécurité sanitaires au cœur des territoires

Atelier : « Alimentation : quels leviers pour une alimentation saine, sûre, durable et accessible à tous ? »

- Besoins
 - mieux coordonner les actions et les politiques menées en matière d'alimentation au sein des territoires
 - décloisonner les approches
 - mutualiser les bonnes pratiques et outils
 - accompagner
 - garder la notion de plaisir
- Axes
 - agir sur l'amont agricole et sur la restauration collective
 - mettre en place une gouvernance locale de l'alimentation
 - lutter contre la précarité alimentaire
 - mieux éduquer et informer
- 4 actions jugées prioritaires
 - 1) *Développer des actions de communication ciblant les femmes enceintes*
 - 2) *Mettre en place des actions d'éducation à l'alimentation dès la maternelle*
 - 3) *Créer des ateliers de cuisine pour les jeunes mais aussi pour les adultes notamment les plus précaires*
 - 4) *Préserver le foncier agricole*

76 participants

CD des Pyrénées Atlantiques (64)
Ville de la Possession (La Réunion)



La qualité et la sécurité sanitaires au cœur des territoires

Atelier : « Qualité de l'eau potable : quels leviers pour les collectivités ? »

- Constats
 - Besoin d'actions de prévention au niveau de la ressource
 - Besoin d'une meilleure information des consommateurs
- Freins/Difficultés
 - Faire dialoguer l'ensemble des acteurs (élus ruraux/urbains, monde agricole, consommateurs, industriels)
 - Effets pas forcément visibles à court terme
 - Nécessité d'un accompagnement technique et financier ainsi qu'un investissement des PP pour la mise en place de pratiques durables
- Des propositions autour de 4 axes
 - protection de la ressource en eau, : construction d'une gouvernance partagée rassemblant tous les acteurs
 - information des consommateurs: à renforcer, aspects qualitatifs et quantitatifs
 - démarche de prévention globale à développer
 - renforcement de la recherche et de la connaissance : PE et substances émergentes

41 participants

SERTAD (syndicat pour l'étude et réalisation des travaux d'amélioration de la desserte en eau potable du sud Deux-Sèvres)

EDENN (Entente pour le Développement de l'Erdre Navigable et Naturelle)



S'adapter aux changements climatiques et respirer partout sur les territoires

Atelier : « Biodiversité : une chance pour la santé ? »

- Un mot pour résumer les pratiques territoriales : **prise en compte globale**
- Constat/levier :
 - La biodiversité qui contribue à la santé morale et psychologique,
 - La végétation qui va de plus en plus permettre de réguler le climat local en milieu urbain,
 - Une agriculture qui doit évoluer pour à la fois mieux préserver biodiversité et santé humaine.
- Les freins et obstacles :
 - manque d'informations, ou de culture générale sur le lien entre biodiversité et santé
 - lien santé biodiversité pas toujours visible
- Quelques recommandations :
 - identifier le lien entre la présence de la biodiversité autour des humains et leur santé ainsi qu'entre la végétation en milieu urbain et la régulation du climat,
 - problème de formation, réintroduire la biodiversité dans les cours,
 - utiliser le PLU pour introduire la nature en ville

47 participants

Bordeaux Métropole
Eurométropole de Strasbourg
Métropole du Grand Nancy

Atelier : « Changement climatique : comment anticiper les impacts sur la santé publique ? »

- problématique de la disponibilité en eau pour faire revenir la nature en ville
- effort pédagogique à mener **73 participants**
- formation du grand public et des acteurs économiques
- Faire du benchmarking à l'international

Nantes métropole
Bordeaux métropole



S'adapter aux changements climatiques et respirer partout sur les territoires

Atelier : « QA extérieur : respirer mieux au sein des territoires ? »

- Un mot pour résumer les pratiques territoriales : **transversalité** (transport, urbanisme...)
- Constat/levier : corrélation forte entre la QA et l'attractivité des territoires
- Les freins et obstacles :
 - Thématique non connue/appropriée par les citoyens et les élus
 - Superposition de plans, programmes, schémas
 - Manque de capitalisation
- Quelques recommandations :
 - Education à la qualité de l'air
 - Expérimentation nouveaux outils (« challenges » volontaires, budget participatif...)
 - Urbanisme prescriptif (prévu dans le PRSE NA)

58 participants

Bordeaux Métropole
Toulouse Métropole
Strasbourg [Alliance des collectivités pour la qualité de l'air]



Un cadre de vie sain et durable

Atelier : « Habitat : comment développer un environnement favorable à la santé ? »

- Constats : doit offrir confort et protection mais peut présenter des risques au fil des âges de la vie et en fonction de nouveaux usages (télétravail, HAD...)/manque de conscience des enjeux sanitaires
- Propositions
 - Formation : des professionnels du bâtiment, formation croisée entre les professionnels du bâtiment et de la santé,
 - étiqueter les logements (produits/ matériaux, en et globalité)
 - Chiffrer les économies en matière de dépenses de santé liées à une bonne qualité de logement
 - Diagnostic sanitaire des logements associant les CEI et conseillers environnement énergie
 - Mode d'emploi du logement pour favoriser son appropriation
 - Favoriser un bon usage et entretien des logements par des expériences de logements ludiques

75 participants

Lille
Nantes

Atelier : « Le bruit dans tous ses états »

- Constat : grande méconnaissance des impacts du bruit sur la santé (effets extra-auditifs)
- Propositions
 - Sensibiliser les élus et les enfants
 - Agir sur l'acceptabilité du bruit (expliquer les raisons des nuisances, diffuser des messages positifs et prévenir – éléments de compensation)
 - Agir sur comportement pour diminuer bruit : campagnes, médiateurs, charte bon usage

Bordeaux métropole
Nice métropole

50 participants



Un cadre de vie sain et durable

Atelier : « Aménagement du territoire : pour un urbanisme favorable à la santé »

- Un mot pour résumer les pratiques territoriales : **inégalités**
- Constat/levier : peu d'intérêt à agir pour les élus
- Les freins et obstacles :
 - Manque de chiffres/données probantes sur les bénéfices
 - Manque de capitalisation/partage des expériences réussies
- Quelques recommandations :
 - Formation/information des élus, techniciens, citoyens
 - Approche matricielle (de type EIS) pour évaluer l'impact en santé
 - Outils de partages, échanges

89 participants

Ville de Rennes
Bordeaux Métropole



Atelier : « Santé environnement : construire avec les citoyens les politiques de demain ? »



